

**Gouvernement du
BURKINA FASO**



**Programme des Nations Unies
pour le Développement**



Burkina Faso

**Revue des programmes à haute intensité de
main-d'œuvre (HIMO) au Burkina Faso**

Rapport provisoire

Revue réalisée par une équipe indépendante constituée de :

OUEDRAOGO M. Barthélemy	OUANDAOGO Arzouma
<i>Consultant, économiste, analyste de projets et spécialiste des stratégies d'emploi et de formation professionnelle.</i>	<i>Consultant, Ingénieur du génie civil.</i>

Mai 2011.

S O M M A I R E

	Pages
Remerciements	6
Résumé Exécutif	7
Sigles et abréviations	13
I. INTRODUCTION	15
1.1. Informations générales	15
1.2. Politique nationale de lutte contre la pauvreté.....	15
1.3. Politique de décentralisation.....	17
1.4. Politique nationale de l'emploi	17
1.4.1. Situation générale de l'emploi	17
1.4.2. Fondements de la politique nationale de l'emploi.....	18
II. RÉFÉRENTIEL DE L'ÉTUDE	19
2.1. Présentation de la revue	19
2.2. Objectifs général et spécifiques de la revue.....	19
2.1.2. Approche méthodologique.....	20
2.1.2.1. Recherche et exploitation documentaires.....	21
2.1.2.3. Clarification de concepts.....	21
2.1.2.4. Champ d'investigation.....	21
2.1.2.5. Outils de collecte des données.....	21
2.1.2.6. Organisation et déroulement de la collecte.....	21
2.2. Contraintes et difficultés rencontrées	22
III. ETAT DES LEUX ET ANALYSE DES PROGRAMMES HIMO MIS EN ŒUVRE	25
3.1. Etat des lieux des projets et programmes de création d'emploi	25
3.2. Annalyse des projets et programmes HIMO passés ou en cours	26
3.2.1. PSTP/HIMO.....	27
3.2.2. Projet d'Infrastructures urbaines de Kaya.....	27
3.2.3. Faso Baara.....	27
3.2.4. Projet d'amélioration des conditions de vie urbaine (PACVU).....	28
3.2.5. Programme de développement des villes moyennes (PDVM).....	29
3.2.6. Fonds d'investissement des collectivités décentralisées (FICOD).....	29

3.2.7. Programmes pistes rurales de l'Est de HELVETS/DDC.....	31
3.2.8. Programme de développement des capacités en environnement urbain.....	32
3.3. ANALYSE DES PROJETS ET PROGRAMMES HIMO	33
3.3.1. Politiques et pratiques du travail	33
3.3.2. Productivité du travail des programmes HIMO.	35
3.3.3. Qualité des ouvrages HIMO.....	36
3.3.4. Coûts des ouvrages.....	37
3.3.5. Rôle et responsabilité des différents acteurs.....	38
3.3.5.1. Rôles et responsabilité des communes.....	39
3.3.5.2. Rôles et responsabilité du secteur privé, les PME.....	39
3.3.5.3. Rôles et responsabilité des OCB.....	39
3.3.5.4. Rôle des bailleurs de fonds.....	39
3.3.6. Dispositifs opérationnels de gestion et de suivi-évaluation.....	40
3.3.7. Les stratégies de désengagement.....	40
3.3.8. Avantages comparatifs des programmes HIMO.....	42
3.3.9. Impacts socio économiques des projets HIMO.....	42
3.3.9.1. Impact sur l'économie nationale et le développement local.....	42
3.3.9.2. Impacts sur la réduction de la pauvreté.....	43
3.3.9.3. Renforcement des capacités des bénéficiaires.....	43
3.3.9.4. Amélioration de la situation de la femme.....	43
3.3.9.5. Amélioration des ressources naturelles et de la sécurité alimentaire.....	43
3.3.9.6. Impact sur l'environnement.....	43
IV. NOUVELLES ORIENTATIONS POUR UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE DE L'APPROCHE HIMO.....	44
4.1. Mesures d'ordre politique.....	44
4.1.1. Intégration de l'emploi dans le PIP et création d'une « cellule HIMO ».....	45
4.1.2. Intégration de l'approche HIMO dans les politiques sectorielles.....	45
4.1.3. Nécessité d'une définition nationale du concept « HIMO ».....	45
4.1.4. Création d'un environnement favorable à la promotion des PME-HIMO	46
4.1.5. Information, sensibilisation et lobbying pour l'approche HIMO	46
4.2. Mesures d'ordre opérationnel	46
4.2.1. Gestion du matériel d'entretien	46
4.2.2. Disponibilité des compétences techniques HIMO.....	47

4.2.3. Choix des ouvrages pour chantiers HIMO.....	48
4.2.4. Dispositifs de gestion et de suivi-évaluation.....	48
4.2.5. Etapes à suivre pour une mise en œuvre efficace de l’approche HIMO	48
V. CONCLSIONS ET RECOMMANDATIONS	52
5.1. Principales conclusions	49
5.1.1. De la consolidation de l’approche.....	49
5.1.2. Les forces des rogrammes HIMO.....	50
5.1.3. Les insuffisances des rogrammes HIMO.....	51
5.2. Principales recommandations	52
5.2.1.A l’adresse du Gouvernement	53
5.2.2. A l’adresse des partenaires techniques et financiers (PTF)	53
▪ Bureau International du Travail (BIT).....	54
▪ Programme des Nations Unies our le Dévloement (PNUD).....	54
▪ Bailleurs de fonds.....	55
5.2.3. A l’adresse des collectivités territoriales (communes et régions)	55
5.2.4. A l’adresse des Organisations communautaires de base (OCB)	55
VI. LES PROGRAMMES HIMO A VENIR	56
6.1. Les programmes HIMO identifiés	56
6.2. Proposition de deux fiches de programmes HIMO en milieux urbain et rural	56
6.2.1. Fiche de Programmes HIMO en milieu urbain	57
6.2. 2. Fiche de Programmes HIMO en milieu rural	68
ANNEXES :	81
Annexe 1 : Liste des documents consultés.....	85
Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées.....	86
Annexe 3 : Guide d’entretien avec les acteurs institutionnels.....	89
Annexe 4 : Rendements et rémunérations de travaux à la tâche.....	91
Annexe 5 : Etapes de mise en œuvre d’un programme HIMO.....	96
Annexe 6 : Comte-rendus des visites de terrain	100
Annexe 7 : Termes de référence de l’étude.....	107

REMERCIEMENTS

Le présent rapport de la revue des programmes HIMO est le fruit de la contribution combien positive de nombreux acteurs. Aussi, la mission voudrait ici remercier plus particulièrement :

- le Ministère de la jeunesse et de l'emploi (MJE), en particulier, les membres du comité de pilotage, Messieurs KABORE Frédéric, Directeur général des stratégies et programmes d'emploi, OUEDRAOGO Lassané, Directeur de l'observatoire national de l'emploi et de la formation professionnelle, IDANI Aboubakar, Directeur des études et de la planification, pour la qualité des échanges sur le thème de l'étude et les Directeurs régionaux de la jeunesse et de l'emploi (DRJE) des régions visitées pour l'accueil et la bonne organisation du déroulement de la collecte des données dans leurs localités respectives.
- le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), en particulier Mesdames TAMBOULA Alizatta, Assistant du Représentant Résident et CISSE Aminata, pour les facilités de déplacements sur le terrain et la riche documentation mises à disposition, l'étroite collaboration et la franchise des échanges de vue ;
- le BIT/Dakar, Monsieur YAO Kouamé, Spécialiste Technique Principal, Investissement à Forte Intensité d'Emploi, pour la documentation utile mise à disposition et son appui technique tout au long des différentes phases du déroulement de la mission;
- les autorités communales et leurs collaborateurs en charge des services techniques communaux, pour leur disponibilité et la qualité de l'accueil ;
- les partenaires techniques et financiers, en particulier, les Directeurs de FICOD et de HELVETAS et leurs collaborateurs qui ont accepté de fournir les informations souhaitées et partager leurs expériences, leurs connaissances et leurs suggestions sur l'HIMO ;
- des responsables des comités villageois de développement et des comités pistes rurales qui se sont prêtés aux questions du consultant, pour leur disponibilité et la franchise des discussions.
- et, en fin , toutes les personnes -ressources rencontrées pour leur disponibilité et les échanges fructueux.

RESUME EXECUTIF

Contexte de la revue

1. Les principales caractéristiques de la population burkinabé, estimée à 14 millions d'habitants sont : une croissance démographique relativement forte (3,1% l'an), la jeunesse de la population (environ 72,3% a moins de 30 ans) et une augmentation rapide de la main d'œuvre soit 2,7% par an entraînant un fossé entre la demande et l'offre d'emplois (20 000 emplois par an) malgré les efforts déployés par le Gouvernement pour financer les initiatives privées d'auto emploi.
2. Le Burkina Faso souffre d'un déficit social important en témoigne, l'indice de développement humain (IDH) qui le classe au 177 rang sur 182 pays en 2009.
3. Pour lutter contre la pauvreté, le pays s'est doté en 2000 d'un cadre de stratégie de réduction de la pauvreté, le CSLP, d'une Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) pour la période 2011- 2015, d'un cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation (CSMOD) 2007-2011 et d'une . Politique Nationale de l'Emploi (PNE) adoptée par décret N° 2008- 271/PRES/PM/MJE en date du 15 mai 2008.

Présentation de la revue

4. Dans le but de s'inspirer des leçons tirées des expériences (positives et négatives) passées et en cours avant de s'engager dans la formulation de nouveaux programmes à haute intensité de main d'œuvre (HIMO), le Gouvernement/MJE en collaboration avec le PNUD ont décidé d'entreprendre une revue des programmes HIMO mis en œuvre au Burkina Faso de 1980 à nos jours et, la présente consultation participe de cela.
5. La revue a pour objectif global de réaliser un bilan de la mise en œuvre de l'approche HIMO au Burkina Faso et de proposer des orientations pour une mise en œuvre efficace des programmes HIMO et de deux programmes dont un en milieu urbain et l'autre en milieu rural.
6. Quant aux objectifs spécifiques qui constituent en fait les questions évaluatives de la revue et les tâches devant être réalisées par le consultant, ils sont comme suit : faire un état des lieux des programmes HIMO mis en œuvre au Burkina Faso de 1980 à nos jours et analyser pour chacun des programmes les éléments suivants : i) le montant des investissements engagés ; ii) les politiques et les pratiques du travail (procédures de recrutement de la main d'œuvre ; le nombre de poste de travail et de temps d'emplois ; la fixation des salaires et la nature de la

rémunération, la procédure et régularité du paiement, la durée des travaux ; la productivité du travail ; le respect des normes et dispositions de sécurité et santé au travail ; le rôle des communautés, de la société civile et du secteur privé; le renforcement des capacités et les stratégies de désengagement ; les dispositifs de gestion et de suivi-évaluation) ; iii) proposer de nouvelles orientations et des recommandations pour une mise en œuvre efficace de l'approche HIMO au Burkina Faso.

Résultats attendus et méthodologie de la revue

7. Les résultats attendus à la fin de l'étude sont : i) un bilan de l'approche HIMO mise en œuvre au Burkina est disponible ; ii) de nouvelles orientations pour une mise en œuvre efficace de l'approche HIMO sont proposées ; iii) des recommandations pour des actions spécifiques porteuses dans le sens de la promotion de l'emploi par l'approche HIMO dont deux programmes HIMO (urbain et rural) sont formulées.

Approche méthodologique

8. L'approche utilisée pour la réalisation de la présente revue découle directement des objectifs assignés à la mission. Elle s'est articulée autour de deux principes majeurs : une approche participative associant l'ensemble des acteurs et une approche orientée sur l'atteinte des résultats et une approche opérationnelle. Comme toute étude, les principaux éléments de cette approche opérationnelle comprenaient : recherche et l'exploitation documentaires, définition des concepts et la collecte et analyse des données à l'aide des outils élaborés à cet effet notamment les guides d'entretien.

Etat des lieux et analyse des programmes HIMO.

9. Les projets et programmes HIMO qui ont fait l'objet de la revue sont : Le Programme Spécial de Travaux Publics à Haute Intensité de Main-d'œuvre (PSTP/HIMO) ; Projet pilote de Construction d'Infrastructures Urbaines de Kaya ; Programmes de Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi (TIPE), exécutés par l'Agence Faso Baara ; le Projet d'Amélioration des Conditions de Vie Urbaines (PACVU) ; le Programme de Développement des Villes Moyennes (PDVM); le Fonds d'Investissement des Collectivités Décentralisées (FICOD) financé par la coopération allemande à travers la KFW ; les Programmes Pistes rurales de l'Est financés par la coopération suisse et exécutés par l'ONG HELVETAS et le projet d'Appui au Développement des Capacités locales et des Initiatives de Base en Environnement Urbain.

10. Le bilan de ces programmes HIMO est le suivant de façon globale : un volume important des emplois générés par l'application de l'approche HIMO surtout au regard des autres projets

et programmes de création d'emplois ; les femmes représentent environ 30% des effectifs des travailleurs des chantiers HIMO ; les coûts (ratios) de main d'oeuvre représentent environ 30 % du coût total des projets; le système de paiement usuté est le paiement à la tâche, en espèces selon le SMIG et par quinzaine; la durée des chantiers est de 3 à 8 mois avec une moyenne de 5 -6 mois.

11. Les principales insuffisances à relever concernent : 1) le système des recrutements de la main d'oeuvre non qualifiée et le respect des normes de travail et des dispositions de sécurité et santé au travail.; 2) le manque de compétences des PME –HIMO malgré la formation reçue avant le démarrage des chantiers HIMO; 3) le manque de compétences des agents chargés de l'application de l'HIMO sur le terrain; 4) l'insuffisance des ressources financières pour la généralisation de l'approche dans les régions où la main d'oeuvre et les matériaux locaux sont disponibles ; 5) le relâchement de l'approche par les autorités depuis la fin de l'exécution du projet PSTP/HIMO.

Des coûts des ouvrages HIMO et de la stratégie de désengagement.

12. Un coût exhaustif d'un quelconque projet HIMO ne peut être brandi partout, car un projet HIMO se prépare comme n'importe quel dossier estimatif d'un dossier d'appel d'offre. Une piste rurale en HIMO selon les données du terrain, coûterait environ 11,5 à 12 millions de FCFA contre 20 millions FCFA si elle était réalisée avec des engins mécanisés très lourds.

13. Les stratégies de désengagement pour les programmes visités consistent dans l'ensemble : à la formation des bénéficiaires en matière d'entretien. Des modules et manuels de formation ont même été élaborés à cet effet (exemple du FICOD); la remise du petit matériel d'entretien à la fin du projet (pelles, pioches, brouettes, etc.) et la mise en place de fonds d'entretien (exemple de PrEst où un montant de la rémunération de la main d'oeuvre est prélevé et bloqué dans un compte bancaire pour les travaux ultérieurs d'entretien).

Avantages comparatifs des projets HIMO sur leurs homologues HIEQ :

14. L'approche HIMO est adaptée à la situation des pays en développement qui éprouvent d'énormes besoins en infrastructures et qui disposent des ressources humaines et des matériaux sous-utilisés. Sans sacrifier la qualité des infrastructures, l'option fondée sur une forte utilisation de la main d'oeuvre est de 10 à 30 pour cent chère que l'option donnant la préférence à l'intensité d'équipement , réduit les besoins en devises étrangères de près de 50 à 60 pour cent, crée , pour le même investissement, de deux à quatre fois plus d'emplois.

Impacts socio-économiques des programmes HIMO.

15. En résumé ces impacts sont les suivants: Financement de l'économie national et le développement local, lutte contre la pauvreté par l'accroissement des revenus des bénéficiaires, l'amélioration de l'accès physique et financier aux services sociaux de base (SSB), renforcement des capacités des bénéficiaires, amélioration de la situation des femmes et amélioration des ressources naturelles et de la sécurité alimentaire.

Orientations pour une mise en œuvre efficace de l'approche HIMO.

16. Au rang des principales orientations , il faut mentionner : i) Au niveau politique : la nécessité d'une définition nationale du concept « projet ou programme HIMO , l'intégration de l'emploi dans les Programmes d'Investissement Public (PIP), la création d'une « Cellule HIMO » au niveau du Premier Ministère) , la prise en compte de l'approche HIMO dans les politiques sectorielles, la création d'un environnement favorable à la PME-HIMO ; ii) Au niveau opérationnel : le plaidoyer et la sensibilisation des acteurs pour les approches HIMO, la création et le renforcement des capacités en techniques HIMO et la recherche des financements.

Conclusion : forces et faiblesses des programmes HIMO au Burkina Faso

17. Les forces: l'engouement que suscitent l'approche HIMO pour le MJE/ANPE, les collectivités territoriales (communes et régions), les organisations communautaires de base (OCB) et les Partenaires techniques et financiers (PTF); le potentiel important de création d'emplois au bénéfice surtout d'une catégorie de la population qui n'a pas accès aux emplois modernes, l'utilisation/valorisation des matériaux locaux, les impacts positifs tant au plan économique et social de ces programmes sur les populations en termes de réduction de la pauvreté dans ses multiples manifestations, le renforcement des capacités et les changements de comportement des groupes communautaires de base.

18. Au rang des **insuffisances** , il faut citer : le risque lié à la qualité des ouvrages physiques, le manque d'entretien des ouvrages réalisés, l'insuffisance de compétences des PME –HIMO et des agents chargés de l'application de l'HIMO sur le terrain, le manque de ressources financières pour la généralisation de l'approche et l'oubli de l'approche par les autorités de 1993 à nos jours par la non exécution par les services étatiques de programmes HIMO sur toute cette période.

Recommandations de la mission de revue.

19. La liste exhaustive des recommandations figure au chapitre 5 du présent rapport. Il est apparu cependant important de mentionner ci-dessous celles adressées: au Gouvernement,

aux PTF en général et en particulier les bailleurs de fonds traditionnels de l'approche dont la remobilisation est capitale pour les investissements HIMO, au PNUD et au BIT.

A l'adresse du Gouvernement : Mesures d'ordre politique

20 Recommandation 1 : Institutionnaliser par texte règlementaire le lien investissement-emploi dans le Programme d'Investissement Public (PIP) et favoriser la mise en place d'un projet d'appui aux investissements décentralisés intensifs en emplois en vue de la mise en place d'une « Cellule HIMO » dont les principales fonctions ont été décrites dans le présent rapport (*Echéance et calendrier de réalisation* : A brève échéance).

Recommandation 2: Rendre obligatoire la prise en compte de l'approche HIMO dans les politiques sectorielles des ministères. (*Echéance et calendrier de réalisation* : Permanent)

Recommandation 3: Inclure l'emploi parmi les critères de résultats définis pour l'évaluation annuelle de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD). (*Echéance et calendrier de réalisation* : A brève échéance)

A l'adresse du Bureau International du Travail (BIT) (*Département des Investissement à Fort coefficient d'Emploi*) :

21 Recommandation 4: Formuler pour le Gouvernement un projet d'appui (2011-2015) aux investissements décentralisés intensifs en emplois. (*Echéance et calendrier de réalisation* : Juillet 2011)

Recommandation 5: Appuyer le MJE pour l'organisation d'un atelier national de relance de l'approche HIMO au Burkina Faso (*Echéance et calendrier de réalisation* : Octobre 2011)

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD):

22. Recommandation 6: Apporter un appui technique et financier à la formulation et à l'exécution d'un projet d'appui aux investissements décentralisés intensifs en emploi pour la période 2011-2015. (*Echéance et calendrier de réalisation* : Juillet 2011).

A tout bailleur de fonds

23. Recommandation 7: Faire de l'HIMO, un critère essentiel d'éligibilité à leurs financements et l'utilisation de l'approche HIMO comme un des critères d'évaluation de leur performance annuelle (*Echéance et calendrier de réalisation* : Permanent; *Responsabilité*: PNUD/Tout bailleur).

Aux bailleurs de fonds traditionnels de l'approche

Sont concernés : la Banque Mondiale, l'Union Européenne, les coopérations danoise, DDC/Suisse, allemande/KFW, néerlandaise, belge ...)

24. Recommandation 8: Réaffirmer l'importance accordée à l'approche HIMO dans la construction des infrastructures d'intérêt communautaire et accroître les financements pour la

mise en oeuvre de projets et programmes utilisant les techniques HIMO (*Echéance et calendrier de réalisation*: Permanent)

25. L'approche HIMO a des jours meilleurs au Burkina Faso. En effet, d'ores et déjà de nouveaux projets et/ou programmes HIMO dont les études de faisabilité sont assez avancées sont identifiés. Ce sont : le Projet de pistes rurales du MID : le Gouvernement burkinabé à travers le MID veut procéder à une replicabilité des pistes rurales de l'Est de HELVETAS dans 5 régions du pays : les Cascades, le Boucle du Mouhoun, le Centre-Nord, le Centre-Ouest et le Centre Sud ; les programmes d'infrastructures urbaines HIMO des communes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso : le Programme d'infrastructures urbaines HIMO de HELETAS : fort de son expérience réussie en milieu rural, cette ONG entend maintenant se lancer dans la construction d'infrastructures urbaines en utilisant l'approche HIMO ; les pistes rurales HIMO de la Banque Mondiale : dans le cadre de l'exécution du programme sectoriel des Transports (PST2), la Banque envisage la construction de pistes rurales avec HELVETAS comme agence d'exécution ; les pistes rurales de l'Union Européenne : l'UE entend financer la construction de pistes à Yagma, dans le but d'améliorer les conditions de vie des sinistrés du 1^{er} Septembre 2009 et les pistes rurales dans la région de l'Est de l'Union Nationale des Producteurs du Coton.

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANPE	Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi
AFD	Agence Française de Développement
AFICATIP	Association Africaine des Agences d'Exécution de Travaux d'Intérêt Public
AGEDECOL	Fonds d'Appui à la Gestion et au Développement des Collectivités
AGETIP	Agence pour l'Exécution de Travaux d'Intérêt Public
BACB	Banque Agricole et Commerciale du Burkina
BAD	Banque Africaine de Développement
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
CEFOC	Centre de Formation Continue (EIER/ETSHER)
CFP	Centre de Formation et de Perfectionnement
CFTRA	Centre de Formation en Transports routiers et Activités Auxiliaires
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
CIF	Centre International de Formation
CND	Commission Nationale de la Décentralisation
CSPS	Centre de Santé et de Promotion sociale
DAF	Direction de l'Administration et des Finances
DDC	Direction du Développement de la Coopération suisse
DEP	Directeur des Etudes et de la Planification
DGPR	Direction Générale des Pistes Rurales
DGR	Direction Générale des Routes
DHD	Développement Humain Durable
EIER	Ecole Inter-Etats de l'Équipement Rural
EPCD	Etablissement Public Communal de Développement
ETSHER	École Inter-Etats des Techniciens Supérieurs de l'Hydraulique et de l'Équipement Rural
Faso Baara	Agence d'exécution des Projets de Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi
FICOD	Fonds d'Investissement pour les Collectivités Décentralisées
FODECOL	Fonds de Développement des Collectivités

GTZ	Coopération Allemande au Développement
HIEQ	Haute Intensité en Equipement
HIMO	Haute Intensité de Main d'Œuvre
MAHRH	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
MATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MID	Ministère des Infrastructures et du Désenclavement
MITH	Ministère des Infrastructures, des Transports et de l'Habitat
MJE	Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi
MOA	Maître d'Ouvrage Assisté
MOD	Maître d'Ouvrage Délégué
MS	Ministère de la Santé
MTEJ	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Jeunesse
OCB	Organisation Communautaire de Base
ONPE	Office National de la Promotion de l'Emploi
PACVU	Projet Amélioration Conditions de Vie Urbaine
PAMER	Projet d'Appui à la Micro Entreprise Rurale
PDVM	Programme Développement Villes Moyennes .
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE	Pays Pauvres Très endettés
PRCCU :	Projet de Renforcement des Capacités des Communes Urbaines
PrEst	Pistes Rurales de l'Est
PRPC	Programme de Réduction de la Pauvreté au niveau Communal
PST	Programme Sectoriel des Transports
PSTP/HIMO	Programme Spécial de Travaux Publics à Haute Intensité de Main-d'œuvre
PTF :	Partenaire Technique et Financier
SNEBTP	Syndicat National des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics
TDR	Termes de référence
UE	Union Européenne

I. INTRODUCTION

1.1. Informations générales

Le Burkina Faso est un pays continental localisé au centre de l'Afrique de l'Ouest. Il s'étend sur une superficie de 274 200 km². Il est limité à l'Est par le Niger, à l'Ouest et au Nord par le Mali et au Sud par la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo et le Bénin.

Avec une population d'environ 14 millions d'habitants, le Burkina Faso a une croissance démographique relativement forte (3,1% l'an), entraînant une augmentation rapide de la main d'œuvre (2,7% l'an), d'où une structure démographique caractérisée par la jeunesse de sa population (environ 72,3% de la population a moins de 30 ans).

Par ailleurs selon les données de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), la population active de 15 ans et plus devrait augmenter de 140 000 à 150 000 personnes par an jusqu'en 2015. Cette population active passerait à plus de 160 000 personnes par an entre 2010 et 2015. Par contre, la création d'emplois de ces dernières années a été estimée en moyenne autour de 20 000 emplois par an. Malheureusement le fossé entre la demande et l'offre d'emplois se creusera d'avantage dans les prochaines années malgré le financement des initiatives privées d'auto emploi par le Gouvernement.

Le Burkina Faso souffre d'un déficit social prononcé en témoigne, l'indice de développement humain (IDH) qui le classe au 177 rang sur 182 pays en 2009.

1.2. Politique nationale de lutte contre la pauvreté

Tout comme les autres pays de l'Afrique au Sud du Sahara, l'un des défis majeurs que s'est fixé le Burkina Faso est la lutte contre la pauvreté compte-tenu de son ampleur et de sa progression dans le pays. Les autorités burkinabè sont conscientes des efforts à fournir pour relever ce défi que constitue la persistance des manifestations visibles de la pauvreté telles que l'analphabétisme, la malnutrition et la faiblesse des revenus. Elles estiment cependant qu'une politique efficace et durable de lutte contre la pauvreté requiert au préalable un cadre macro-économique favorable, des politiques sectorielles appropriées et une vision à long terme du développement du pays.

Aussi, le pays s'est engagé à partir de 1991, avec l'appui de la Communauté Internationale, dans un vaste programme de réformes macro-économiques et structurelles visant le

rétablissement des équilibres des grands agrégats économiques, tout en s'attendant à la mise en place progressive d'un Etat de droit.

Il a également opté le développement Humain Durable (DHD) comme option de développement pour la période 1995-2005 pour lutter contre la pauvreté et l'a matérialisé dans la Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable (LIPDHD). La finalité de cette lettre est de centrer la stratégie de développement du pays sur le concept de sécurité humaine qui renferme lui-même cinq (5) sécurités : la sécurité humaine, la sécurité sanitaire, la sécurité alimentaire, la sécurité environnementale et la sécurité individuelle et politique.

Le pays s'est aussi doté en 2000 (coïncidence avec la Déclaration du millénaire pour le développement qui a consacré l'engagement mondial en faveur de la réduction de l'extrême pauvreté et de la faim à l'horizon 2015, ainsi que la promotion des secteurs sociaux essentiels) d'un document cadre de stratégie de réduction de la pauvreté, le CSLP et, pour la période 2011- 2015, d'une Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD). La SCADD se présente comme le cadre de cohérence des différentes mesures et actions de développement économique et social.

Quatre axes stratégiques sont définis pour la réalisation des objectifs 2011-2015 de la SCADD : (i) axe 1 : promouvoir les pôles de croissance et réduire la vulnérabilité de l'économie ; (ii) axe 2 : développer les infrastructures économiques ; (iii) axe 3 : investir dans le capital humain ; et (iv) axe 4 : renforcer le cadre du développement durable.

Pour des seuils de pauvreté égaux à 41 099 FCFA, 72 690 FCFA, 82 672 FCFA, et 108 454 FCFA , l'incidence de la pauvreté a été de 44,5 %, 45,3 %, 46,4 % et 43,9 % respectivement, en 1994, 1998 2003 et 2009. Le seuil de pauvreté a plus que doublé entre 1994 et 2009, indiquant que le coût de la vie a fortement augmenté : il est devenu au moins deux fois plus cher de satisfaire ses besoins essentiels en biens alimentaires et non alimentaires dans le pays¹.

C'est dire que les résultats globaux de mise en œuvre du CSLP, pour la période 2000-2009, enregistrent des progrès et des insuffisances dans les secteurs prioritaires. Il ressort en effet de l'évaluation indépendante de la mise en œuvre du CSLP que la période a été marquée par une croissance appréciable du PIB, mais qui n'a pas pris sa source dans les secteurs importants pour la lutte contre la pauvreté. L'analyse des résultats de l'enquête intégrale sur les conditions

¹L'adoption d'une nouvelle méthodologie pour l'EICVM 2009 (en ce qui concerne essentiellement le nombre de biens dans le panier alimentaire et la détermination du seuil non alimentaire) qui répond aux besoins d'harmonisation au sein de l'UEMOA, impose une réévaluation de l'incidence de la pauvreté pour les enquêtes passées (1994, 1998 et 2003) afin de permettre l'analyse de l'évolution temporelle de la pauvreté.

de vie des ménages (EICVM) révèle que la pauvreté sévit beaucoup plus sévèrement en milieu rural (50,7 %) qu'en milieu urbain (19,9 %). En outre, la pauvreté qui touche près de la moitié de la population est essentiellement rurale, multidimensionnelle, à dominante féminine et jeune.

1.3. Politique de décentralisation

Au rang des politiques vigoureuses mises en œuvre par le Gouvernement pour promouvoir le développement économique et social, il faut mentionner la politique de décentralisation. La participation des populations à leur développement à travers un dispositif de décentralisation accompagné par des mesures de déconcentration des services techniques étatiques est considérée comme le levier du développement.

La décentralisation constitue un moyen privilégié de promotion de la gouvernance locale. Elle implique le transfert de pouvoirs (politiques, économiques et socioculturels) et de ressources à des collectivités locales administrées par des autorités locales élues par les populations. Elle permet de générer des opportunités de développement équitables pour l'ensemble de la population et d'élaborer des projets et programmes de développement adaptés aux besoins des populations pauvres.

Le Burkina Faso a renoué avec la décentralisation en 1993. En 1998, le processus a été marqué par l'adoption des Textes d'orientation de la décentralisation (TOD). Mais ce n'est qu'en 2004, avec l'adoption du Code général des collectivités territoriales (CGCT), que le processus connaîtra un véritable dynamisme. Les élections municipales de 2006 consacrent la communalisation intégrale avec 13 régions, 49 communes urbaines et 302 communes rurales. Le Cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation (CSMOD) adopté en mars 2007 définit les orientations et les axes prioritaires de mise en œuvre du processus de décentralisation jusqu'en 2015. Pour sa mise en œuvre, depuis son adoption, deux plans d'actions triennaux pour les périodes 2008-2010 et 2010-2012 ont été élaborés.

1.4. Politique nationale de l'emploi au Burkina Faso

1.4.1. Situation générale de l'emploi.

La constitution burkinabè du 2 Juin 1991 dispose en son article 19 qu'il est de la responsabilité de l'Etat de veiller à l'amélioration constante des conditions de travail et à la promotion des travailleurs, que toute discrimination en matière d'emploi et de rémunération

basée sur le sexe, la couleur, l'origine sociale est interdite, que le droit au travail est reconnu et est égal pour tous.

Nonobstant cette disposition, dans le pays, la situation de l'emploi qui est sources de revenus et d'amélioration des conditions de vie des populations était caractérisée, en 2007, par la prédominance du secteur agricole et du secteur informel. En effet, 79,5 % des actifs occupés étaient dans le secteur agricole contre 7,8 % dans l'économie informelle non agricole urbaine, 5,5 % dans le secteur informel non agricole rural et 7,2 % dans le secteur moderne (public, parapublic et privé). L'emploi informel pesait donc pour 13,3 % des actifs occupés.

L'analyse de la qualité de l'emploi et des gains obtenus sur le marché du travail, indique que dans l'ensemble, la qualité de l'emploi ne s'est pas significativement améliorée, surtout pour les jeunes et les femmes : l'économie crée peu d'emplois formels, tandis que les jeunes et les femmes éprouvent des difficultés d'accès sur le marché formel de l'emploi. La grande majorité des emplois occupés sont précaires et non qualifiés, notamment en milieu rural .

Dans le souci de doter le secteur de l'emploi d'un cadre législatif, le Gouvernement a adopté par décret N° 2008- 271/PRES/PM/MJE du 15 mai 2008 la Politique Nationale de l'Emploi (PNE) et son Plan d'action opérationnel (PAO).

1.4.2. Fondements de la politique nationale de l'emploi

La politique nationale de l'emploi (PNE) trouve ses fondements dans quatre éléments essentiels : i) le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) ; ii) le programme politique du Président du Faso intitulé « Le progrès continu pour une société d'espérance » ; iii) la déclaration du sommet de l'Union Africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté ; iv) les Objectifs du Millénaire pour le Développement et ceux de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

II. REFERENTIEL DE L'ETUDE

2.1. Présentation de la revue

Dans le but de s'inspirer des leçons tirées des expériences (positives et négatives) passées et en cours avant de formuler de nouveaux programmes HIMO, le Gouvernement/MJE en collaboration avec le PNUD ont décidé d'entreprendre une revue des programmes HIMO mis en œuvre au Burkina Faso de 1980 à nos jours et, la présente consultation participe de cela et est entreprise dans le cadre de l'exécution du Projet PNUD BKF/ 00055523 -Appui à la promotion de l'emploi et à la formation professionnelle.

La définition de l'HIMO, faut-il le rappeler est la suivante : « méthodes et projets utilisant de façon flexible et optimale la main d'œuvre et d'autres ressources locales, dans la réalisation de projets 'intérêt publique et communautaire, alors que les aspects de rentabilité économique et de qualité des travaux sont garantis »².

Les termes de références détaillés de la revue sont joints en annexe 7.

2.2. Objectifs global et spécifiques de la revue

La revue a pour objectif global de réaliser un bilan de la mise en œuvre de l'approche HIMO au Burkina Faso et de proposer les grandes lignes de deux programmes HIMO en milieu urbain et rural, respectivement.

Quant aux objectifs spécifiques qui constituent en fait les tâches devant être réalisées par le consultant, ils se déclinent comme suit :

- faire un état des lieux des programmes HIMO mis en œuvre au Burkina Faso de 1980 à nos jours (leçons tirées tant positives que négatives);
- analyser pour chacun des programmes, les éléments suivants : i) le montant des investissements engagés ; ii) le ciblage et les procédures de recrutement de la main d'œuvre ;iii) le nombre de poste de travail et de temps d'emplois ; iv) la fixation des salaires et la nature de la rémunération, la procédure et régularité du paiement, le temps de travail et la durée des travaux ; vi) la productivité du travail ou les rendement obtenus; vii) le respect des normes et dispositions de sécurité et santé au travail ; viii) le rôle des communautés, de la société civile et du secteur privé; xi) le renforcement

² Définition du Bureau International du Travail

des capacités et les stratégies de désengagement ; xii) les dispositifs opérationnels (outils de gestion et la performance du système de suivi-évaluation des projets).

- proposer de nouvelles orientations pour une mise en œuvre efficace de l'approche HIMO et les grandes lignes de deux programmes HIMO dont l'un en milieu rural et l'autre en milieu urbain.

2.3. Résultats attendus de la revue

Les résultats attendus à la fin de l'étude sont : i) un bilan de l'approche HIMO mise en œuvre au Burkina est disponible ; ii) de nouvelles orientations pour une mise en œuvre efficace de l'approche HIMO sont proposées ; iii) des recommandations pour des actions spécifiques porteuses dans le sens de la promotion de l'emploi par l'approche HIMO sont formulées dont les grandes lignes de deux programmes HIMO (urbain et rural) ; iv) un rapport provisoire qui fera l'objet d'amendements au cours d'un atelier de validation est disponible ; vi) un rapport final en supports CD (01 copie) et papiers (05 copies) après intégration des amendements est disponible.

2.4. Méthodologie utilisée pour la réalisation de l'étude.

2.4.1. Approches participative, itérative et opérationnelle.

L'approche utilisée découle directement des objectifs assignés à la mission. Elle s'est articulée autour de trois principes majeurs : une approche participative associant l'ensemble des acteurs, une approche orientée sur l'atteinte des résultats et une approche opérationnelle. Cette démarche méthodologique a été participative afin d'associer tous les acteurs concernés tant au niveau central qu'aux niveaux déconcentré et décentralisé aux différentes phases de la mise en œuvre de la mission.

Dans la démarche de mise en œuvre, l'atteinte des principaux résultats attendus de la mission a été un souci constant. Pour ce faire, un contact régulier avec le comité de pilotage et le PNUD a été maintenu. Deux rapports d'étape ont été élaborés par le consultant à l'attention des membres dudit comité.

Une réunion de cadrage, présidée par le Directeur général des stratégies et programmes d'emploi du MJE, Président du comité de pilotage, a eu lieu le 22 novembre 2010. Cette réunion qui a connu la participation du PNUD a permis, entre autres : une clarification des termes de référence (TDR) de l'étude, l'identification des principaux acteurs concernés à rencontrer, une clarification des attentes du MJE et le recueil des suggestions et propositions

du comité pour parvenir aux résultats escomptés. Les sections ci-dessous présentent les éléments opérationnels de la méthodologie utilisée pour la réalisation de la revue.

2.4.2. Recherche et exploitation documentaires.

La mission de revue des programmes HIMO a débuté par une recherche et exploitation documentaires. Cette activité a consisté essentiellement à la recherche de documents sur le thème au niveau des centres de documentation du MJE, de l'ANPE et du PNUD et, à analyser des documents tels que la Politique Nationale de l'Emploi (PNE) et son plan d'action opérationnel, la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) et l'abondante documentation du BIT sur les méthodes HIMO. S'y ajoutent des documents collectés sur Internet.

Cette exploitation documentaire a permis une appropriation de la PNE en général et, en particulier, un approfondissement des connaissances des missions assignées au MJE et à ses structures centrales et déconcentrées.

La liste des documents consultés est jointe en annexe 1.

2.4.3. Clarification de concepts

Les concepts suivants ont été définis comme suit :

Travail décent : travail qui est effectué dans un environnement approprié, en condition de respect des droits des travailleurs selon la norme nationale et les conventions internationales.

Compétence: La compétence est définie comme la combinaison de connaissances, de savoir-faire, d'expérience et de comportements s'exerçant dans un contexte précis. Elle se constate lors de sa mise en œuvre en situation professionnelle à partir de laquelle elle peut être validée.

Développement. Le concept de développement a des sens différents selon les disciplines. Dans le cadre de la présente enquête, il s'agit du développement économique et social qui fait référence à l'ensemble des changements structurels et mutations positives à la fois techniques, démographiques, sociales, sanitaires, mentales qu'une société ou un espace géographique peut connaître.

Le développement durable. Appelé aussi développement soutenable (traduction de Sustainable development), c'est un mode de développement qui satisfait les besoins des générations présentes sans compromettre les besoins des générations futures ou leurs capacités à les satisfaire. C'est un développement qui concilie les contraintes économiques, écologiques et sociales en les croisant dans leur mode de gestion. Il prend en compte les aspects d'équité et de protection de l'environnement.

La pauvreté. C'est une privation jugée inacceptable d'au moins un aspect ou une dimension du bien-être des individus. C'est par exemple l'insuffisance de ressources matérielles, comme la nourriture, l'accès à l'eau potable, les vêtements, le logement, et des conditions de vie en général, mais également de ressources intangibles comme l'accès à l'éducation, à la santé, l'exercice d'une activité valorisante, le respect reçu des autres citoyens, la jouissance des droits et des libertés.

2.4.4. Champ d'investigation.

Le champ d'investigation a couvert les projets et programmes de construction d'infrastructures d'intérêt public ou communautaire utilisant les méthodes HIMO des secteurs public et privé, exécutés au Burkina Faso de 1980 au 26 novembre 2010, date de démarrage des travaux de la présente consultation.

2.4.5. Outils de collecte des données

En guise de support à la collecte des données, des outils adaptés aux différents interlocuteurs ont été élaborés. Il s'agit de guides d'entretien à l'adresse des parties prenantes à la revue que sont : les acteurs institutionnels (ministères, collectivités territoriales, projets, etc.) les bénéficiaires et les PTF.

Chaque guide a été conçu selon la fonction de l'interlocuteur et son contenu était de nature à permettre la collecte des données nécessaires à l'atteinte des résultats attendus notamment : la pertinence de l'approche HIMO, le volume et la nature des emplois créés, les ratios de main d'œuvre, les volumes des financements, la gestion et l'entretien des infrastructures, les forces et faiblesses des programmes HIMO, les perceptions et les aspirations des différents acteurs, les indications utiles quant à la formulation de futurs programmes HIMO, etc.

Un modèle de guide d'entretien est joint en annexe 3.

2.4.6. Organisation et déroulement de la collecte des données

Conformément à l'offre technique, les opérations de collecte des données ont couvert dans un premier temps les régions autres que le centre, Ouagadougou du 05 au 19 décembre 2010. L'itinéraire de la mission était : Bobo- Dioulasso, Banfora, Diébogou, Koudougou villages de Woro et Pililmpkou, Kona dans le Passoré, Ouahigouya- Titao (village de Sollé),- Kaya (villages de Basma et de Nimpoui) – Fada N'Gourma- Tenkodogo - Garango.

La collecte des données dans ces régions a nécessité la désignation des Directeurs régionaux de la jeunesse et de l'emploi (DRJE) du MJE, comme points focaux de la revue. Ainsi, la

programmation des entretiens et des rendez-vous a été coordonnée par les DRJE en collaboration étroite avec le chef de mission.

La deuxième étape de la collecte qui s'est déroulée au niveau de Ouagadougou, du 22 au 30 décembre 2010 a été consacrée aux entretiens avec les ministères, les coordonnateurs de projets, les PTF, etc. Les rapports sectoriels des visites de terrain assortis des commentaires techniques sur les ouvrages visités sont joints en annexe6.

2.5. Contraintes et difficultés rencontrées

Les opérations de collecte des données sur le terrain se sont assez bien déroulées et le bilan est jugé positif au vue du volume des informations reçues. Cependant, quelques difficultés prévisibles mais inévitables sont apparues dans le cadre de la conduite de la présente étude. Quelques-unes, sont relatées ici, dans le souci de l'amélioration de la qualité des enquêtes à venir :

- a) la localisation géographique des programmes HIMO sur toute l'étendue du territoire national;
- b) l'indisponibilité des conseillers municipaux, surtout des Maires et des Directeurs des services techniques municipaux en raison de l'organisation des festivités du cinquantenaire de l'indépendance du Burkina et des sessions budgétaires communales;
- c) la rétention des informations sur l'exécution des projets HIMO par certaines communes ;
- d) le manque de mémoire administrative par manque d'archivage et la grande mobilité des coordonnateurs des projets. A titre d'exemple, la documentation sur l'exécution du PSTP/HIMO n'a pas été complète.
- e) le caractère partiel des données collectées. En effet, les fiches de collecte des informations pertinentes nécessaires aux analyses auprès des coordonnateurs des projets n'ont pas été correctement renseignées.
- f) le séjour très bref dans chaque région de la mission, soit 1,5 jour ; ceci n'a pas permis d'organiser des entretiens approfondis avec les bénéficiaires ;
- g) la période inappropriée pour le déroulement de la revue, notamment le démarrage au mois de décembre qui coïncide avec l'établissement des bilans et rapports d'activités de l'année ainsi que les fêtes de Noël et de Nouvel An occasionnant plusieurs jours fériés.

2.6. Agenda de la mission de revue des programmes HIMO

Date	Activités
Vendredi 26 /11/10	Prise de contact avec le PNUD pour la finalisation des contrats
Samedi 27 /11-04/12/10	Séance de travail avec le Directeur de l'ONEF et élaboration des outils de collecte des données.
Dimanche 05 au Vendredi 10/12/10	Collecte des données dans les régions : Axe - Ouagadougou-Bobo- Dioulasso- Banfora- Diébougou- Koudougou-Yako
Samedi 11/12/2010	Rédaction synthèse des visites de terrain
Lundi 13 au samedi 18/12/10	Collecte des données dans les régions Axe - Ouagadougou-Ouahigouya-Titao-Kaya - Fada N'Gourma-Tenkodogo- Garango
Dimanche 19/12/10	Rédaction du rapport d'étape
Mardi 21 décembre 2010	Transmission du premier rapport d'avancement des travaux ainsi que le premier draft du plan du rapport de l'étude.
22/12/ 2010	Séance de travail avec le programme Pistes rural HIMO de l'Est (PrEst),
22/12/ 2010	.Rencontre de travail avec Monsieur Nitiéma Jean Paul, ancien Coordonnateur du PSTP/HIMO
23/12/2010	Séance de travail avec le Siège du Fonds d'Investissement pour les Collectivités Décentralisées (FICOD).
24/12/2010	Rencontre de travail avec l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE) du MJE :
25/12/2010 :	Noël, jour férié
28/12/2010	Séance de travail avec la Direction Générale des Pistes Rurales du Ministère des Infrastructures et du Désenclavement (MID).
30/12/2010	Rencontre avec la Direction Générale du Fonds de Développement des Communes.
01/01/2011 :	Jour de l'An 2011
02/01/2011 :	Jour férié
03/01/2011 :	Jour férié : Commémoration du 3 janvier 1966
04/01/2011	Rédaction du deuxième rapport d'étape d'avancement de la revue
05 janvier 2011	Transmission du deuxième rapport d'étape
07 janvier 2011	Départ pour Fada N' gourma
08 janvier 2011	. Visite des Pistes rurales HIMO de l'Est /ONG HEVETAS . Entretien avec les représentants des comités villageois de développement
09 janvier	Transmission de la deuxième version du plan du rapport de la revue
18 Janvier 2011	Séance de travail avec M. YAO Kouamé , BIT /Dakar
10 -30 janvier 2011	Rédaction du rapport provisoire
31 janvier 2011	Transmission du rapport provisoire au PNUD et au Comité de pilotage.

III. ETAT DES LIEUX ET ANALYSE DES PROGRAMMES HIMO MIS EN ŒUVRE.

3.1. Etat des lieux des projets et programmes de création d'emplois

La lutte contre la pauvreté au Burkina Faso n'a pas commencé avec la mise en place en 2000 du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP). En effet, depuis l'accession du pays à l'indépendance en 1960 jusqu'à nos jours, suivant les orientations dictées par la politique nationale en cours, des actions multiformes ont été engagées dans le sens de l'amélioration des conditions de vie des populations ou en d'autres termes, dans le sens de la réduction de la pauvreté.

Ces actions multiformes (programmes de développement) qui ont été engagées peuvent être classées en trois groupes distincts : ceux dont l'objectif poursuivi n'était pas explicitement la création des emplois ; ceux ayant la création des emplois comme objectifs et ceux dont l'objectif fondamental est la création d'un maximum d'emplois au bénéfice des jeunes et des femmes défavorisés des villes et des campagnes grâce à l'utilisation des techniques à haute intensité de main d'œuvre (HIMO).

Au rang du deuxième groupe de projets, l'on mentionnera parmi les principaux : 1) le Projet de promotion de l'artisanat féminin, le fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF), le projet d'appui à la création des petites et moyennes entreprises (PAPME), projet centres de production et de formation pour jeunes filles, projet d'appui à la réduction de la pauvreté des jeunes défavorisés ou marginalisés (REPAJE), projet d'appui aux micro-entreprises rurales (P.A.M.E.R), projet national karité (PNK), projet brigades de nettoyage des rues de la ville de Ouagadougou, le Service National pour le Développement, etc. 2) les projets spécifiques mis en œuvre par le Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi (MJE) à savoir:

- De 1999 à 2007, le Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi, le Fonds d'Appui au Secteur Informel, le Fonds National d'Appui aux Travailleurs Déflatés et Retraités qui ont financés 10 532 projets pour 19 149 emplois créés.
- Les activités du Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage en 2007 qui ont concerné, la formation par apprentissage financée à hauteur de 59 439 650 FCFA, soit 26% du montant et a permis la formation de 430 personnes dont 344 femmes et 86 hommes. Le perfectionnement des artisans et la formation

continue en entreprise ont obtenu respectivement 87 237 555 FCFA et 81 803 969 FCFA pour former 1 217 et 846 bénéficiaires.

- **Au bénéfice des jeunes** : le programme d'appui à l'insertion socio-professionnelle des jeunes diplômés, le programme de formation de 5000 jeunes en entrepreneuriat, le programme de formation de 10 000 jeunes par an aux métiers, l'opération permis de conduire et le projet pilote d'embouche bovine et d'équipement des jeunes maraichers, le programme national de volontariat qui a présentement engagé à ce jour environ 2000 volontaires des deux sexes, etc.

Comme on peut le remarquer les emplois créés par ces projets sont non seulement en nombre limité au regard des sommes investis et du volume des besoins mais sont destinés surtout aux personnes des centres urbains ayant une certaine qualification.

Les programmes HIMO se distinguent de ces derniers par son potentiel de création d'emplois pour la main d'œuvre non qualifiée et qualifiée des campagnes et des villes.

Les sections ci-dessous présentent l'état des lieux et l'analyse de ces projets et programmes HIMO du troisième groupe, objet de la présente revue.

3.2. LES PROGRAMMES HIMO PASSES OU EN COURS AU BURKINA FASO.

Comme déjà souligné, depuis le lancement dans les années 1980 par le BIT de l'approche HIMO pour la création des emplois à grande échelle pour résorber le chômage et le sous-emploi et lutter contre la pauvreté dans les PMA, des programmes HIMO ont été mis en oeuvre au Burkina Faso dans un premier temps par les structures étatiques et, dans un deuxième temps, par les partenaires techniques et financiers (PTF). Les objectifs spécifiques et les réalisations de ces programmes ainsi que le volume de leurs financements sont présentés ci-dessous:

3.2.1. Le Programme Spécial de Travaux Publics à Haute Intensité de Main-d'œuvre (PSTP/HIMO).

Le programme visait la construction d'infrastructures villageoises avec la participation des populations bénéficiaires en utilisant la méthode HIMO et les matériaux locaux en lieu et place des techniques à Haute Intensité d'Équipement (HIEQ). Il a bénéficié de l'assistance technique du BIT et du financement des Pays Bas et du PNUD pour un montant égal à 2023187800 F CFA. Plus de 800 000h/j, soit 2523 emplois par an, ont été créés entre 1982 et 1987, avec une redistribution importante de masse salariale (environ 45 % du coût total du

financement) au profit des populations dans les provinces du Yatenga, Sanematenga et du Bulkiemdé. Les emplois indirects peuvent être chiffrés à plus de 7000 emplois par an.

La mise en œuvre du programme selon l'approche HIMO a permis de réaliser des infrastructures socio-éducatives, sanitaires et communautaires (pistes rurales, rues pavées à Ouagadougou, micro-barrages, des puits à grand diamètre, écoles, centres de santé et de promotion sociale (CSPS), boullis, banques de céréales, des pharmacies et des boutiques villageoises, etc.).

3.2.2. Projet pilote de Construction d'Infrastructures Urbaines de Kaya

La mise en œuvre de ce projet a été possible grâce à l'appui financier du Royaume de Belgique (474 956 dollars des Etats Unis) et l'assistance technique du BIT comme agence d'exécution en appui à l'ONPE. Le projet (février 1994 à avril 1999) vise la promotion des ressources humaines et des matières premières au niveau local.

Les objectifs spécifiques poursuivis sont : assainir la ville de Kaya en vue de l'amélioration des conditions de vie de la population ; créer des emplois permanents et temporaires à travers l'approche HIMO ; valoriser les PME du bâtiment et des travaux publics (BTP) et les Bureaux d'Etudes et d'Ingénierie en leur apportant une formation susceptible d'améliorer leurs capacités techniques et organisationnelles ; définir et élaborer une méthodologie HIMO d'exécution des ouvrages de voiries en milieu urbain et renforcer la capacité de la Mairie de Kaya dans son rôle de maître d'ouvrage.

La construction des infrastructures urbaines communautaires dans cette ville a engendré la création de 17967 jours de travail (H/J), soit 607 emplois qualifiés et non qualifiés. Le ratio-coût de la main-d'œuvre ou la masse salariale a représenté 42 % du coût total du projet.

3.2.3. Programme de Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi (TIPE)

Pour atténuer les effets négatifs du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) mis en place en 1991, le Gouvernement burkinabé a décidé de promouvoir le secteur privé du Bâtiment et des Travaux Publics en lui offrant de petits travaux qui pourraient servir à juguler le chômage en milieu urbain par l'utilisation de techniques à HIMO. Dans cette perspective, l'Agence Faso Baara a été créée en juin 1991 avec l'appui financier de la Banque Mondiale.

Les principaux objectifs assignés à ce projet TIPE étaient les suivants :

- financer un programme de travaux municipaux de petite envergure, centrés sur l'amélioration et la réhabilitation des infrastructures urbaines ;

- encourager les entreprises privées et les Bureaux d'Etudes locaux à participer à l'exécution du projet ;
- renforcer les capacités des PME et améliorer les compétences individuelles des travailleurs qui seront employés sur les chantiers ;
- créer un grand nombre de nouveaux emplois dans les zones urbaines ;
- dénombrer la faisabilité des projets à forte intensité de main-d'œuvre (HIMO).

En fin 2002, la mise en œuvre des projets par Faso Baara depuis sa création en 1991 a permis la création de 107 300 emplois correspondant à 5 900 000 H/J dont 2 150 emplois permanents et la distribution de 10,3 milliards de FCFA de masse salariale aux travailleurs. De 1991 à 1996, la masse salariale distribuée a représenté environ 20 % du coût total du projet. Les indicateurs de performance suivants sont aussi à mentionner :

- nombre de Bureaux d'Etudes ayant travaillé avec l'Agence = 83
- nombre d'entreprises ayant travaillé avec l'Agence = 458
- nombre de contrats de bureaux d'études signés = 1491
- nombre de contrats d'entreprises signés = 1602
- montant du financement du programme de formation = 337 000 000 F CFA

3.2.4. Projet d'Amélioration des Conditions de Vie Urbaines (PACVU)

Le PACVU, financé par la Banque Mondiale, a démarré ses activités en 1996 et est placé sous la tutelle technique du Ministère des Infrastructures, des Transports et de l'Habitat (MITH). Il couvre les deux plus grandes villes du pays : Ouagadougou et Bobo-Dioulasso et comporte deux composantes : Renforcement des Infrastructures primaires et renforcement des capacités des institutions. Le coût global du projet est de 24,8 millions de DTS, soit 37 millions de dollars US équivalents. Le PNUD a contribué à hauteur de 600 000 dollars EU pour les activités de sensibilisation, formation ainsi que les activités de vulgarisation liées à la composante participation communautaire. D'autres bailleurs tels que la Coopération française, la Coopération allemande (KfW) sont intervenues également.

Le projet n'a pas un objectif de création d'emplois mais de réalisation d'infrastructures uniquement. C'est maintenant que ses premiers responsables commencent à s'intéresser à la dimension emploi. Il est à souligner que la réhabilitation physique des infrastructures est confiée à Faso Baara. Les statistiques sur le nombre d'emplois générés suite à la réalisation des infrastructures sont inexistantes.

Cependant, il ressort des entretiens avec les responsables du projet des renseignements significatifs sur la création d'emplois à savoir :

- l'aménagement du Marigot Houet à Bobo-Dioulasso a nécessité 500 personnes par jour pendant six mois à raison de 1 000 F CFA par jour ;
- le Canal de Zogona a nécessité 200 personnes par jour sur 15 mois ;
- le Canal d'Oubritenga, 350 personnes /jour pendant 22 mois.

3.2.5. Programme de Développement des Villes Moyennes (PDVM).

Conçu en 1990 par le Gouvernement du Burkina Faso, le PDVM vise à renforcer les capacités techniques, financières et institutionnelles des dix villes secondaires du pays pour en faire des collectivités décentralisées, fortes et autonomes et des pôles de développement intermédiaires capables de contrebalancer la forte attractivité des deux grandes métropoles de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso.

L'appui de la Coopération Suisse à ce programme s'est réalisé dès 1992 à Ouahigouya et en 1997 à Fada N'Gourma et Koudougou et a permis :

- la création de 3 Etablissements Publics Communaux de Développement (EPCD), Maîtres d'Ouvrages Délégué pour les Communes ;
- la réalisation du grand marché de Ouahigouya (1500 boutiques et 600 étals), de Fada N'Gourma et de Koudougou (1 800 boutiques et 700 étals) ;
- le renforcement des capacités techniques, financières et organisationnelles des 3 communes et des PME et les associations locales.

La Coopération Suisse a privilégié avant tout une approche mobilisant et appuyant les capacités des acteurs à la base pour qu'ils prennent en charge leur développement. Les caractéristiques de ce programme (ou les innovations) sont les suivantes :

- une construction à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) des infrastructures favorisant l'économie locale (le coût de la main-d'œuvre pour une construction varie entre 40 et 50 % du coût de l'ouvrage) ;
- une valorisation des ressources humaines locales (formation des petites entreprises locales). Les PME locales sont prioritaires pour les soumissions aux appels d'offres et elles sont formées à cet effet ;
- une utilisation optimale des matériaux locaux qui permet une économie de devises.

3.2.6. Fonds d'Investissement des Collectivités Décentralisées (FICOD)

Le fonds est né de la fusion de trois Fonds financés par la coopération financière allemande, la KfW. Il s'agit de :

- Fons d'investissement Communal (FICOM), mis en place en 1997 ;
 - Fonds pour des Mesures de Désenclavement, d'Assainissement et de Protection contre l'érosion à haute intensité de Main d'œuvre (HIMO) mis en place en 2001 ;
 - Projet Fonds d'Auto promotion à l'Est (PFA), mis en place depuis 1996.
- Un fonds de 11 millions d'euro, soit l'équivalent de 7, 2 milliards de FCFA a été accordé au Burkina Faso et alloué à la BACB pour la mise en œuvre du FICOD et le financement des investissements au niveau des collectivités territoriales.

La phase actuelle est d'une durée de 30 mois, d'avril 2008 à septembre 2010.

Le FICOD a pour objectif de contribuer à la lutte contre la pauvreté au Burkina Faso, à travers l'amélioration des conditions de vie de la population pauvre dans les zones d'intervention du projet et le renforcement de leur potentiel d'auto promotion dans le cadre dans le cadre du processus de décentralisation en cours au Burkina Faso.

La zone d'intervention comprend pour la phase actuelle, les régions administratives de l'Est, élargie aux provinces du Boulgou, et du Koulpélogo, et du Sud-ouest. Les activités du FICOD consistent à cofinancer des investissements dans les domaines ci-après :

- Infrastructures marchandes : marchés centraux, marchés de céréales, de fruits, marchés à bétail, gares routières, boutiques de rue, etc.
- Projets publics : aménagement de pistes, de seuils d'épandage, assainissement, lotissement, équipement de loisirs, etc.
- Infrastructures sociales : écoles, CSPS, lycées municipaux, centres communautaires, etc.
- Micro finance pour des Activités Génératrices de Revenus (AGR) et des fonds d'Equipement.

Procédures d'exécution des projets financés par le FICOD : pout tout projet agréé, le FICOD signe un contrat de financement avec le maitre d'ouvrage (MO). La maîtrise d'ouvrage des projets est exercée par les Communes urbaines et rurales responsables de l'exploitation et de l'entretien des infrastructures à travers un maître d'ouvrage délégué (MOD), actuellement Faso Baara.

Les travaux (Avant Projet Détaillé, APD, contrôle des chantiers, travaux de construction) sont exécutés par des entreprises et des bureaux d'Etudes nationaux sur la base d'appels d'offres (AO).

Réalisations : 111 projets HIMO (en excluant les projets de moins de 10 millions de FCFA) pour un coût total de 5,8 milliards de FCFA ont été exécutés durant la phase 1, 2, 3 et 4.

Le coût de la main d'œuvre rémunérée selon le SMIG, a représenté environ 30% du coût total des ouvrages. Ce pourcentage est prévu dans les DAO. Le paiement se fait toutes les deux semaines et de façon tournante. Le nombre de travailleurs est estimé à 50-100 personnes par jour et les femmes représentent 22 à 30%.

Pour le recrutement, c'est la communauté qui recrute et qui remet la liste des travailleurs à l'agent voyer de la Mairie. La rémunération est à la tâche

En matière de suivi, il ya un suivi interne et externe. Il y a des délégués des comités pistes qui détectent les goulots d'étranglement et qui les signalent.

Quant au suivi externe, il est assuré par le FICOD qui détient les indicateurs de performance prévus dans le cadre logique du projet. Il y a aussi, l'évaluation externe des impacts du projet.

3.2.7. Programmes Pistes rurales de l'Est.

La coopération suisse (DDC) a commandité en 2001 un diagnostic de faisabilité d'un programme de désenclavement rural ans la région de l'Est, puis a donné mandat à l'ONG HELVETAS pour l'exécution du programme Pistes rurales –Désenclavement à l'Est ((PrEst). Le programme PrEst intervient dans 3 provinces de la région de l'Est (Gourma, Gnagna et Tapoa). Le programme initié en 2002 se trouve aujourd'hui dans sa troisième phase (avril 2008- mars 2011).

Neuf (9) communes urbaines et rurales dans ces trois provinces sont impliquées dans les activités du programme.

L'approche est basée sur la recherche-action, le rôle du programme étant celui d'innovateur **en méthodes HIMO et de facilitateur.**

La finalité du programme est l'existence dans la région de l'Est d'un réseau de pistes de proximité carrossable, géré localement et de façon durable.

La main d'œuvre est rémunérée selon le SMIG et à la tâche toutes les deux semaines en conformité avec le système de rotation des travailleurs sur les chantiers. La rémunération moyenne est de 27.000 FCFA/mois

La durée moyenne des travaux est de 5-6 mois et les horaires de travail : 7 h à 14 h. Le nombre de travailleurs est de 900 personnes par mois et les femmes représentent 30%. Les normes de sécurité et santé au travail sont passablement respectées.

Les réalisations sont comme suit :

- Environ 300 km de pistes rurales réalisées avec la méthode HIMO ;

- 56, 5 km de piste HIMO, objet d'entretien par l'Etat FER-B (Fonds d'Entretien Routier du Burkina) pour une enveloppe de 50.000.000 FCFA.
- 126 ouvrages (maçonnés, et en pierres sèches) de franchissement réalisés ;
- 50 villages désenclavés dans 11 communes dont 2 urbaines et 9 rurales ;
- Environ 500.000 habitants désenclavés
- 12 PME locales formées et mandatées pour la construction d'ouvrage de franchissement
- Des ingénieurs stagiaires des écoles des 2^{ie} et CFP/TP reçus pour des formations
- 30 maçons formés et employés sur les chantiers des ouvrages de franchissement
- 20 millions de FCFA mobilisés par les communautés et les communes en vue de l'entretien des tronçons de pistes réalisés.

Budget du programme PrEst : contribution de la Coopération suisse DD C :

- Phase 1 (1er janvier 2002-30 septembre 2004) – 666.400.000 FCFA ;
- Phase 2 (1er octobre 2004 -31 mars 2008) - 2M,100 millions FCFA ;
- Phase 3 (1er avril 2008 -31 mars 2011) - 1M,600 millions FCFA.

Les perspectives du programme PrEst. Elles sont les suivantes :

- mise en place d'un mécanisme de financement multipartite pour la réalisation et l'entretien des pistes rurales
- ancrage des expériences du programme dans le secteur du transport et du désenclavement au niveau national ;
- contribuer à la relecture de la Stratégie Nationale du Transport Rural
- renforcer et développer les compétences et capacités des collectivités (région et communes rurales) et du secteur privé.

Sur le plan du suivi-évaluation, on note la mise en place d'un Comité de pilotage dont le Président est le Secrétaire Général du MID. Chaque année, il y a une auto-évaluation et un audit. Des mécanismes de revue à mi-parcours sont également mis en œuvre. Le suivi se fait aussi à travers des fiches hebdomadaires de suivi, élaborées à cet effet.

3.2.8. Le Projet BKF/94/06-Appui au Développement des Capacités locales et des Initiatives de Base en Environnement Urbain.

C'est la composante « Participation Communautaire » du 3^{ème} Projet Urbain, le PACVU. Les objectifs suivants sont assignés au projet :

- i) démontrer qu'en se basant sur la demande des populations et avec la participation effective de celles-ci, il est possible de réaliser des équipements et d'organiser des services et de les gérer de façon durable ;
- ii) renforcer les capacités des différents partenaires pour une planification à partir de la demande des populations.

Dans le cadre de ce projet 126 microprojets ont été réalisés par Faso Baara pour un montant global de 1 200 millions de F CFA ; les salaires représentent 57 millions de F CFA et le nombre d'Hommes/jours travaillés est de 40889 (emplois d'une durée moyenne de 89 jours). Les projets de proximité ont été financés avec une participation des communes et des bénéficiaires allant de 10 % (infrastructure sociale) à 30 % (infrastructure marchande).

Des contrats communautaires ont été établis entre la commune et les associations pour l'entretien des ouvrages après leur achèvement.

Ce projet a pris fin en septembre 2002 et un nouveau projet a été élaboré et s'intitule « Projet de Renforcement des Capacités des Communes Urbaines (PRCCU), et ce, en vue de la pérennisation et la vulgarisation de la démarche développée par l'ancien projet.

3.3. ANALYSE DES PROJETS ET PROGRAMMES HIMO .

3.3.1. Politiques et pratiques au travail

Il ressort du bilan des projets et programmes fait au point 3.1. ci-dessus, de l'exploitation documentaire et des conclusions des visites de terrain qu'au Burkina Faso, de 1980 à nos jours, des sommes importantes ont été investies pour la réalisation d'infrastructures en utilisant les méthodes HIMO. Ces montants se chiffrent même à des milliards de francs CFA.

Le tableau ci-dessous présente le volume des investissements et les politiques et pratiques au travail telles que les recrutements de la main d'oeuvre, le nombre de travailleurs selon le genre, la fixation des salaires et le mode et régularité du paiement, les horaires de travail et la durée des travaux, les dispositions prises en matière de sécurité et santé au travail, etc.

Tableau: Bilan des programmes HIMO

PROJETS	Montant investissements	Nombre d'emplois	Ratios main d'oeuvre	Fixation du salaire	Nature et régularité	Temps travail/ Durée travaux	Respect des normes

		Hommes	% des femmes					
PSTP/HIMO (1982-1987)	2.023.187.800	50.430 dont 37.815 emplois indirects	35%	45 %	½ du SMIG	En espèces/mois	7 h -15 h/8mois	Casques / gants
Infrastructures de Kaya (1994-1999)	474 956 \$	607 permanents et 1821 emplois indiecs	25%	42%	SMIG	Espèces/mois	7 h -15 h/8mois	Casques / gants
Faso Baara (1991- fin 2002)	salaires: 10,3 milliards	107 300 emplois dont 2 150 emplois permanents	-----	20%	SMIG	-----	-----	-----
(PDVM)				40-50 %	SMIG			
FICOD	7,2 milliards	50-100 personnes par jour	22-30%	30%	SMIG et à la tâche	Espèces/15 jours/tournante	7 h -16 h /7 mois	Casques / gants
PrEst/KFW	4,366 milliards	900 personnes/mois	30%	20 à 25%	SMIG et à la tâche	Espèces/15 jours/tournante	7 h -14 h/5 à 6 mois	Casques / gants
BKF/94/06-Renforce..Institutionnel (1996-2002)	1 200 millions	40889	-----	57 millions		Espèces	7h- 15h/3 mois	Casques /gants

Il ressort du tableau ci-dessus, les constats suivants :

- le volume des emplois générés par les projets HIMO est très important surtout au regard des autres projets et programmes de création d'emplois ;
- les femmes représentent environ 25 à 30% des effectifs des travailleurs des chantiers HIMO;
- les coûts (ratios) de main d'oeuvre représentent environ 30 % du coût total des projets;
- le système de paiement pratiqué est celui en espèces, selon le SMIG et la régularité du paiement est à la quinzaine.

Il est à noter que le projet PSTP/HIMO rémunérerait selon le SMIG mais les travailleurs ne percevaient que la moitié; l'autre moitié représentait leur contribution à la réalisation de l'ouvrage qui devait leur appartenir à la fin des travaux.

- le paiement à la tâche est privilégié;
- les dispositions de sécurité et santé au travail existent mais sont insuffisantes;
- La durée des chantiers est de 3 à 8 mois avec une moyenne de 5 -6 mois;

Les principales insuffisances à relever concernent les éléments ci-après: le système des recrutements de la main d'oeuvre non qualifiée et le respect des normes de travail de des dispositions de sécurité et santé au travail.

Il est ressorti en effet des entretiens que le recrutement de cette catégorie de travailleurs est du ressort des comités villageois de développement (CVD) qui dressent les listes et les transmettent à l'agent de la voirie de la Mairie pour être remises à l'entreprise, attributaire du marché.

Tenant compte des clivages politiques et des distinctions faites entre autochtones du village et non autochtones, ce système demanderait à être revu. Il est cependant à noter que la main d'oeuvre qualifiée est recrutée par la PME, attributaire.

Quant aux normes et disposition de sécurité et santé au travail, il y a un vide juridique qu'il conviendrait de corriger en élaborant des textes législatifs et réglementaires et ce, en collaboration avec les associations d'employeurs et de travailleurs notamment, le Syndicat National des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics. Les normes de travail doivent être respectées pour éviter de trop user de la force de travail au risque de rendre les travailleurs improductifs dans leurs champs de culture de céréales à la reprise de la saison hivernale.

3.3.2. Productivité du travail des programmes HIMO.

La productivité du travail doit être un élément important dans le cadre de la réalisation des travaux public en utilisant la méthode HIMO pour être compétitif avec les techniques à Haute Intensité en Equipement (HIEQ). Pour déterminer cette productivité, il est indispensable, lorsque les travaux sont rémunérés à la tâche d'évaluer des rendements réalistes dans le but de déterminer le plus honnêtement possible les quantités de travail que chaque ouvrier ou chaque équipe doit exécuter. L'élaboration des rendements doit tenir compte des spécificités réelles du terrain notamment l'inadéquation des rendements de certaines tâches, le descriptif de certains postes de travaux et le contexte social actuel.

Le temps imparti n'a pas permis à la mission de collecter elle-même les informations sur les rendements obtenus ou la productivité du travail au niveau des chantiers HIMO. Aussi, pour la connaissance de ce que peut être ces rendements, il est présenté en annexe 4, à titre d'illustration, quelques rendements calculés par le projet PrEst/ Helvétas. Ces tableaux de rendement ont été élaborés pour permettre au PrEst d'évaluer les rémunérations appropriées des travaux exécutés à la tâche.

Les tableaux décrivent les rendements et les coûts de chaque type de travail adoptés par le programme et ont été contrôlés et calculés sur la base d'expériences réelles de terrain. Les prix unitaires ont été calculés sur la base d'un salaire moyen journalier entre 1000 et 2000 FCFA par ouvrier.

Il découle des données de ce tableau que la rémunération à la tâche a plusieurs avantages car est de nature à permettre; i) une rémunération basée sur le rendement, préférable à la rémunération basée sur le temps de travail ;ii) une maximisation de la productivité ; une prévision réaliste des coûts ; vi) une maximisation des revenus et une flexibilité pour les travailleurs.

3.3.3. Qualité des ouvrages HIMO

Les ouvrages HIMO doivent être aussi de très bonne qualité que d'autres ouvrages réalisés pour les populations car, le concept HIMO n'est pas synonyme de qualité au rabais.

En effet, l'entrepreneur qui a en charge la réalisation d'un ouvrage HIMO doit subir la même rigueur dans le contrôle sur toutes les étapes de l'état d'avancement des travaux allant du démarrage à la réception définitives des ouvrages contractuels, objets d'un marché sur appel d'offre.

De coutume, tous les ouvrages doivent être réalisés selon les règles de l'art en respect aux clauses définies au préalable dans les cahiers des charges. Tout manquement à ces prérogatives devra être lourd de conséquences et incombera à l'entrepreneur sélectionné, qui a été préalablement initié aux techniques HIMO.

Même si des études très poussées telles que des prélèvements d'échantillons pour des analyses géotechniques en laboratoire de certains matériaux utilisés et disponibles dans une localité recevant un ouvrage HIMO, font souvent défaut, il n'en demeure pas moins que le résultat final de la qualité des ouvrages donne entièrement satisfaction avec un maximum de garantie voire décennale, nonobstant les problèmes d'entretien constatés sur le terrain par les consultants.

La qualité a un prix, mais les ouvrages non HIMO mécanisés ne fournissent pas souvent les résultats très escomptés, leur entretien courant devant se dérouler normalement en fonction d'un aval en planification.

Les projets HIMO sont réalisés avec du matériel très légers (pelles, pics, pioches, marteaux, bétonnière, ...), sans oublier un camion benne pour le transport des agrégats ou autres types d'approvisionnements du chantier, d'un compacteur BOOMAG pouvant assurer au moins les six passes pour un bon compactage des sols de bâtiment ou piste rurale à rendre bien carrossable pour la circulation des biens et des personnes.

Si les projets HIMO ne sont pas très chers, les travaux mécanisés le sont. La grande consommation des hydrocarbures qu'ils consomment influent sur les budgets de ces engins.

Souvent les travaux réalisés avec des moyens très mécanisés engendrent des contrôles techniques des ouvrages et matériaux au Laboratoire National du Bâtiment et Travaux Publics pour les différentes formes d'assurance et garantie décennales exigée au pays.

Pour les délais d'exécution, les travaux HIMO vont très vite, ciblant la durée de la saison sèche, par contre les travaux très mécanisés, leur planning d'exécution peut être bref n'excédant pas la normale ou se dérouler sur plusieurs mois ou années.

Les visites de terrain ont clairement démontré que le problème sérieux auquel sont confrontés les programmes HIMO réside dans l'entretien des ouvrages après la clôture des travaux.

Selon les accords, ce sont les communes qui ont la responsabilité de l'entretien des ouvrages créés. Mais, force est de constater que ces communes ne disposent pas pour le moment de moyens financiers à cet effet et que, quand bien même, selon certains agents de la voirie, des sommes sont inscrites au budget communal pour l'entretien des ouvrages, elles ne sont jamais décaissées et servent plus tôt à résoudre d'autres problèmes.

Une réflexion approfondie au niveau national concernant l'entretenien des ouvrages communaux permettrait d'esquisser des pistes de solutions. D'ores et déjà le modèle PrEst de HELVETAS qui a même un label reconnu par tous, peut être recommandé. Construites en effet, en 2003, le processus d'entretien de ces pistes n'a pas encore commencé. Cela est dû à la qualité des pistes Helvétas qui comportent entre autres, à droite et à gauche des cordons pierreux de protection sur toute la longueur.

Il faut également souligner que pour la qualité des ouvrages HIMO, il est nécessaire de respecter les normes techniques et surtout celles préconisées dans le présent rapport concernant les radiers.

3.3.4. Coûts des ouvrages HIMO

Un coût exhaustif d'un quelconque projet HIMO ne peut être brandi partout, car un projet HIMO se prépare comme n'importe quel dossier estimatif d'un dossier d'appel d'offre.

La particularité ici est que l'on utilise intensément la main d'œuvre avec des travaux très peu mécanisés, utilisant des matériaux locaux disponibles à l'état brut.

En contrepartie, les salaires versés à cette main d'œuvre locale bon marché doit représenter 30 à 35% du devis estimatif total du marché attribué à un entrepreneur formé en HIMO après un DAO.

En illustrant cette partie, une piste rurale en HIMO selon les données des projets pistes rurales en cours d'exécution dans la région de l'Est, coûterait environ 11,5 à 12 millions de FCFA contre 20 millions FCFA si elle était réalisée avec des engins mécanisés très lourds.

Il ressort de ces données que l'approche HIMO a un double avantage pour le Burkina car, elle donne non seulement l'opportunité au pays d'utiliser sa main d'œuvre disponible et abondante mais aussi, pour le même type d'ouvrage, de faire d'importantes économies en devises.

3.3.5. Rôles et responsabilité des différents acteurs.

Dans l'exécution des programmes HIMO visités, quatre catégories d'acteurs importants interviennent: les collectivités territoriales (régions et communes), les communautés, les PME et les bailleurs de fonds. Le rôle et les responsabilités de chacun d'eux sont les suivants:

3.3.5.1. La commune: c'est le Maître d'Ouvrage

Le maître d'ouvrage est : "la personne morale pour le compte de laquelle les travaux sont réalisés" ou la personne morale pour laquelle l'ouvrage est construit".

Dans le cadre de la mise en oeuvre des programmes HIMO, les rôles et responsabilités des communes visitées ont été les suivants: déterminer la localisation des ouvrages à construire; signer les contrats de convention ou protocole d'entente avec les partenaires techniques et financiers comme HELVETAS, le FICOD, le Fonds permanent de développement des collectivités territoriales (FPDCT); conclure avec le maître d'oeuvre et les entrepreneurs qu'il choisit, les contrats ayant pour objet les études et la réalisation des travaux; exploiter l'ouvrage; préparer et diffuser les appels d'offres; signer les accords avec le Maître d'Ouvrage Délégué (MOD) à l'issue des appels d'offres (AO); recevoir et entretenir l'ouvrage à la fin des travaux et animer et sensibiliser les populations.

Le MOD est le représentant légal du maître d'ouvrage dans l'exécution du marché depuis la conception du projet jusqu'à la réception définitive des travaux. Il est l'intermédiaire unique entre le maître d'ouvrage et les autres intervenants.

Un point important qui mérite d'être éclairci est le chevauchement des attributions qui peuvent survenir entre la Commune et le Conseil Régional au niveau de la réception des ouvrages réalisés, notamment les pistes rurales. Il convient en effet de signaler qu'il existe deux catégories de pistes rurales : i) les pistes intra communales qui sont des pistes situées à l'intérieur des communes et qui permettent de relier le centre urbain aux secteurs ruraux; ii) les pistes rurales qui sont les pistes qui relient les villages entre eux ou avec des zones de production et d'échange.

3.3.5.2. Le secteur privé et en l'occurrence les PME:

L'exécution des travaux est réservée aux PME ayant reçu une formation en techniques HIMO.

Leurs rôles et responsabilités sont comme suit:

- aider la commune dans l'exécution de son plan de développement communal (PDC)
- signer les marchés avec la mairie et le MOD
- exécuter les travaux selon les techniques HIMO, conformément aux cahiers de charges, et employer du personnel compétent tel qu'exigé dans le dossier d'appel d'offres et proposé par elles dans leurs offres;
- respecter la législation en vigueur au Burkina Faso en matière du SMIG fixé par la loi;
- respecter la législation en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité au travail.
- former les travailleurs sur le chantier.
- fournir à la mairie l'état mensuel de la situation d'avancement des travaux en remplissant notamment les formulaires de suivi de chantier disponible au siège du MOD.

3.3.5.3. Les organisations communautaires de base (OCB)/les populations

Les populations sont le véritable maître d'ouvrage des projets HIMO: assument le rôle de maître d'ouvrage; prennent l'initiative de demander la construction de l'ouvrage; cofinancent à hauteur de 2% ; participent aux travaux (ramassage des matériaux locaux); assurent le ciblage de la main d'oeuvre et dressent les listes des travailleurs à fournir aux chantiers HIMO et veillent à mettre en place un système opérationnel de rotation de la main d'oeuvre, dans un souci d'équité et entretenir les ouvrages construits.

3.3.5.4. Les bailleurs de fonds

Le rôle et les responsabilités du bailleur de fonds sont: financement des projets, suivi technique des travaux et formation des PME et des Bureaux d'Etudes (BE).

3.3.6.. Dispositifs opérationnels de gestion et de suivi-évaluation.

Des entretiens avec les coordonnateurs des projets et de l'analyse documentaire, il ressort que globalement, des dispositifs de gestion et de suivi-évaluation sont mis en place dans le cadre de l'exécution des programmes. Pour l'essentiel, ils se résument comme suit pour l'ensemble de ces programmes :

- existence de manuel de procédures administratives, financière et comptable;
- programmation annuelle des activités et du budget ;
- des comités de pilotage sont mis en place, présidés le plus souvent par les m secrétaires généraux des ministères techniques avec au moins deux réunions par an.
- des comités d'entretien des ouvrage sont créés (exemple : comité pistes PrEst au niveau de chaque village traversé par la piste), dotés de bureaux dont la composition est laissée à l'appréciation du village ;
- des réunions hebdomadaires de chantier regroupant la Mairie, l'Entreprise, le Maître d'ouvrage délégué, le Bureau de contrôle , le Bureau d'Etudes et les représentants des OCB ;
- des visites de supervision par les Coordonnateurs des projets et les bailleurs de fonds ;
- des mécanismes d'audits annuels des comptes ;
- des évaluations à mi-parcours sur la base du cadre logique ou cadre de résultats du projet ou programme.

3.3.7. Les stratégies de désengagement.

Les stratégies de désengagement pour les programmes visités consistent dans l'ensemble: à la formation des bénéficiaires en matière d'entretien. Des modules et manuels de formation ont même été élaborés à cet effet (exemple du FICOD); la remise du petit matériel d'entretien à la fin du projet (pelles, pioches, brouettes, etc.); la mise en place de fonds d'entretien des ouvrages (exemple du rogramme pistes rurales de l'Est de HELVETAS où un montant de la rémunération de la main d'oeuvre est prélevé et bloqué dans un compte bancaire pour les travaux ultérieurs d'entretien; actuellement il y a plus de 20 millions dan ce compte.).

3.3.8. Avantages comparatifs des projets HIMO sur leurs HIEQ :

L'approche HIMO est adaptée à la situation des pays en développement dont le Burkina Faso qui éprouvent d'énormes besoins en infrastructures et qui disposent des ressources humaines et des matériaux sous-utilisés engendrant un déficit important au niveau économique, comme déjà souligné dans les chapitres précédents.

Les principaux avantages de l'HIMO à mettre en exergue sont comme suit : davantage d'emplois (x 2- 4) ; réduction des coûts (moins de 10 à 30%) ; économie en devise ; participation, renforcement des capacités des organisations communautaires de base (OCB) ; contribution au développement économique local et protection de l'environnement.

Sur le plan genre, les avantages de l'approche HIMO sont les suivants : accès direct des hommes et des femmes à des emplois salariés ; salaire égal pour travail égal ; accès à la formation ; participation active des femmes et nouvelle conception de leur rôle dans la société et meilleur accès aux services sociaux.

Des études comparatives réalisées par le BIT dans des pays tels que le Burkina Faso, le Cambodge, le Ghana, la République populaire du Lao, le Lesotho, Madagascar, le Rwanda, la Thaïlande et le Zimbabwe montrent que, sans sacrifier la qualité des infrastructures, l'option fondée sur une forte utilisation de la main d'œuvre :

- est de 10 à 30 pour cent moins chère que l'option donnant la préférence à l'intensité d'équipement
- réduit les besoins en devises étrangères de près de 50 à 60 pour cent ;
- crée, pour le même investissement, de deux à quatre fois plus d'emplois.

Pour illustrer ces avantages comparatifs, deux exemples sont ci-dessous rapportés :

Exemple de l'Ouganda, projets routes :

Type de travaux	Réhabilitation complète		Réhabilitation partielle	
	HIMO	HIEQ	HIMO	HIEQ
Méthode				
Coût moyen/Km (\$)	12.000	15.000	4.000	8.000

Source : Centre International de Formation (CIF) du BIT

Exemple de Madagascar : pour un programme d'investissement public de 50 milliards de Fmg :

Tableau : Structure stylisée des coûts des projets HIMO et HIEQ en 1995

%	Main d'œuvre	Equipement	C.I. locales	C.I.	Outilla	Total

				importées	ge	
HIMO	30	37	11	21	1	100
HIEQ	8	60	7	20	5	100

Sources : Calculs MADIO

Les résultats montrent clairement la supériorité de l'approche HIMO sur l'approche HIEQ.

Le développement durable suppose la mise en place des infrastructures économiques qui vont soutenir durablement le processus de développement économique. Ces infrastructures qui constituent l'un des fondements d'une forte économie doivent accompagner pendant très longtemps la vie économique. De ce fait, elles doivent être conçues dans cette optique. La construction des infrastructures dans laquelle interviennent activement les entreprises privées HIMO doit être suivie avec rigueur pour amoindrir le risque moral lié à la qualité des ouvrages. De ce fait, des agents techniques incorruptibles doivent être mandatés pour accompagner quotidiennement les entreprises jusqu'à la cession des ouvrages.

3.3.9. Impact socio économique des projets HIMO mis en œuvre.

La présente revue des programmes HIMO n'est pas une mission d'audit encore moins une mission d'évaluation. Aussi, les impacts desdits programmes qui sont ici présentés tirent leurs sources des conclusions des entretiens avec les différents acteurs, de l'exploitation documentaire et de l'observation sur le terrain.

Ainsi, pour l'ensemble des projets et programmes couverts par la revue, les principaux effets ou impacts relevés sont les suivants :

3.3.9.1. Financement de l'économie nationale et développement local

Les programmes HIMO exécutés ou en cours d'exécution ont injecté plusieurs milliards de FCFA dans l'économie nationale et ont contribué à la mise en place d'infrastructures économiques, socles du développement durable.

Les résultats ou le produits de l'HIMO et, en l'occurrence, les pistes rurales ont permis le désenclavement de plusieurs centaines de villages et accélérer les échanges villes-campagnes.

3.3.9.2. Lutte contre la pauvreté par l'accroissement des revenus des bénéficiaires

A titres d'exemples d'accroissement des revenus des populations à faibles revenus, l'on notera que :

- les programmes HIMO ont permis la création de plusieurs milliers d'emplois rémunérés au bénéfice des couches démunies surtout les jeunes et les femmes des zones concernées contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté;
- le coût de la masse salariale a représenté en moyenne 30% du coût total des programmes ;
- Les rapports d'évaluation disponibles soulignent que les bénéficiaires ont réalisé des revenus supplémentaires (additionnels) moyens variant entre 27. 000 francs CFA et 150.000 F CFA par mois.
- Au plan de l'amélioration de l'accès physique et financier aux services sociaux de base (SSB), les revenus additionnels générés suite à la rémunération de la main d'œuvre ont servi à l'amélioration des conditions de vie des populations concernées. Ils ont principalement été affectés aux domaines prioritaires suivants: statut social (baptêmes, funérailles, habillement, mariages, décès), la santé (les CSPP de Sollé, Woro et Basma), l'alimentation, l'éducation, l'énergie et l'eau potable.

Il est à noter que de façon générale, à l'opposé des riches qui affectent leurs suppléments de revenus à l'investissement et à l'épargne à cause de la saturation dans la satisfaction de leurs besoins, les pauvres affectent beaucoup plus leurs revenus additionnels à la consommation.

3.3.9.3. Renforcement des capacités des bénéficiaires

Les activités de formation sur les chantiers, les chantiers-écoles, d'accompagnement, d'assistance-conseil, dispensées dans le cadre de l'exécution de ces programmes HIMO, ont contribué au renforcement des capacités organisationnelle et managériale des OCB et des PME en matière de planification et de gestion de leurs initiatives de développement.

3.3.9.4. Amélioration de la situation des femmes

Les résultats de l'HIMO ont eu des impacts sur les systèmes sociopolitiques des communautés de base. Ces impacts sont perçus en terme de changements notamment, la transformation de la situation de la femme. La mortalité maternelle et infantile a beaucoup baissée et les femmes des villages touchés par les programmes HIMO de nos jours de par l'intervention de ces projets sont plus émancipées, plus libres, plus épanouies et leur participation aux activités de développement est plus accrue. Elles sont les plus nombreuses à sortir lors des consultations électorales.

3.3.9.5. Amélioration des ressources naturelles et de la sécurité alimentaire par les techniques de seuils d'épandage HIMO

L'évaluation des effets des seuils d'épandage HIMO du FICOD indique que cette technique HIMO entraîne une génération de l'ensemble des ressources naturelles : i) la génération des sols, ii) la remontée de la nappe (parfois de plus de 20 mètres) et l'augmentation de l'eau capillaire/adhésive au dessus de la nappe, iii) la régénération de la végétation en cas de vocation sylvo-pastorale. L'eau stockée dans le sol du bas fond permet souvent des cultures 12 mois sur 12.

3.3.9.6. Impact sur l'environnement

Sur le plan environnemental les programmes HIMO ont eu des impacts positifs sur les conditions d'hygiène, par l'élimination des flaques d'eau. Les ouvrages de franchissement permettent un accès facile aux riverains des quartiers et secteurs pendant la saison de pluies. La construction des routes, des pistes et des caniveaux assainissement (ex : réhabilitation de la rue 15.12 à Bobo-Dioulasso, rue de la Palestine et route pavée de Bilbaologo à Ouagadougou) permettent une meilleure circulation dans les zones et l'évacuation des eaux usées.

IV. ORIENTATIONS POUR UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE DE L'APPROCHE HIMO.

4.1. Les mesures d'ordre politique

4.1.1. Intégration de l'emploi dans les Programmes d'Investissement Public (PIP).

Le Programme d'Investissement Public (PIP) est un des moyens d'action les plus puissants dans les mains du Gouvernement Burkinabé pour la création d'un maximum d'emplois au profit des jeunes et des femmes alors que pour le moment, il n'est qu'un mécanisme financier et technique pour réaliser des constructions d'infrastructures physiques. Le PIP est en effet, pour l'essentiel, orienté vers la réalisation d'équipements et d'infrastructures avec uniquement des objectifs sectoriels.

Il est important de dynamiser le rôle d'impulsion économique et sociale du programme d'investissement public. Pour ce faire, il convient d'influencer les décisions d'investissement en amont en mettant des procédures adaptées à cet effet.

Il est important de souligner qu'au Burkina Faso, l'emploi n'est pas encore un objectif explicite ni un critère d'approbation ou d'évaluation des programmes d'investissement.

Aussi, pour une mise en œuvre efficace de l'HIMO, il conviendrait avant tout que la volonté politique se matérialise par l'institutionnalisation par un texte réglementaire du lien investissement-emploi comme l'ont fait le Cameroun et les Philippines en 1999. Il est nécessaire à cet effet de créer une « Cellule HIMO » au niveau du Premier Ministère.

Il est à noter que des études dans ce cadre ont été faites ou sont en cours dans les pays tels que le Togo, Madagascar, Sénégal, Mali, Cameroun, Mauritanie, Guinée, RDC et l'Ouganda.

Les fonctions de l'Unité Emploi-Investissement ou cellule HIMO pourraient dans les grandes lignes être, entre autres :

- allocation des ressources publiques ;
- études sur le potentiel macro-économique et impact de l'HIMO, le résultat escompté étant : des prises de décisions mieux informées et documentées ;
- établissement, dès la conception des relations de collaboration avec les ministères techniques et l'Administration décentralisée ;
- identification des contraintes (techniques, administratives, réglementaires, institutionnelles) et propositions de solutions ;
- travail en réseau avec les associations professionnelles (Association des Maires, ingénieurs des municipalités, PME-HIMO, associations d'employeurs et de travailleurs du BTP, ONG et organisations communautaires de base) ;
- mise en place des bases de données et élaboration d'indicateurs ou critères de performance des projets et programmes basés sur l'emploi.
- mise au point et opérationnalisation des instruments et outils de mise en œuvre de l'intégration des approches HIMO dans les PIP du pays.

4.1.2. Prise en compte de l'approche HIMO dans les politiques sectorielles.

Les programmes sectoriels ont un potentiel énorme de création d'emplois et de réduction de la pauvreté qui reste à ce jour largement inexploité. Aussi, il est suggéré la prise en compte des méthodes HIMO dans ces politiques.

4.1.3. Nécessité d'une définition du concept « projet ou programme HIMO »

Il est opportun qu'au Burkina Faso, tous les acteurs (décideurs, planificateurs, responsables de projets, techniciens, OSC, secteur privé, bénéficiaires et PTF) aient une compréhension commune du concept HIMO.

La définition BIT de l'HIMO, en rappel, est la suivante : « méthodes et projets utilisant de façon flexible et optimale la main d'œuvre et d'autres ressources locales, dans la réalisation

de projets 'intérêt publique et communautaire, alors que les aspects de rentabilité économique et de qualité des travaux sont garantis ».

Tout en prenant en compte cette définition, il semble indiqué au regard des expériences passés et en cours de mise en œuvre de l'approche HIMO au Burkina Faso, d'énoncer ci-dessous, les critères qui font qu'un projet ou programme est qualifié de HIMO. Ces critères sont comme ci-après :

- disponibilité de la main d'œuvre qui doit être abondante ;
- bonne organisation du travail notamment le ciblage et le recrutement de la main d'œuvre ;
- le travail est décent : main –d'œuvre rémunérée , salaires appropriés (les salaires minima SMIG respectés et représentent au moins 30% du coût total du projet, la rémunération basée sur le rendement et à la tâche) et les conditions de travail respectent la législation du travail en vigueur au Burkina Faso ;
- les femmes représentent au moins 25à 30% des effectifs des travailleurs ;
- les normes de productivité /rendements sont respectées ;
- utilisation des matériaux locaux, dimension importante de l'approche HIMO ;
Ces matériaux ne doivent pas être à plus d'un rayon de 3 km du chantier ;
- la formation des PME et des OCB est prévue
- la garantie de la durabilité des ouvrages est assurée.

4. 1.4. Création d'un environnement favorable à la PME-HIMO

Afin de créer un environnement favorable aux PME -HIMO et rompre l'obstacle de l'accès aux marchés publics, l'intégration de l'HIMO dans l'attribution de certains marchés devrait être envisagée.

4.1.5. Plaidoyer pour les approches HIMO

Il est important de mener une vaste campagne d'information et de sensibilisation de l'ensemble des acteurs dans le but de :

- renverser l'état d'esprit et la réticence d'acteurs de tous les horizons
- sensibiliser surtout les techniciens et les décideurs dans les ministères techniques, les structures décentralisées, les ONG et les PTF sur les avantages de l'utilisation des techniques HIMO ;
- vulgariser le concept dans tous les secteurs de la construction.

4. 2. Mesures d'ordre opérationnel

4.2.1. Gestion du matériel d'entretien

Si l'on part du principe que les travaux en HIMO sont très peu mécanisés, personne ne réclamera une benne ou un véhicule de liaison pour l'entretien des ouvrages après leur réception définitive même si le véhicule a servi au transport des matériaux locaux ou autres approvisionnements pendant les travaux.

Le problème d'entretien de ce véhicule se posera à l'ensemble des bénéficiaires dudit projet sans oublier son carburant même si le projet avait la bonne foi de le faire.

Pour éviter de voir se désagréger rapidement les ouvrages après leur réception définitive, souvent des personnes sélectionnées parmi les bénéficiaires sont formées à l'entretien des ouvrages de concert avec les mairies. Un petit lot de matériel (pics, pioches, brouettes, pelles,...) est souvent remis aux bons soins de la mairie qui peut les garder en son sein ou les remettre aux riverains pour des interventions diligentes en cas de nécessité. Le matériel remis directement aux riverains ne doit pas servir aux besoins personnels de ces derniers car ce matériel mal géré peut-être source de conflit.

Avec la sensibilisation conséquente, appuyée par une petite motivation flatteuse, ce matériel servira à bon escient aux réparations des ouvrages dégradés lorsque les responsables sentiront le besoin de faire réparer une malfaçon sur ouvrage ou partie d'ouvrage dégradé.

L'agenda des entretiens périodiques des ouvrages devrait revenir aux responsables de la commune et des personnes riveraines, souvent avec l'accord de tous les bénéficiaires.

De petits entretiens avec la fréquence de 2 fois (en début et à la fin de l'hivernage) par an sont vivement recommandés.

4.2.2. Disponibilité des compétences techniques HIMO.

La disponibilité des compétences en techniques de réalisation des ouvrages avec des méthodes à haute intensité de main d'œuvre est une condition sine qua non de la réussite de l'approche HIMO.

Ainsi, il est indispensable de créer, de développer et de renforcer les capacités en la matière. Depuis la mise en œuvre du premier programme HIMO en 1982, jusqu'à nos jours, des actions de formations aux techniques HIMO à l'endroit des PME ont été dispensées. L'on retiendra à titre d'exemple que 20 PME ont été formées sur le chantier-école de la construction de la piste rurale Kombissiri-Gana-Doulgou par le PSTP/HIMO (deuxième phase), Faso Baara à ses débuts, 458 entreprises et qu'au niveau des projets HIMO de

FICOD et du Programme pistes rurales de l'EST de HELVETAS, la formation en HIMO des PME adjudicataires des marchés est obligatoire.

Dans les années 1991-1992, il y a eu la formation en HIMO de plusieurs techniciens supérieurs du génie civile au Centre de Formation des Travaux Publics (CFP/TP) du MID. Ainsi, on peut affirmer que le pays dispose à présent d'une liste étoffée de PME –HIMO.

Cependant, le renforcement des capacités des PME est toujours nécessaire pour garantir la qualité des ouvrages car, les visites de terrain ont montré que la mauvaise qualité des certains ouvrages tels que les radiers est en partie due aux manques de compétences de ces entreprises malgré la formation reçue avant le démarrage des travaux.

Il est nécessaire aussi de former les cadres des ministères techniques concernés et les responsables chargés de la mise en œuvre de l'HIMO.

L' introduction dans les programmes de formation et d'enseignement de cours portant sur les méthodes à coefficient élevé de main d'œuvre et sur les conditions de travail à l'intention des ingénieurs des secteurs public et privé, est aussi nécessaire.

4.2.3. Choix des ouvrages pour chantiers HIMO.

Le chantier HIMO est un chantier où l'on remarque beaucoup plus la présence des hommes que des machines. Peut-être un camion et un petit véhicule de liaison peuvent constituer sa grande logistique. L'outillage de travail composé de petits matériels sans oublier des équipements de protection individuelle pour la sécurité des travailleurs sont insignifiants devant les équipements très lourds des grands chantiers classiques.

Donc, un projet HIMO peut se faire en entreprise ou par la régie ou l'exécutant confondu à l'ingénieur conseil se charge de l'exécution et du suivi/contrôle des ouvrages.

Intégrant les matériaux locaux au cœur des projets HIMO, ces projets HIMO peuvent porter sur des infrastructures en BTP (piste rurale, radier souple, dalots, caniveaux, écoles, centres de santé, VRD, etc.)

Vu la communication intégrale de nos villes, il serait intéressant, mieux indiqué que ça soit les bénéficiaires de chaque localité qui présélectionnent tout projet susceptible de recevoir l'appui des bailleurs de fonds car la réalisation de l'ouvrage leur incombe.

4.2.4. Dispositifs de gestion et de suivi-évaluation.

Pour une mise en œuvre efficace de l'approche HIMO, il est indispensable de mettre en place un système de gestion axé sur les résultats (GAR).

La GAR est une démarche qui vise l'atteinte de résultats en fonction d'objectifs, d'activités et d'indicateurs préalablement définis et qui portent sur la performance dans l'atteinte des

résultats. Dans cette optique, chaque acteur devient responsable de l'atteinte des résultats découlant des activités qu'il réalise ou des processus qu'il coordonne. Elle implique donc une détermination claire des responsables des activités ou des processus, dont l'obligation de rendre compte.

Il est important également d'avoir une programmation annuelle des activités et du budget et de se doter de manuel de procédures administrative, financière et comptable et d'un système performant de suivi-évaluation (interne et externe).

4.2.5. Etapes à suivre pour une mise en œuvre efficace de l'approche HIMO.

La mise en œuvre d'un programme HIMO, à l'image du cycle de gestion d'un projet comporte des étapes à respecter. Pour la présentation de ces étapes, nous rapportons ici l'exemple réussi du PrEst que le Gouvernement/MID se prépare à répliquer dans cinq régions du Burkina. Ainsi, le processus de mise en œuvre d'un programme HIMO, comprend cinq (5) principales séquences; 1) Identification du projet ; 2) Diagnostic conjoint ; 3) Élaboration du projet ; 4) Mise en œuvre du projet ; 5) Remise de l'infrastructure et gestion de l'entretien.

Les séquences sont elles-mêmes subdivisées en un certain nombre d'étapes majeures et le processus comporte au total 19 étapes chronologiques et cohérentes. Les séquences, les étapes, les activités, les résultats et les objectifs sont présentés en annexe 5.

V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA REVUE.

5.1. Principales conclusions

Au terme de la présente étude, les principales conclusions ou les leçons à tirer sont les suivantes :

5.1.1. De la consolidation de l'approche HIMO au Burkina Faso.

L'utilisation des méthodes HIMO, comme déjà souligné, n'est pas nouvelle au Burkina Faso. Depuis 1980, le Burkina Faso a fait partie des premiers pays qui ont expérimenté l'approche HIMO prônée par le BIT depuis les années 1975 et a mis en œuvre en 1982 son tout premier programme national HIMO intitulé : Programme Spécial de Travaux Publics à Haute Intensité de Main d'œuvre (PSTP/HIMO).

A l'exemple de ce programme, plusieurs initiatives HIMO ont été ou sont menées par des partenaires techniques et financiers. En effet, outre l'expérience de l'Agence de Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi, Faso Bara, il faut citer les projets HIMO financés par la coopération allemande à travers la KFW et les projets piste rurale HIMO sur financement de la coopération suisse au développement, la DDC et exécuté par l'ONG HELVETAS.

L'approche HIMO a connu une évolution au plan de la méthode d'exécution des travaux. En effet, de l'exécution en régie, on est passé à l'exécution par les PME et ce, suite aux recommandations de la mission d'évaluation à mi-parcours du PSTP/HIMO en 1986.

La consécration de l'approche est sans nul doute, sa prise en compte, d'une part, dans les stratégies de mise en œuvre de l'axe 3 du CSLP « Elargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres » et, d'autre part, dans l'axe 2 de la SCADD ci-dessous.

Annexe 2 : Mesures et actions prioritaires de l'Axe 2 du SCADD :

- 2.1. Développement des infrastructures de transport et des transports (développement, modernisation et sauvegarde de l'ensemble du réseau routier national (routes, pistes, voiries))
- a) Entretien courant et périodique régulier des routes, pistes, voiries et ouvrages.
 - b) Sécurisation des ouvrages stratégiques sur les corridors et construction d'ouvrages de désenclavement dans les zones rurales.
 - c) Développement de la maîtrise d'ouvrage des infrastructures locales par les collectivités territoriales.
 - d) Vulgarisation de l'application de **techniques à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO)** pour la réalisation d'infrastructures routières en milieu rural et urbain.
 - e) Construction de routes en terre et de pistes rurales

L'approche HIMO est également prise en compte dans ses politiques et stratégies de développement économique et social du Gouvernement. En effet, l'objectif immédiat 3 de la Politique Nationale de l'Emploi (PNE) "promouvoir les activités privées créatrices d'emploi", stipule, page 36, point d (la promotion de l'emploi à travers l'approche Haute Intensité de main d'oeuvre (HIMO), citation : " le souci de le PNE est de promouvoir de façon beaucoup plus large et plus responsable l'approche HIMO. Une grande diversité d'ouvrages est éligible à l'approche et un noyau d'expériences existe à travers le fonctionnement du projet Fonds HIMO. Par ailleurs, le Programme d'Investissement Public offre une gamme d'ouvrages qui pourrait faire l'objet d'une réalisation et d'un entretien par les méthodes HIMO".

5.1.2. Les forces des programmes HIMO au Burkina Faso :

Les forces constatées dans la mise en oeuvre de ces programmes sont en résumé les suivantes:

- L'engouement que suscitent à l'heure actuelle, le concept et les programmes HIMO pour le MJE/ANPE, les collectivités territoriales, les PTF (DDC, KFW, Banque Mondiale, l'Union Européenne, l'AFD, l'Union nationale des producteurs de coton (UNPC), etc.) et surtout pour les comités villageois de développement (CVD).
- Les programmes HIMO ont connu un essor au Burkina Faso de 1982 à 1994 avec la mise en oeuvre par le Gouvernement/Ministère chargé de l'emploi/ONPE du programme PSTP/HIMO avec l'appui technique et financier du PNUD, du BIT et des Pays Bas, du projet de construction d'infrastructures urbaines de Kaya sur financement belge et des projets de l'Agence d'Intérêt Public pour l'Emploi, Faso Baara à ses débuts;
- Depuis 2000 jusqu'à nos jours, le concept a pris de l'ampleur avec les initiatives de promotion des méthodes HIMO développées par des partenaires techniques et financiers notamment, la Banque Mondiale, l'AFD et les coopérations allemande et suisse qui financent respectivement des projets HIMO et de pistes rurales et d'épandage dans la région de l'Est, Fada N'gourma.
- les programmes HIMO ont eu des impacts positifs sur les populations au niveau économique et social en termes de réduction de la pauvreté dans ses multiples manifestations notamment, la satisfaction des besoins essentiels des populations (emplois rémunérateurs et accès aux services sociaux de base), de renforcement des capacités des CVD, des PME et de techniciens du génie civil du MID et de changement de comportement.
- comme force de l'HIMO, il faut surtout souligner, le potentiel très important de création d'emplois au bénéfice surtout d'une catégorie de la population qui n'a pas accès aux emplois modernes (le marché du travail) et l'utilisation/valorisation des matériaux locaux.
- l'HIMO est une des stratégies adoptées par le Gouvernement pour la mise en oeuvre de la stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) et de la PNE et son Plan d'action opérationnel (PAO).

5.1.3. Les insuffisances des programmes HIMO

Les principales insuffisances relevées et développées dans le compte-rendu des visites de terrain (cf. Annexe 6) concernent :

1) le système des recrutements de la main d'oeuvre non qualifiée et le respect des normes de travail et des dispositions de sécurité et santé au travail.

2) le manque de compétences des PME –HIMO. Malgré la formation reçue avant le démarrage des chantiers HIMO, force est de constater sur le terrain des ouvrages de mauvaise qualité due à la non maîtrise des techniques par les PME attributaires.;

3) le manque de compétences des agents chargés de l'application de l'HIMO sur le terrain. Lorsque ceux qui ont reçu le mandat d'exécuter la stratégie HIMO ne sont pas techniquement et moralement à la hauteur de leur mission, il peut y avoir incompréhension ou d'autres visées qui entraveraient l'efficacité de cette stratégie. Une bonne stratégie totale l'est en réalité dans sa mise œuvre et cela dépend grandement des différents agents qui seront chargés de son application sur le terrain. Aussi, pour réduire ce risque, il conviendrait de mettre en place une équipe choisie par les seuls critères de la compétence et de la motivation ;

4) l'insuffisance des ressources financières pour la généralisation de l'approche dans les régions où la main d'œuvre et les matériaux locaux sont disponibles ;

5) Le relâchement de l'approche par les autorités. Dans le document de la PNE, encadré 2 « Approche HIMO », dernier paragraphe, page 37, il est en effet écrit : « Finalement, on peut dire que l'approche HIMO pratiquée dans le passé s'est largement perdue. A l'échelon public, il n'y a plus aucune prise en charge de l'approche ». An niveau des structures étatiques, il y a eu un relâchement manifeste de l'approche depuis la fin de l'exécution du projet PSTP/HIMO. Pour preuve, les Directeurs régionaux de la jeunesse et de l'emploi que la mission a rencontrés ne connaissent pas l'HIMO ni ses programmes exécutés ou en cours dans leurs localités. Les Directeurs régionaux de l'ANPE en connaissent un peu mieux.

Au rang des principales causes du relâchement de l'HIMO, il faut mentionner entre autres :

- la non prise de textes officiels déclarant l'emploi comme objectif prioritaire de développement et de l'HIMO comme étant une des principales stratégies devant être utilisées pour l'atteinte de cet objectif ;
- la non détermination de l'emploi comme critère d'évaluation de la performance des projets et programmes de développement ;
- l'arrêt du financement des activités du projet pilote à savoir le PSTP/HIMO ;
- l'insuffisante vulgarisation et appropriation de l'approche HIMO au sein des ministères et services techniques ;
- le faible niveau de l'encrage institutionnel des programmes HIMO à savoir au sein d'un département ministériel;

- insuffisance de capacités techniques en matière de construction d'infrastructures utilisant la méthode « haute intensité de main d'œuvre » ;
- le manque de continuité administrative accentué par les changements fréquents intervenus dans le découpage des ministères en charge de l'emploi et/ou du travail ;
- la grande mobilité des coordonnateurs nationaux des programmes HIMO.

5.2. Recommandations de la mission de revue.

Sur la base des constats faits au point ci-dessus, les recommandations ci-après sont formulées par la mission en vue d'une mise en œuvre efficace de l'HIMO au Burkina Faso. Ces recommandations tirent leurs essences des nouvelles orientations proposées par la présente mission, des recommandations de divers séminaires et colloques organisés par le BIT et le Gouvernement burkinabè, notamment le Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernement de l'Union Africaine (UA) sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique, tenu à Ouagadougou en Avril 2004, de la Réunion d'Experts de haut niveau sur l'intégration de l'emploi des jeunes aux Politiques d'Investissement Public (PIP) dans le cadre des Documents de Stratégies de Réduction de la Pauvreté (DSRP), organisée en octobre 2001 par le Gouvernement du Burkina Faso, le BIT et le Secrétariat Général des Nations Unies et, des connaissances et expériences du consultant dans le domaine de la promotion de l'emploi et de la formation professionnelle.

Elles sont adressées à quatre (4) catégories d'acteurs principaux de la bonne gouvernance des approches HIMO: le Gouvernement, les collectivités territoriales (communes urbaines et rurales), les partenaires techniques et financiers (PTF) dont les bailleurs de fonds traditionnels, le PNUD et le BIT et les bénéficiaires.

5.2.1. A l'adresse du Gouvernement :

Recommandation 1 : Institutionnaliser par texte réglementaire le lien investissement-emploi dans le PIP et favoriser la mise en place d'un projet d'appui aux investissements décentralisés intensifs en emplois en vue de la mise en place de la « Cellule HIMO » dont les principales fonctions ont été décrites dans le présent rapport.

Echéance et calendrier de réalisation : A brève échéance.

Responsabilité : Premier Ministère/MJE

Recommandation 2. Rendre obligatoire la prise en compte de l'approche HIMO dans les politiques sectorielles des ministères.

Echéance et calendrier de réalisation : Permanent.

Responsabilité : Premier Ministère /Tout ministère

Recommandation 3. Inclure l'emploi parmi les critères de résultats définis pour l'évaluation annuelle de la SCADD car ce critère n'a pas été pris en compte.

Echéance et calendrier de réalisation : A brève échéance.

Responsabilité : Premier Ministère/MJE/MEF

5.2.2. A l'adresse des partenaires techniques et financiers (PTF)

- **Bureau International du Travail (BIT)** (Département des Investissement à Fort coefficient d'Emploi) :

Les acquis en général des programmes HIMO au Burkina Faso et en particulier ceux des années 1980 à 1993 avec l'appui du BIT, doivent être encadrés, consolidés et documentés. Aussi, les recommandations à l'adresse du BIT sont les suivantes:

Recommandation 4. Formuler pour le Gouvernement un projet d'appui (2011-2015) aux investissements décentralisés intensifs en emplois. Les principales tâches de ce projet seront, entre autres :

- opérationnalisation des orientations proposées par la présente revue en général et, la mise en place de la “ Cellule- HIMO Investissement –Emploi”, en particulier;
- formation en méthodes HIMO des PME et des techniciens des ministères et des collectivités territoriales.
- développement de chantiers –écoles HIMO;
- regroupement des énergies HIMO du pays;
- tenue de statistiques sur les emplois générés suite à l'application de l'approche HIMO;
- étude et recherches sur les approches HIMO;
- suivi-évaluation de l'approche et des programmes HIMO;
- lobbying pour qu'en 2015, la cellule soit opérationnelle c'est à dire, dotée de ressources humaines, financières et matérielles indispensables à son bon fonctionnement.

Echéance et calendrier de réalisation : Juillet 2011.

Recommandation 2.2. Appuyer le MJE pour l'organisation d'un atelier national de relance de l'approche HIMO au Burkina Faso.

Echéance et calendrier de réalisation : Octobre 2011.

➤ **Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD):**

Recommandation 5. Apporter un appui technique et financier à la formulation et à l'exécution d'un projet d'appui aux investissements décentralisés intensifs en emploi pour la période 2011-2015.

Echéance et calendrier de réalisation : Juillet 2011.

➤ **A tout bailleur de fonds**

Recommandation 6: Faire de l'HIMO, un critère essentiel d'éligibilité à leurs financements et l'utilisation de l'approche HIMO comme un des critères d'évaluation de leur performance annuelle

Echéance et calendrier de réalisation : Permanent;

Responsabilité: PNUD/Tout bailleur

➤ **Aux bailleurs de fonds traditionnels de l'approche**

Sont concernés : la Banque Mondiale, l'Union Européenne, les coopérations danoise, DDC/Suisse, allemande/KFW, néerlandaise, belge ...)

Recommandation 7 : Réaffirmer l'importance accordée à l'approche HIMO dans la construction des infrastructures d'intérêt communautaire et accroître les financements pour la mise en oeuvre de projets et programmes utilisant les techniques HIMO

Echéance et calendrier de réalisation: Permanent

5.2.3. A l'adresse des collectivités territoriales (communes et régions)

Recommandation 8. Créer une ligne budgétaire permanente dans le budget communal pour l'entretien des infrastructures HIMO réalisées et procéder à leurs décaissements à la demande des comités villageois d'entretien.

Echéance et calendrier de réalisation : Permanent.

Recommandation 9. Exiger des PME la situation mensuelle des effectifs de travailleurs des chantiers HIMO, contrôler la conformité des niveaux des salaires versés et veiller à l'aspect genre.

Echéance et calendrier de réalisation : Permanent .

Recommandation 10. Superviser et coordonner les travaux d'entretien des ouvrages

Echéance et calendrier de réalisation : Permanent.

Recommandation 11. Sensibiliser dans le cadre de la coopération triangulaire (jumelage) , les approches HIMO et rechercher les financements pour des investissements décentralisés intensifs en emplois.

Echéance et calendrier de réalisation : Permanent.

5.2.4. A l'adresse des comités villageois de développement/OCB

Recommandation 12. Mettre en place au niveau de chaque secteur, quartier ou village un comité dynamique d'entretien des ouvrages avec un cahier de charge et des obligations de rendre compte à la communauté et au conseil municipal.

Echéance et calendrier de réalisation : Permanent

Recommandation 13. Constituer des ressources propres pour aider la mairie dans l'entretien des ouvrages construits.

Echéance et calendrier de réalisation : Permanent.

VI. LES PROJETS ET PROGRAMMES HIMO A VENIR.

6.1. Les programmes HIMO à venir identifiés

Lors du déroulement de la mission de revue, de nouveaux projets et/ou programmes HIMO dont les études de faisabilité sont assez avancées ont été identifiés. Ce sont :

- le Projet de pistes rurales du MID : Le Gouvernement burkinabé à travers le MID veut procéder à une replicabilité des pistes rurales de l'Est de HELVETAS dans 5 régions du pays : les Cascades, le Boucle du Mouhoun, le Centre -Nord, le Centre-Ouest et le Centre Sud.
- les programmes d'infrastructures urbaines HIMO des communes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso dont les fiches techniques ont déjà été élaborées par l'ANPE à la demande de ces deux communes ;
- le Programme d'infrastructures urbaines HIMO de HELETAS : fort de son expérience réussie en milieu rural, cette ONG entend maintenant se lancer dans la construction d'infrastructures urbaines en utilisant l'approche HIMO.
- Pistes rurales HIMO de la Banque Mondiale : dans le cadre de l'exécution du programme sectoriel des Transports (PST2), la Banque envisage la construction de pistes rurales avec HELVETAS comme agence d'exécution ;

- Pistes rurales de l'Union Européenne : l'UE entend financer la construction de pistes à Yagma (6 km de Ouagadougou), dans le but d'améliorer les conditions de vie des sinistrés du 1^{er} Septembre 2009.
- Pistes rurales dans la région de l'Est de l'Union Nationale des Producteurs de Coton.

6.2. Proposition de deux fiches de programmes HIMO (milieu urbain et rural).

Les termes de référence de la présente étude assignent aux consultants la tâche de proposer les grandes lignes de deux programmes HIMO dont l'un en milieu urbain et l'autre en milieu rural à travers des fiches de projet.

Aussi, dans les sections ci-dessous et sur la base des besoins en ouvrages exprimés par les communes visitées, sont présentées les deux dites fiches de projet.

6.2.1. FICHE DE PROJET EN MILIEU URBAIN

Titre du projet : Programme de travaux communautaires à haute intensité de main d'œuvre (PTCHIMO) en milieu urbain.

Brève description du projet :

Le Programme de travaux communautaires à haute intensité de main d'œuvre (PTCHIMO) s'inscrit dans le cadre de la politique du Gouvernement dans le domaine de l'emploi et vise à accroître les opportunités d'emplois décents (qualifiés et non qualifiés) pour les hommes et les femmes des villes afin de contribuer à la lutte contre la pauvreté au Burkina Faso. Il s'agit d'appuyer le gouvernement à la création d'un maximum d'emplois pour résorber le sous-emploi en milieu urbain et assurer un environnement favorable à une augmentation des opportunités d'emplois décents par l'utilisation des techniques HIMO.

De façon spécifique, ce programme appuie la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Emploi (PNE) et son Plan d'Action Opérationnel (PAO) adoptés en Conseil des Ministres le 25 mars 2008.

Effets attendus : Les conditions de vie urbaines des populations notamment celles des pauvres (les jeunes et les femmes) sont améliorées.

Domaine de résultat clé au Plan Stratégique 2011-2013 : Promotion de l'emploi décent, de l'égalité des sexes et de l'atteinte des OMD par la construction d'infrastructures socioéconomiques utilisant l'approche HIMO.

Produit(s) escompté(s)/Indicateur(s) : Les produits escomptés et les indicateurs de résultats sont les suivants :

1. 402.750 H/J ou personnes-jours de travaux créés pendant la durée du programme (trois ans)
2. Au moins 30% d'emplois féminins créés sur le nombre total des emplois.
3. Quatre (4) Communes urbaines disposant d'infrastructures communautaires fonctionnelles.
4. Capacités des MO, MOD, PME-HIMO et des OCB renforcées en matière de la mise en œuvre des techniques HIMO ;
5. Système d'entretien des ouvrages réalisés mis en place fonctionnel et les comités de gestion et d'entretien créés sont opérationnels ;
6. Approche HIMO prise en compte dans la politique régionale et communale de lutte contre la pauvreté ;
7. Capacités technique, managériale et opérationnelle des structures chargées de la gestion du programme HIMO renforcées.

Partenaire chargé de la mise en œuvre : Ministère chargé de la promotion de l'emploi.

Institution désignée/Organisation d'exécution : DGSPE et/ou ANPE

Autres partenaires : Cinq (5) Communes urbaines à identifier.

Période et durée du programme : 2011-2013 (3 ans)

Modalité de gestion : Exécution nationale (NEX)

Coût total du Programme : 2.766.192.000 FCFA.

1. Contexte et justification.

La situation de l'emploi au Burkina Faso est caractérisée, par la prédominance du secteur agricole et du secteur informel. En effet, 79,5 % des actifs occupés étaient dans le secteur agricole contre 7,8 % dans l'économie informelle non agricole urbaine, 5,5 % dans le secteur informel non agricole rural et 7,2 % dans le secteur moderne (public, parapublic et privé).

L'emploi informel représente 13,3 % des actifs occupés. L'analyse de la qualité de l'emploi et des gains obtenus sur le marché du travail, indique que dans l'ensemble, la qualité de l'emploi ne s'est pas significativement améliorée, surtout pour les jeunes et les femmes : l'économie crée peu d'emplois formels, tandis que les jeunes et les femmes éprouvent des difficultés d'accès sur le marché formel de l'emploi. La grande majorité des emplois occupés sont précaires et non qualifiés, notamment en milieu rural.

Avec une population d'environ 14 millions d'habitants, le Burkina Faso a une croissance démographique relativement forte (3,1% l'an), entraînant une augmentation rapide de la main d'œuvre (2,7% l'an), d'où une structure démographique caractérisée par la jeunesse de sa population (environ 72,3% de la population a moins de 30 ans). Selon les données de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), la population active passerait à plus de 160 000 personnes par an entre 2010 et 2015. Par contre, la création d'emplois de ces dernières années a été estimée en moyenne autour de 20 000 emplois par an. Le fossé entre la demande et l'offre d'emplois se creusera d'avantage dans les prochaines années malgré le financement par le Gouvernement. d'initiatives privées d'auto emploi.

Pour pallier ces insuffisances, le Gouvernement a adopté dans les stratégies de mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) et de la Politique Nationale de l'Emploi (PNE) et son plan d'action opérationnel, pour la période 2010- 2015, l'approche basée sur l'utilisation des techniques à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) pour la création des d'emplois en milieu urbain et rural.

L'utilisation des méthodes HIMO n'est pas nouvelle au Burkina Faso. Outre , l'expérience du tout premier programme HIMO mis en œuvre en 1982 , le PSTP/HIMO et celle de l'Agence d'exécution des Projets de Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi, Faso Baara, plusieurs initiatives de promotion des techniques HIMO ont été menées depuis les années 1980 par divers partenaires techniques et financiers et, le présent programme participe de cela.

2. Objectifs et stratégies de mise en œuvre.

Le Programme de travaux communautaires à haute intensité de main d'œuvre (PTCHIMO) s'inscrit dans le contexte des efforts déjà consentis en vue de lutter contre le chômage, le sous-emploi et la pauvreté au Burkina Faso. De façon spécifique, le

Programme ambitieuse de contribuer à la mise en œuvre de la SCADD en général et en particulier de la Politique Nationale de l'Emploi et de son Plan d'Action Opérationnel, en renforçant particulièrement ses objectifs stratégiques 4 (Améliorer l'organisation et le fonctionnement du marché de l'emploi) et 5 (Mettre en place les conditions nécessaires à l'exécution du PAO).

L'objectif général du présent projet est d'appuyer le Gouvernement pour la création d'un maximum d'emplois décents salariés (qualifiés et non qualifiés) en milieux urbain et rural afin de réduire la pauvreté au Burkina Faso. Pour ce faire, six (6) composantes ont été retenues dans cinq (5) communes urbaines :

- Réhabilitation de Voiries
- Pistes communales
- Canaux et caniveaux
- Pavages des espaces publics
- Construction de latrines publiques
- Appui aux structures chargées de la gestion du Programme (DGSPE/ANPE et les cinq communes urbaines concernées).

2.1. Description des activités du Programme

2.1.1. Réhabilitation de Voirie/pistes communales

Cette activité porte sur le chargement ou le rechargement des voies en terre, en très mauvais état et donc difficilement praticables. Elle consiste à trouver des matériaux de qualité requise en zone de carrière pour recharger les voies et les rendre praticables en toute saison. La réalisation de cette activité permettra le désenclavement de certaines zones (quartiers, secteurs) et l'accès des populations aux infrastructures communautaires (écoles CSPS, centres de commerce, etc.).

2.1.2. Pistes communales.

Les infrastructures de transport comme souligné dans l'axe 2 de la SCADD (développer les infrastructures économiques), constituent le socle du développement socio-économique et leur réalisation par les techniques HIMO offrent des opportunités de création d'un maximum d'emplois salariés qualifiés et non qualifiés au bénéfice des jeunes et des femmes du milieu urbain.

Comme moyen de désenclavement vers les grands axes routiers et tenant compte de la faiblesse des ressources financières des communes à l'heure de la communalisation intégrale, il semble impérieux de peut procéder à l'a construction de pistes communales respectant les normes de voie carrossable ayant au moins les 4.5 mètres de largeur, à base remblai latéritique compacté avec un petit compacteur type BOOMAG réalisant les six passes sous la

supervision d'ingénieurs en BTP qui auraient approuvé les matériaux prélevés à étendre sur la longueur contractuelle de la voie.

Pour éviter la dégradation, l'on peut border l'ensemble de la voie avec des moellons latéritiques de grosseur d'environ les 30 centimètres dont 10 centimètres enterrés, laissant dehors les 20 centimètres correspondant au niveau final de la crête de la chaussée compactée avec une pente de 1% pour faciliter l'écoulement et la stagnation des eaux de pluie sur la chaussée.

Les deux bordures en chapelet de cailloux sauvages retiendra le remblai compacté et restera ainsi avec l'apparition des herbes qui pousseront tout le long de la voie, tapis herbeux utile à son renfort de protection.

Tout ouvrage de franchissement qui intègre la piste doit être fonctionnel toutes les saisons, donc éviter les radiers souples au profit de petits dalots et ces ouvrages doivent occuper à 100% le lit du cours d'eau qu'il traverse.

Pour les normes de sécurité, de productivité de ces ouvrages, se référer aux cahiers des prescriptions techniques particulières qui accompagnent le DAO d'un marché de type HIMO. Seules les entreprises formées aux techniques HIMO peuvent tenter un DAO en HIMO pour le respect des normes et procédures de travail.

2.1.3. Construction et réhabilitation de canaux-caniveaux

Dans les grands centres urbains, l'on constate que les ménages chaque jour produisent des tonnes et des tonnes d'ordures. L'indice critique du développement peut s'interpréter à partir du constat de l'état de salubrité dans la cité. Plus une ville est propre, plus la santé de la population est améliorée. L'entretien des voiries étant du ressort des collectivités communales, il paraît très indiqué d'inciter les citoyens à les réhabiliter.

L'assainissement réussi d'une ville dépend de la qualité des ouvrages d'évacuation. En fonction de la quantité de la grande flotte à évacuer, du caniveau primaire au canal de quartier, l'on peut créer un canal collecteur pour des cas d'évacuation d'eau pluviale très important.

Suivant l'ampleur du réchauffement climatique et de la série des inondations récentes dans notre environnement immédiat, il est normal que l'on pense à des réalisations de type HIMO pour aider à améliorer le cadre de vie des populations par la réalisation des ouvrages ci-dessus cités à défaut d'un système d'égout public très cher avec nos matériaux locaux disponibles et bon marché.

Ces ouvrages de part leur importance doivent être réalisées suivant les normes requises de construction pour éviter le pire aux populations lors de leur mise en service.

Cette activité portera essentiellement sur le curage des caniveaux existants. Mais elle prend en compte également la réfection de tronçons de caniveau détériorés, ainsi que la construction de nouveaux tronçons y compris les ouvrages de franchissement (dalots, dallettes).

2.1.4. Pavages des espaces publics communautaires

Cette activité porte sur la réalisation d'un revêtement à base de pavés. Le pavage d'espace d'intérêt public peut se faire avec des matériaux locaux ou des matériaux produits localement.

Deux types de pavés peuvent répondre aux desiderata des populations urbaines, à savoir les pavés pressés à base de sable et de ciment et les moellons de granite bien taillé.

En fonction de la résistivité de type de pavé, les moellons de granite peuvent être posés sur certaines avenues, les alentours des marchés tandis que les pavés pressés se posent aussi sur des avenues, des espaces publics, parking et autres endroits d'ordre public.

Grande pourvoyeuse d'emplois aux jeunes telle l'extraction ou la fabrication des pavés jusqu'à leur pose sur de grande surface ou espaces verts, l'activité se fera avec une forte utilisation de la main d'œuvre locale et une utilisation essentielle de matériaux locaux conformément à l'esprit du Programme HIMO.

2.1.5. Construction de latrines publiques communautaires

Il a été constaté dans les communes urbaines le manque total de latrines publiques. Voulant une population saine dans un cadre sain, il revient aux autorités communales de créer des espaces publics à même de faciliter à certaines personnes en déplacement d'utiliser ces latrines publiques, voire inculquer en eux les vertus de la citoyenneté et du grand devoir civique de tous.

La réhabilitation des latrines publiques s'avère comme une absolue nécessité aux vues de la démographie galopante de la population.

2.1.6. Appui aux structures chargées de la gestion du Programme HIMO.

L'objectif de cette sixième composante du programme est d'une part, de permettre aux principaux acteurs concernés de s'approprier l'approche HIMO et d'assurer une bonne exécution et un suivi-évaluation dudit programme.

2.2. Principe d'évaluation de la main d'œuvre et du coût d'exécution

Pour l'ensemble des activités, le principe général comporte les éléments de base suivants :

- longueur élémentaire de l'ouvrage (ex : caniveau ou piste= 1000 m)
- durée de la journée de travail = 6 heures
- rendement de la main d'œuvre= variable en fonction des tâches
- organisation de la main d'œuvre= par équipe
- main d'œuvre non qualifiée (MONQ)

- main d'œuvre qualifiée (MOQ)
- Remunération : selon le SMIG

2.3. Coût de chaque activité

Ce coût couvre:

- la rémunération en espèces de la main d'œuvre à raison de 2000 FCFA en moyenne par jour ;
- le coût des matériaux et outillages ;
- les frais de transport des matériaux ;
- les frais de fonctionnement ;
- divers.

3. Modalités et arrangements de gestion

La modalité de mise en œuvre du projet est l'Exécution Nationale (NEX). Le projet est guidé par un comité national d'Orientation qui donne les orientations générales et est géré par une unité de gestion qui s'occupe de la gestion quotidienne.

Au niveau décentralisé, il est guidé et géré par une cellule technique communale et un comité villageois de gestion et d'entretien des ouvrages.

Le projet sera exécuté par le Ministère en charge de la promotion de l'emploi et sera sous sa tutelle technique. Le Directeur Général des Stratégies et Programmes d'Emploi et/ ou le Directeur Général de l'ANPE de ce Ministère en assurera la Direction nationale. La tutelle financière est assurée par le Ministère de l'Économie et des Finances.

3.1. Les organes de pilotage et de gestion du Programme.

3.1.1. Le Comité national d'Orientation

Le comité a pour mission d'assurer le suivi et de déterminer les grandes orientations aux responsables du projet, d'examiner et de valider les plans annuels de travail, les rapports d'activités et de formuler les recommandations pour une bonne marche du programme. Il veille également à la mise en œuvre des recommandations des évaluations, à la promotion de la coordination entre les activités du projet et les autres programmes nationaux qui ont les mêmes objectifs.

La composition et le fonctionnement de ce comité seront précisés ultérieurement.

3.1.2. Cellule technique communale et Comité villageois de gestion et d'entretien des ouvrages.

La composition, les attributions et le fonctionnement de la cellule et du comité villageois seront précisés ultérieurement.

3.2 Unité de gestion et de coordination du Programme

Le Ministère en charge de l'emploi responsabilisera une équipe dont la composition, les attributions et le fonctionnement seront précisés ultérieurement.

3.3 Le rôle des bailleurs de fonds

Les contributions du Gouvernement et des communes sont composées de ressources humaines (l'équipe du projet et de la cellule technique communale), des locaux et des frais de fonctionnement de l'équipe.

Les ressources nécessaires pour la mise en œuvre du projet sont constituées des fonds alloués par les bailleurs et les collectivités territoriales (2,5% du coût total du programme).

Les bailleurs ont pour rôle de veiller à la bonne exécution du projet conformément au document de projet. Ils joueront un rôle de plaidoyer, d'appui conseil et d'appui technique au Programme.

3.4 Coordination et cohérence avec d'autres programmes et projets

Au Burkina Faso, il n'existe pas de structures de coordination des initiatives HIMO ni de structure de concertation des différents intervenants dans le domaine des techniques HIMO. Pour cette raison, il est important d'engager un cadre de concertation, de coordination et de collaboration avec toutes les institutions et partenaires concernés par l'approche HIMO et les activités du présent Programme afin d'affiner la cohérence, de créer la synergie et de profiter des passerelles de connexion qui s'imposent.

Le Gouvernement et le Comité national d'orientation sont les principaux responsables de cette coordination et cohérence mais l'équipe du Programme et le PNUD/BIT devront également poursuivre cet objectif dans la mise en œuvre du Programme.

Ils doivent en outre procéder à une implication des partenaires techniques et financiers actifs dans le domaine de l'HIMO pour assurer le partage des informations en vue d'éviter une duplication du travail et assurer une concertation des démarches.

Plus concrètement, les activités d Programme seront coordonnées avec d'autres activités pertinentes en cours liées à la promotion de la méthode HIMO et en l'occurrence :

- Le programme pistes rurales de l'EST de l'ONG HELVETAS
- Les projets HIMO de la KFW, exécutés par le FICOD.

Les activités relevant de ce Programme contribueront à renforcer et à promouvoir d'autres activités menées au niveau des communautés par les associations et les ONG et destinées à élargir les programmes d'emplois aptes à réduire la pauvreté des personnes les plus démunies.

4. Suivi et évaluation du Programme

L'exécution du programme se fera selon l'approche de la gestion axée sur les résultats (GAR). Un plan de suivi et d'évaluation sera élaboré par l'Unité de Gestion du Programme et soumis pour approbation au comité national d'orientation.

Le suivi et l'évaluation seront assurés par ce comité et par les bailleurs de fonds sur la base des rapports trimestriels de progrès et financiers soumis par l'équipe du Programme.

Le Comité d'Orientation procédera à des revues annuelles du programme sur la base des rapports annuels de l'équipe du programme. Il aura pour principales tâches (i) d'évaluer les progrès vers les produits et les effets attendus, (ii) déterminer si le programme est conduit selon le plan de travail, et (iii) de juger s'il faut faire des changements, des modifications ou arrêter le programme.

Le projet fera l'objet d'un audit annuel et d'une évaluation finale externe.

5. Les risques, obligations et les conditions préalables

5.1. Les risques

Dans le cadre de la décentralisation, il est prévu d'accompagner la décentralisation administrative d'un transfert des compétences et des ressources financières aux communes. Si cet transfert n'est pas effectif, le risque est que les communes ne parviennent pas à dégager les ressources financières suffisantes pour la contribution au programme.

La prise en charge de l'entretien des infrastructures peut être également compromise dans la mesure où les communautés de base ont une faible capacité de mobilisation de fonds propres.

5.2. Obligation et conditions préalables

Il n'y a aucune obligation préalable. Le document de projet sera signé par le(s) donateurs et le Burkina Faso. Le Ministère en charge de l'emploi ainsi que les communes concernées seront les organismes nationaux d'exécution du Programme.

6. Budget pour les activités du Programme PTCHIMO (3années)

6.1. Estimation du nombre H/J pour les 3 ans et pour les 5 communes

Type d'opération	Unité	Quantité travaux	Main d'œuvre	
			Quantité H/J	Rémunération en espèces (2000 FCFA par jour)
Réhabilitation de Voirie/revêtement	m	30.000	54.000	108.000.000
Canaux et caniveaux	m	150.000	45.000	90.000.000
Pavages des espaces publics	Mètre carré	300.000	270.000	540.000.000
Latrines	Unité	150	33.750	67.500.000

publiques					
Total			402.750	805.500.000	

6.2. Estimation du coût des activités du Programme.

Le ratio main d'œuvre étant de 30%, soit 805.500.000 FCFA, le coût total attendu pour les activités du programme est de **2.685.000.000 FCFA**.

7. Budget de fonctionnement du PTCHIMO (3années)

N°d'ordre	Désignation	Montant en FCFA	Observations
1	Cadres Nationaux	14.400.000	
2	Une secrétaire	4.320.000	
3	Un chauffeur	2.880.000	
4	Fournitures de bureau et frais de rapport	10.000.000	
5	Frais de missions internes	5.000.000	
6	Evaluation	20.000.000	
7	Formation équipe PTCHIMO	10.000.000	
8	Equipement /Matériel de bureau	7.000.000	
9	Carburant	6.000.000	
10	Total	79.600.000	
11	Imprévus (2%)	1.592.000	
TOTAL		81.192.000	

Le coût total du Programme PTCHIMO est égal à : 2.685.000.000 + 81.192.000= **2.766.192.000 FCFA**.

8. Cadre des résultats et des ressources du Programme

Produits prévus	Activités prévues	Apports
1. 402.750 H/J ou personnes – jours de travail créés pendant la durée du programme (trois ans).	1.1. Valider les projets PTCHIMO retenus avec les communautés	805.500.000
	1.2. Exécuter les projets retenus.	

	1.3. Evaluer à mi-parcours et à la fin du projet le nombre d'emplois créés.	
2. 30% d'emplois féminins créés sur le nombre total des emplois.	2.1. Construire le ratio par sexe : nombre de journées de travail féminin/nombre total de journées de travail.	241.650.000
3. Trois (3) Communes urbaines au moins disposant d'infrastructures communautaires fonctionnelles.	3.1. Déterminer les sites d'implantation des volets du projet	1.879.500.000
	3.2. Réaliser les études de la faisabilité des projets de créations /réhabilitation d'infrastructures.	
	3.3. Suivre et évaluer les activités : - réhabilitation de voirie - construction de pistes communales - construction et curage de caniveaux - pavage des espaces publics - construction de latrines	
4. Capacités des MO, MOD, PME-HIMO et des OCB renforcées pour la mise en œuvre des techniques HIMO	Former les acteurs concernés aux techniques HIMO dont les politiques et pratiques au travail	
5. Système d'entretien des ouvrages réalisés fonctionnel et les comités villageois de gestion et d'entretien sont opérationnels : • 80% des comités de gestion des ouvrages sont fonctionnels et	5.1. Créer les comités de gestion dans tous les secteurs et villages concernés par l'ouvrage HIMO	
	5.2. Former les comités à la gestion et à l'entretien des infrastructures.	
	5.3. Procéder à la signature de conventions ou protocoles entre les parties prenantes (communes, comité et PTCHIMO).	

<p>opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - se réunissent régulièrement - réalisent les travaux prévus par le cahier de charges. 	5.4. Elaborer un cahier de charges d'entretien des ouvrages et établir un budget prévisionnel d'entretien	
	5.5. Sensibiliser et former les bénéficiaires à l'entretien courant des infrastructures.	
<p>6. Approche HIMO effectivement prise en compte dans le CSRLP et dans la politique communale de lutte contre la pauvreté.</p>	6.1. Former les responsables communaux et les DREP à l'intégration des PTCHIMO dans les plans communaux	
	6.2. Appuyer l'élaboration du plan de développement communal et identifier la composante création d'emplois et lutte contre la pauvreté.	
<p>7. Capacités technique, managériale et opérationnelle des structures chargées de la gestion du programme HIMO renforcées.</p>	7.1. Former l'équipe du programme aux techniques HIMO	81.192.000
	7.2. Former l'équipe du programme à la gestion axée sur les résultats (AGR)	
	7.3. Doter les structures chargées de la gestion du programme HIMO de moyens logistiques appropriés.	

6.2.2. FICHE DE PROJET EN MILIEU RURAL

Titre du projet : Programme de travaux communautaires à haute intensité de main d'œuvre (PTCHIMO) en milieu rural.

Brève description du projet :

Le Programme de travaux communautaires à haute intensité de main d'œuvre (PTCHIMO) s'inscrit dans le cadre de la politique du Gouvernement dans le domaine de l'emploi qui vise à accroître les opportunités d'emplois décents pour les hommes et les femmes des communes rurales afin de contribuer à la lutte contre la pauvreté au Burkina Faso. Il s'agit d'appuyer le gouvernement à la création d'un maximum d'emplois non qualifiés et qualifiés pour résorber le sous-emploi en milieu rural et assurer un environnement favorable à une augmentation des opportunités d'emplois décents.

De façon spécifique, ce programme appuie la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Emploi et son Plan d'Action Opérationnel adopté en Conseil des Ministres le 25 mars 2008.

Effets attendus : Les conditions de vie des populations notamment celles des pauvres (les jeunes et les femmes) du milieu rural sont améliorées.

Domaine de résultat clé au Plan Stratégique 2011-2013 : Promotion de l'emploi décent, de l'égalité des sexes et de l'atteinte des OMD par la construction d'infrastructures socioéconomiques utilisant l'approche HIMO.

Produit(s) escompté(s)/Indicateur(s) : Les produits escomptés et les indicateurs de résultats sont les suivants :

1. 231.750 H/J ou personnes-jours de travail créés pendant la durée du programme (trois ans)
2. Au moins 30% d'emplois féminins créés sur le nombre total des emplois.
3. Trois (3) Communes rurales disposant d'infrastructures communautaires fonctionnelles.
4. Capacités des MO, MOD, PME-HIMO et des OCB renforcées en matière de mise en œuvre des techniques HIMO ;
5. Système d'entretien des ouvrages réalisés fonctionnel et les comités de gestion créés sont opérationnels ;
6. Approche HIMO effectivement prise en compte dans les politiques régionale et communale de lutte contre la pauvreté ;
7. Capacités technique, managériale et opérationnelle des structures chargées de la gestion du programme HIMO renforcées.

Partenaire chargé de la mise en œuvre : Ministère en charge de la promotion de l'emploi.

(Institution désignée/Organisation d'exécution) : DGSPE et /ou ANPE

Autres partenaires : Trois (3) Communes rurales à identifier.

Période et durée du Programme : 2011-2013 (3 ans)

Modalité de gestion : Exécution nationale (NEX)

Coût total du Programme: 1.626.192.000 FCFA.

3. Contexte et justification

La situation de l'emploi au Burkina Faso est caractérisée, par la prédominance du secteur agricole et du secteur informel. En effet, 79,5 % des actifs occupés étaient dans le secteur agricole contre 7,8 % dans l'économie informelle non agricole urbaine, 5,5 % dans le secteur informel non agricole rural et 7,2 % dans le secteur moderne (public, parapublic et privé).

L'emploi informel représente 13,3 % des actifs occupés. L'analyse de la qualité de l'emploi et des gains obtenus sur le marché du travail, indique que dans l'ensemble, la qualité de l'emploi ne s'est pas significativement améliorée, surtout pour les jeunes et les femmes : l'économie crée peu d'emplois formels, tandis que les jeunes et les femmes éprouvent des difficultés d'accès sur le marché formel de l'emploi. La grande majorité des emplois occupés sont précaires et non qualifiés, notamment en milieu rural.

Avec une population d'environ 14 millions d'habitants, le Burkina Faso a une croissance démographique relativement forte (3,1% l'an), entraînant une augmentation rapide de la main d'œuvre (2,7% l'an), d'où une structure démographique caractérisée par la jeunesse de sa population (environ 72,3% de la population a moins de 30 ans). Selon les données de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), la population active passerait à plus de 160 000 personnes par an entre 2010 et 2015. Par contre, la création d'emplois de ces dernières années a été estimée en moyenne autour de 20 000 emplois par an. Le fossé entre la demande et l'offre d'emplois se creusera d'avantage dans les prochaines années malgré le financement par le Gouvernement. d'initiatives privées d'auto emploi.

Pour pallier ces insuffisances, le Gouvernement a adopté dans les stratégies de mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) et de la Politique Nationale de l'Emploi (PNE) et son plan d'action opérationnel, pour la période 2010- 2015, l'approche basée sur l'utilisation des techniques à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) pour la création des d'emplois en milieu urbain et rural.

L'utilisation des méthodes HIMO n'est pas nouvelle au Burkina Faso. Outre , l'expérience du tout premier programme HIMO mis en œuvre en 1982 , le PSTP/HIMO, et celle de l'Agence d'exécution des Projets de Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi, Faso Baara, plusieurs initiatives de promotion des techniques HIMO ont été menées depuis les années 1980 par divers partenaires techniques et financiers et, le présent programme participe de cela.

4. Objectifs et stratégies de mise en œuvre.

Le Programme de travaux communautaires à haute intensité de main d'œuvre (PTCHIMO) s'inscrit dans le contexte des efforts déjà consentis en vue de lutter contre le chômage, le sous-emploi et la pauvreté au Burkina Faso. De façon spécifique, le Programme ambitionne de contribuer à la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Emploi et de son Plan d'Action Opérationnel, en renforçant particulièrement ces objectifs stratégiques 4 (Améliorer l'organisation et le fonctionnement du marché de l'emploi) et 5 (Mettre en place les conditions nécessaires à l'exécution du PAO).

L'objectif général du présent projet est d'appuyer le Gouvernement pour la création d'un maximum d'emplois décents salariés (qualifiés et non qualifiés) en milieu rural afin de réduire la pauvreté au Burkina Faso. Pour ce faire, six (6) composantes ont été retenues dans trois communes rurales:

- Réhabilitation de Voiries
- Construction et curage de caniveaux
- Pistes rurales
- Seuils d'épandage
- Réhabilitation de périmètres
- Appui aux structures chargées de la gestion du Programme (DGSPE/ANPE et les trois communes rurales concernées).

2.1. Description des activités du Programme

2.1.1. Réhabilitation de Voirie

Cette activité porte sur le chargement ou le rechargement des voies en terre, en très mauvais état et donc difficilement praticables. Elle consiste à trouver des matériaux de qualité requise en zone de carrière pour recharger les voies et les rendre praticables en toute saison. La réalisation de cette activité permettra le désenclavement de certaines zones (quartiers, secteurs) et l'accès des populations aux infrastructures communautaires (écoles, CSPS, centres de commerce, etc.).

2.1.2. Construction et curage de caniveaux

Dans les communes rurales, l'on constate l'absence de caniveaux et un manque d'entretien de ces ouvrages. L'indice critique du développement peut s'interpréter à partir du constat de l'état de salubrité dans la cité. Plus une commune est propre, plus la santé de la population est améliorée. L'entretien des voiries étant du ressort des collectivités communales, il paraît très indiqué d'inciter les citoyens à les construire et à les réhabiliter.

L'assainissement réussi d'une commune dépend de la qualité des ouvrages d'évacuation. En fonction de la quantité de la grande flotte à évacuer, du caniveau primaire au canal de quartier, l'on peut créer un canal collecteur pour des cas d'évacuation d'eau pluviale très important.

Suivant l'ampleur du réchauffement climatique et de la série des inondations récentes dans notre environnement immédiat, il est normal que l'on pense à des réalisations de type HIMO pour aider à améliorer le cadre de vie par la réalisation des ouvrages ci-dessus cités à défaut d'un système d'égout public très cher avec nos matériaux locaux disponibles et bon marché. Ces ouvrages de part leur importance doivent être réalisés suivant les normes requises de construction pour éviter le pire aux populations lors de leur mise en service.

Cette activité portera essentiellement sur le curage des caniveaux existants. Mais elle prend en compte également la réfection de tronçons de caniveau détériorés, ainsi que la construction de nouveaux tronçons y compris les ouvrages de franchissement (dalots, dallettes).

2.1.3. Pistes rurales

Les infrastructures de transport comme souligné dans l'axe 2 de la SCADD (développer les infrastructures économiques), constituent le socle du développement socio-économique et leur réalisation par les techniques HIMO offrent des opportunités de création d'un maximum d'emplois salariés qualifiés et non qualifiés au bénéfice des jeunes et des femmes du milieu rural.

Comme moyen de désenclavement de zones reculées vers les grands axes routiers et tenant compte de la faiblesse des ressources financières des communes rurales à l'heure de la communalisation intégrale, il semble impérieux de peut procéder à la construction de pistes rurales respectant les normes de voie carrossable ayant au moins les 4.5 mètres de largeur, à base remblai latéritique compacté avec un petit compacteur type BOOMAG réalisant les six passes sous la supervision d'ingénieurs en BTP qui auraient approuvé les matériaux prélevés à étendre sur la longueur contractuelle de la voie.

Pour éviter la dégradation, l'on peut border l'ensemble de la voie avec des moellons latéritiques de grosseur d'environ les 30 centimètres dont 10 centimètres enterrés, laissant dehors les 20 centimètres correspondant au niveau final de la crête de la chaussée compactée avec une pente de 1% pour faciliter l'écoulement et la stagnation des eaux de pluie sur la chaussée.

Les deux bordures en chapelet de cailloux sauvages retiendra le remblai compacté et restera ainsi avec l'apparition des herbes qui pousseront tout le long de la voie, tapis herbeux utile à son renfort de protection.

Tout ouvrage de franchissement qui intègre la piste doit être fonctionnel toutes les saisons, donc éviter les radiers souples au profit de petits dalots et ces ouvrages doivent occuper à 100% le lit du cours d'eau qu'il traverse.

Pour les normes de sécurité, de productivité de ces ouvrages, se référer aux cahiers des prescriptions techniques particulières qui accompagnent le DAO d'un marché de type HIMO. Seules les entreprises formées aux techniques HIMO peuvent tenter un DAO en HIMO pour le respect des normes et procédures de travail.

2.1.4. Seuils d'épandage

Servant à la culture maraichère, l'ouvrage seuil d'épandage réalisé avec des moellons de latérites dans bas-fond permet les infiltrations abondantes, le rapprochement de la nappe phréatique et la régénérescence du couvert végétal et améliore la production vivrière.

Au terme des eaux de surface, l'on recourt aux buses pour l'arrosage des légumes ou cultures de contre saison appropriée et sélectionnée. Les initiés à ces techniques peuvent être d'un apport utile pour permettre la vulgarisation de la méthode et l'entretien des ouvrages du type déjà conçus et fonctionnels. Cette activité réalisée avec les techniques HIMO a des avantages à plus d'un titre. En effet, elle permet une utilisation intensive de la main d'œuvre locale et partant une distribution de revenus, une augmentation de la productivité des sols et l'atteinte de l'auto-suffisance alimentaire et la protection de l'environnement.

2.1.5. Réhabilitation de périmètres

Dans le souci de toujours assurer l'autosuffisance alimentaire à notre pays, certaines réalisations avaient été faites pour des exploitants agricoles.

L'élevage, l'agriculture étaient les centres d'intérêt et des bas fonds bien aménagés à coûts de milliards étaient distribués aux phases pilotes.

Mais hélas, à l'issue des réalisations desdits périmètres, les moyens de prise en charge compétente et d'entretien (formation, matériel et outillage, fond d'exploitation,....n'ont pas été mis à la disposition de ces exploitants. Ce qui n'a pas permis aux bénéficiaires, après une longue durée, de maintenir ces périmètres en état d'exploitation normal jusqu'à ce jour.

L'activité porte essentiellement sur la réhabilitation de ces périmètres aménagés existants mais en état d'abandon par détérioration ou mauvais fonctionnement des ouvrages.

Les parcelles sont individuelles sur les périmètres, mais le but de l'activité est d'amener les populations à remettre en état d'exploitation l'ensemble des périmètres. En général, il s'agit de périmètres sur lesquels sont pratiqués la culture du riz pluvial et la culture maraichère alternativement.

Aucune action dirigée vers ces aménagements n'est prévue dans l'immédiat. Aussi, serait-il souhaitable d'envisager une intervention pour ces périmètres dans le cadre du présent programme, avec le plus grand soin sans conflit foncier.

2.1.6. Appui aux structures chargées de la gestion du Programme HIMO.

L'objectif de cette sixième composante du programme est d'une part, de permettre aux principaux acteurs concernés de s'approprier l'approche HIMO et d'assurer une bonne exécution et un suivi-évaluation dudit programme.

L'appui du ou des bailleur(s) portera sur le conseil technique, le financement pour la réalisation des activités spécifiques qui seront déterminées ultérieurement et le suivi-évaluation.

2.2. Principe d'évaluation de la main d'œuvre et du coût d'exécution

Pour l'ensemble des activités, le principe général comporte les éléments de base suivants :

- longueur élémentaire de l'ouvrage (ex : caniveau ou piste= 1000 m)
- durée de la journée de travail = 5 heures
- rendement de la main d'œuvre= variable en fonction des tâches
- organisation de la main d'œuvre= par équipe
- main d'œuvre non qualifiée (MONQ)
- main d'œuvre qualifiée (MOQ)
- Rémunération : selon le SMIG

2.3. Coût de chaque activité

Ce coût couvre:

- la rémunération en espèces de la main d'œuvre
- le coût des matériaux et outillages
- les frais de transport des matériaux

- les frais de fonctionnement
- divers

3. Modalités et arrangements de gestion

La modalité de mise en œuvre du projet est l'Exécution Nationale (NEX). Le projet est guidé par un comité national d'Orientation qui donne les orientations générales et est géré par une unité de gestion qui s'occupe de la gestion quotidienne.

Au niveau décentralisé, il est guidé et géré par une cellule technique communale et un comité villageois de gestion et d'entretien des ouvrages.

Le projet sera exécuté par le Ministère en charge de l'emploi et sera sous sa tutelle technique. Le Directeur Général des Stratégies et Programmes d'Emploi et/ ou le Directeur Général de l'ANPE de ce Ministère en assurera la Direction nationale. La tutelle financière est assurée par le Ministère de l'Économie et des Finances.

3.1 Les organes de pilotage et de gestion du Programme.

3.1.1. Le Comité national d'Orientation

Le comité a pour mission d'assurer le suivi et de déterminer les grandes orientations aux responsables du projet, d'examiner et de valider les plans annuels de travail, les rapports d'activités et de formuler les recommandations pour une bonne marche du programme. Il veille également à la mise en œuvre des recommandations des évaluations, à la promotion de la coordination entre les activités du projet et les autres programmes nationaux qui ont les mêmes objectifs.

La composition et le fonctionnement de ce comité seront précisés ultérieurement.

3.1.2. Cellule technique communale et Comité villageois de gestion et d'entretien des ouvrages.

La composition, les attributions et le fonctionnement de la cellule et du comité villageois seront précisés ultérieurement.

3.1.3. Unité de gestion et de coordination du Programme

Le Ministère chargé de la promotion de l'emploi responsabilisera une équipe dont la composition, les attributions et le fonctionnement seront précisés ultérieurement.

3.2. Rôle des bailleurs de fonds

Les contributions du Gouvernement et des communes sont composées de ressources humaines (l'équipe du projet et de la cellule technique communale), des locaux et des frais de fonctionnement de l'équipe.

Les ressources nécessaires pour la mise en œuvre du projet sont constituées des fonds alloués par les bailleurs et les collectivités territoriales (2,5% du coût total du programme).

Les bailleurs ont pour rôle de veiller à la bonne exécution du projet conformément au document de projet. Ils joueront un rôle de plaidoyer, d'appui conseil et d'appui technique au Programme.

3.3. Coordination et cohérence avec d'autres programmes et projets

Au Burkina Faso, il n'existe pas de structures de coordination des initiatives HIMO ni de structure de concertation des différents intervenants dans le domaine des techniques HIMO. Pour cette raison, il est important d'engager un cadre de concertation, de coordination et de collaboration avec toutes les institutions et partenaires concernés par l'approche HIMO et les activités du présent Programme afin d'affiner la cohérence, de créer la synergie et de profiter des passerelles de connexion qui s'imposent.

Le Gouvernement et le Comité national d'orientation sont les principaux responsables de cette coordination et cohérence mais l'équipe du Programme et le PNUD/BIT devront également poursuivre cet objectif dans la mise en œuvre du présent Programme.

Ils doivent en outre procéder à une implication des partenaires techniques et financiers actifs dans le domaine de l'HIMO pour assurer le partage des informations en vue d'éviter une duplication du travail et assurer une concertation des démarches.

Plus concrètement, les activités d Programme seront coordonnées avec d'autres activités pertinentes en cours liées à la promotion de la méthode HIMO et en l'occurrence :

- Le programme pistes rurales de l'EST de l'ONG HELVETAS
- Les projets HIMO de la KFW, exécutés par le FICOD.

Les activités relevant de ce Programme contribueront à renforcer et à promouvoir d'autres activités menées au niveau des communautés par les associations et les ONG et destinées à élargir les programmes d'emplois aptes à réduire la pauvreté des personnes les plus démunies.

4. Suivi et évaluation du Programme

L'exécution du programme se fera selon l'approche de la gestion axée sur les résultats (GAR). Un plan de suivi et d'évaluation sera élaboré par l'Unité de Gestion du Programme et soumis pour approbation au comité national d'orientation.

Le suivi et l'évaluation seront assurés par ce comité et par les bailleurs de fonds sur la base des rapports trimestriels de progrès et financiers soumis par l'équipe du Programme.

Le Comité d'Orientation procédera à des revues annuelles du programme sur la base des rapports annuels de l'équipe du programme. Il aura pour principales tâches (i) d'évaluer les progrès vers les produits et les effets attendus, (ii) déterminer si le programme est conduit selon le plan de travail, et (iii) de juger s'il faut faire des changements, des modifications ou arrêter le programme.

Le projet fera l'objet d'un audit annuel et d'une évaluation finale externe.

5. Les risques, obligations et les conditions préalables

5.1. Les risques

Dans le cadre de la décentralisation, il est prévu d'accompagner la décentralisation administrative d'un transfert des compétences et des ressources financières aux communes. Si cet transfert n'est pas effectif, le risque est que les communes ne parviennent pas à dégager les ressources financières suffisantes pour la contribution au programme.

La prise en charge de l'entretien des infrastructures peut être également compromise dans la mesure où les communautés de base ont une faible capacité de mobilisation de fonds propres.

5.2. Obligation et conditions préalables

Il n'y a aucune obligation préalable. Le document de projet sera signé par le (s) donateur (s) et le Burkina Faso. Le Ministère en charge de la promotion de l'emploi ainsi que les communes concernées seront les organismes nationaux d'exécution du Programme.

6. Budget pour les activités du Programme PTCHIMO (3années)

6.1. Estimation du nombre H/J pour les 3 ans et pour les 3 communes

Type d'opération	Unité	Quantité travaux	Main d'œuvre	
			Quantité H/J	Rémunération en espèces (2000 FCFA par jour)
Réhabilitation de Voirie	m	30.000	54.000	108.000.000
Canaux et caniveaux	m	150.000	45.000	90.000.000

Pistes rurales	m	45000	48.600	97.200.000.	
Seuils d'épandage	Unité	3	12.150	24.300.000	
Réhabilitation de périmètres	ha	120	72.000	144.000.000.	
Total			231.750	463.500.000	

6.2. Estimation du coût des activités du Programme.

Le ratio main d'œuvre étant de 30%, soit 463.500.000 FCFA, le coût attendu pour les autres composantes du budget, soit 70%, est égal à 1.081.500.000 FCFA.

Le coût total du budget pour les activités est égal à 1.081.500.000 + 463. 500.000 = **1.545.000.000 FCFA.**

7. Budget de fonctionnement du PTCHIMO (3années)

N°d'ordre	Désignation	Montant en FCFA	Observations
1	Cadres nationaux	14.400.000	
2	Une secrétaire	4.320.000	
3	Un chauffeur	2.880.000	
4	Fournitures de bureau et frais de rapport	10.000.000	
5	Frais de missions internes	5.000.000	
6	Evaluation	20.000.000	
7	Formation équipe PTCHIMO	10.000.000	
8	Equipement /Matériel de bureau	7.000.000	
9	Carburant	6.000.000	
10	Total	79.600.000	
11	Imprévus (2%)	1.592.000	
Total		81.192.000	

Le coût total du Programme PTCHIMO est égal à : 1.545.000.000 + 81.192.000= **1.626.192.000 FCFA.**

8. Cadre des résultats et des ressources du Programme

Produits prévus	Activités prévues	Apports
3. 231.750 H/J ou personnes – jours de travail créés pendant la durée du programme (trois ans).	3.1. Valider les projets PTCHIMO retenus avec les communautés	463.500.000.
	1.2. Exécuter les projets retenus.	
	1.3. Evaluer à mi-parcours et à la fin du projet le nombre d’emplois créés.	
4. 30% d’emplois féminins créés sur le nombre total des emplois.	2.1. Construire le ratio par sexe : nombre de journées de travail féminin/nombre total de journées de travail.	139.050.000
3. Trois (3) Communes rurales disposant d’infrastructures communautaires fonctionnelles.	3.1. Déterminer les sites d’implantation des volets du projet	1.081.500.000
	3.2. Réaliser les études de la faisabilité des projets de créations /réhabilitation d’infrastructures.	
	3.3. Suivre et évaluer les activités : - réhabilitation de voirie - construction de pistes rurales - construction et curage de caniveaux - seuils d’épandage - réhabilitation de périmètres	
4. Capacités des MO, MOD, PME-HIMO et des OCB renforcées pour la mise en œuvre des techniques HIMO	4.1. Former les acteurs concernés aux techniques HIMO dont les politiques et pratiques au travail	

<p>5. Système d'entretien des ouvrages réalisés fonctionnel et les comités villageois de gestion et d'entretien sont opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 80% des comités de gestion des ouvrages sont fonctionnels et opérationnels : - Se réunissent régulièrement - Réalisent les travaux prévus par le cahier de charges 	5.1. Créer les comités de gestion dans tous les secteurs et villages concernés par l'ouvrage HIMO	
	5.2. Former les comités à la gestion et à l'entretien des infrastructures.	
	5.3. Procéder à la signature de conventions ou protocoles entre les parties prenantes (communes, comité et PTCHIMO).	
	5.4. Elaborer un cahier de charges d'entretien des ouvrages et établir un budget prévisionnel d'entretien	
	5.5. Sensibiliser et former les bénéficiaires à l'entretien courant des infrastructures.	
<p>9. Approche HIMO effectivement prise en compte dans le CSRLP et dans la politique communale de lutte contre la pauvreté.</p>	6.1. Former les responsables communaux et les DREP à l'intégration des PTCHIMO dans les plans communaux	
	6.2. Appuyer l'élaboration du plan de développement communal et identifier la composante création d'emplois et lutte contre la pauvreté.	
<p>7. Capacités technique, managériale et opérationnelle des structures chargées de la gestion du programme HIMO renforcées.</p>	7.1. Former l'équipe du programme aux techniques HIMO	81.192.000
	7.2. Former l'équipe du programme à la gestion axée sur les résultats (AGR)	
	7.3. Doter les structures chargées de la gestion du programme HIMO de moyens logistiques appropriés.	

ANNEXE 1 : REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

N°	
I	LOIS, DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES
1	Loi N° 10/98/AN du 21 Avril 1998 portant modalités d'intervention de l'Etat et répartition de compétences entre l'Etat et les autres acteurs du développement
2	Loi N° 20/ AN / du 5 Mai 1998 portant normes de création, d'organisation et gestion des structures de l'Administration d'Etat
3	La Loi 013/ AN du 28 avril 1998 portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la Fonction Publique
4	La Loi 019- 2005 du 18 mai 2005 portant modification de la loi n°013-98/AN du 28 avril 1998, portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la Fonction Publique ;
5	Loi 055/2004/AN portant code des collectivités territoriales au Burkina Faso
6	Loi n° 033 -20008/AN du 22 mai 2008 portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents des Etablissements Publics de l'Etat ;
7	Décret n° 2008-271/PRES/PM/MMJE du 15 mai 2008, portant adoption du document intitulé « Politique nationale de l'emploi », Mars 2008.
II	DOCUMENTS
1	Plan d'action opérationnel (PAO) pour la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi, Mars 2008
2	PNUD- Rapport sur le développement humain 2010 - La vraie richesse des nations :les chemins du développement humain
3	Projet d'Appui à la Promotion de l'Emploi et à la Formation Professionnelle
4	Burkina/ BKF/86/003- PSTP/HIMO, campagne 1986/1987
5	BIT - Evaluation socio-économique des PSTP/HIMO: proposition visant à faciliter la rédaction des rapports par le groupe d'évaluation- EMP/URG, août, 1982
6	BIT/Burkina – Conditions de promotion de PME utilisant des méthodes de construction basées sur le recours à la main-d'œuvre et rôle du projet BIT/PSTP/HIMO dans le cadre de ce programme, J. Payen, consultant BIT, Mai 1991
7	BIT- Programme de Travaux Communautaires à Haute Intensité de Main d'œuvre (PTCHIMO), Octobre 2000, Barthélémy Ouédraogo, consultant BIT
8	Rapport Evaluation Projet d'amélioration des conditions de vie urbaines
9	BIT- Travail décent et protection pour tous en Afrique, neuvième réunion régionale africaine, Abidjan, décembre 1999 , rapport du Directeur général

10	Rapport final – Projet pilote d’Infrastructures Urbaines de Kaya – Projet BKF/90/02M/BEL.
11	GTZ/ Fonds d’aménagement de pistes à haute intensités de main-d’œuvre (HIMO)- Session de formation des PME à la planification des travaux et à l’organisation des chantiers, Novembre 2002
12	Document du projet de Renforcement des Capacités des Communes Urbaines (PRCCU) – BKF/02/003.
13	Une Expérience de Coopération originale à Ouahigouya, Koudougou, Fada N’Gourma au Burkina Faso – Programme de Développement des Villes Moyennes 1990-2000. Direction du Développement et de la Coopération suisse, Juin 2002.
14	MEF/BOAD/FIDA : Projet d’Appui aux Micro-Entreprises Rurales (P.A.M.E.R).
15	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) au Burkina Faso
16	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD), 2011-2015.
17	Burkina Faso / Nations Unies : Rapport final de la Réunion d’Experts sur l’Intégration de l’Emploi des Jeunes aux Politiques d’Investissement Public dans le cadre des Documents de Stratégies de Réduction de la Pauvreté (DSRP) – Ouagadougou, 3-5 décembre 2002.
18	Rapport final- Etude sur la promotion de l’emploi des jeunes dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté au Burkina Faso, Barthélemy M. Ouédraogo, décembre 2001.
19	BIT/République Cameroun- Etude sur l’intégration de l’emploi dans les programmes d’investissement public (PIP), Février 2006.
20	BIT- Programmes d’Infrastructures à HIMO : politiques et pratiques du travail, David Tajgman et Jan de Veen.
21	BIT- Programmes d’Infrastructures à HIMO : Renforcement des capacités pour la passation des contrats dans le secteur de la construction, Peter Bentall, Andreas Beusch et Jan de Veen
22	BIT- L’approche à Haute Intensité de Main d’œuvre (HIMO) : Une opportunité pour Madagascar – Essai de cadrage macro-économique, Mireille Razafindrakoto et François Roubaud
23	BIT- S’affranchir de la pauvreté par le travail, Conférence internationale du travail, 91 ^e Session 2003
24	BIT/CA- Commission de l’Emploi et de la Politique Sociale, quatrième question à l’ordre du jour : les programmes de création d’emplois de l’OIT ; créer des emplois pour réduire la pauvreté le rôle des approches à haute intensité d’emploi dans les programmes d’investissement

	dans les infrastructures, Genève, novembre 1998.
25	Fons d'appui au Démarrage et au Développement des Communes (FODECOM)- Un instrument au cœur du dispositif stratégique de la Commission Nationale de la Décentralisation
26	Fons d'appui au Démarrage et au Développement des Communes (FODECOM)-Trois domaines d'action pour renforcer les capacités de fonctionnement et d'autogestion des communes
27	Fons d'appui au Démarrage et au Développement des Communes (FODECOM) – Une démarche participative et responsabilisante bâtie sur la maîtrise d'ouvrage assistée
28	Profil des pays participant au programme « Des emplois pour l'Afrique » : Burkina Faso, Mai 1999- Février 2001, Issiaka Ilboudo, Coordonnateur national, du programme EPA, Mars 2001
29	Burkina Faso :MPDP- Séminaire national sur le PSTP/HIMO, Ouahigouya, 28 juillet-1erAoût 1986.
30	Burkina Faso / BIT (2001) : Stratégies d'emplois aptes à réduire la pauvreté au Burkina Faso – Thiombiano Taladidia, Ouédraogo Barthélémy et autres.
31	FICOD – Dépliant/Note de présentation du Fonds d'Investissement pour les Collectivités Décentralisées
32	FICOD -Techniques d'Aménagement des Bas Fonds par la Technique des Seuils d'Epanage - Cahier du participant/Atelier des 28 et 29 octobre 2009 à Fada N'Gourma
33	FICOD- Etudes d'aménagement d'un bas fond à Kagretenga dans la commune rurale de Dourtenga (province du Koulpélogo), novembre 2008.
34	Fonds HIMO – Rapport d'Etudes techniques d'aménagement de pistes communales par les techniques HIMO dans la commune de Ouargaye, Avril 2005
35	Fonds HIMO – Etudes techniques d'aménagement de pistes communales par les techniques HIMO dans la commune de Ouargaye - Dossier de consultation des entreprises, Avril 2005.
36	Fonds HIMO- Etude de la piste Béguédo- Fingla par les techniques HIMO dans la commune de Béguédo- schéma itinéraire, mai 2009
37	Fonds HIMO- Etude de la piste Béguédo- Fingla par les techniques HIMO dans la commune de Béguédo- Rapport technique
38	Fonds HIMO- Manuel pour l'entretien de pistes HIMO
39	Fonds HIMO- Session de formation des PME à la planification des travaux et à l'organisation des chantiers, novembre 2002.
40	Dossier d'Appel d'Offre : Travaux d'aménagement de piste communale en terre à l'aide de techniques à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) pour la commune de Garango- Piste

	292 : Zigla/Koulpélé- Zigla/Polacé : 5,600 km
41	FICOD/AGEM- Rapport final de synthèse : Suivi, contrôle et coordination des travaux d'assainissement par les techniques à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) dans la commune de Garango.
42	MATD/Région du Sud-Ouest/Haut Commissariat de Diébougou -Présentation de la Boucle de la Bougouriba.
43	Rapport d'évaluation finale du projet renforcement institutionnel, appui au développement des capacités locales et des initiatives de base en environnement urbain - PROJET BKF 94/006
44	PNUD- Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement UNDAF 2011- 2015, etc.).

ANNEXE 2 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

A. REGION DU CENTRE, OUAGADOUGOU		
1	OUEDRAOGO Sana	Secrétaire général du Ministère de la jeunesse et de l'emploi (MJE)
2	BERE Stanislas	Secrétaire général du Ministère des infrastructures et du désenclavement (MID)
3	KABORE Frédéric	Directeur général des stratégies et programmes d'emploi
4	IDANI Aboubakar	Directeur des études et de la planification
5	OUEDRAOGO Lassané	Directeur de l'observatoire national de l'emploi et de la formation professionnelle
6	KABORE Benoît	Directeur général de l'Agence National pour l'Emploi (ANPE)
7	ILBOUDO Issaka	Conseiller Technique à l'ANPE
8	NITIEMA Jean Paul	Ancien coordonnateur du PSTP/HIMO
9	BADO Blaise	Directeur Général du Fonds Permanent pour le Développement des Communes
10	BARRY Adama	Direction de l'Appui aux Collectivités Territoriales, MID/Direction générale des pistes rurales (DGPR)
11	TAMBOULA Alizatta	Assistante du Représentant Résident du PNUD
12	YAO Kouamé	Spécialiste Technique Principal, Investissement à Forte Intensité d'Emploi, BIT, Dakar
13	PIERELOUIGI Agnelli	Directeur HELVETAS/Burkina (Coopération suisse)
14	YAMEOGO Salam	Chargé des programmes HIMO/Ouagagougou, HELVETAS/Burkina
15	Bakary GNAGABARE	Coordinateur des programmes pistes rurales , BUREAU REGIONAL DE L'EST
16	OUEDRAOGO Charles Gustave	Chargé du suivi-évaluation, FICOD
17	KAMBOU Fiakre	Chargé de la formation et de l'accompagnement des acteurs, FICOD
18	HEINEMANN Christoph	Conseiller technique du projet HIMO, FICOD
B. PERSONNES RENCONTREES DANS LES AUTRES REGIONS		
HAUTS- BASSINS (BOBO-DIOULASSO)		
19	YONLI Philibert	Directeur régional de la jeunesse et de l'emploi
20	SANON Karim	Directeur régional de l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE)
21	DRABO MAmadou	Chef du centre régional de formation , ANPE
22	SOME Kobina	Service d'inscription des demandeurs d'emplois,

		ANPE
23	BEREMOUDOU GOU K. Jacques	Directeur régional des infrastructures et du désenclavement, MID
24	BORO	Chef de service des travaux , DRID
25	SAWADOGO Samuel	Chef service administratif et financier, DRID
26	DRABO Saidou	Directeur des services techniques municipaux, Mairie Centrale
CASCADES (BANFORA)		
27	BATORO Adama	Secrétaire Général de la Mairie
28	BILIGO Antoine	Directeur régional de la jeunesse et de l'emploi
29	TRAORE Karim	Directeur des services techniques municipaux, Mairie Centrale
30	OUEDRAOGO Hamidou	Topographe, Entreprise KANAZOE
31	NABALOUM Laurentin	Chef de chantier, Entreprise KANAZOE
SUD-OUEST, PROVINCE DE DIEBOUGOU		
32	SOME Zakaria	1er Adjoint au Maire
33	OUEDRAOGO Abdou	2ème Adjoint au Maire
34	DABIRE Tidjane Congrès	Ancien Secrétaire général de la Mairie
35	SOME Aubain	Chargé des projets
36	ZONGO Z. Antoine	Chef des services techniques municipaux
37	SOME Vincent	Président du Comité de Suivi
38	OUEDRAOGO Alassane	Responsable à l'organisation des recrutements, bénéficiaire
39	KAMBOU/OUEDRAOGO Sarata	Travailleuse du chantier HIMO, bénéficiaire directe (2 semaines)
40	OUEDRAOGO Assita	Travailleuse du chantier HIMO, bénéficiaire directe (2 semaines)
41	DIENDA Habibou	Travailleuse du chantier HIMO, bénéficiaire directe (2 semaines)
42	OUDRAOGO Salimata	Travailleuse du chantier HIMO, bénéficiaire directe
43	OUEDRAOGO Habibou	Travailleuse du chantier HIMO, bénéficiaire directe (une semaine)
44	OUATTARA Naba	Travailleuse du chantier HIMO, bénéficiaire directe (2 mois)
CENTRE –OUEST, KOUDOUGOU		
45	OUEDRAOGO Ousmane	Chef de Téma Bokin
46	NASSA Ouinoga	Chef du village de Kona
47	NASSA Ram	Travailleur du chantier PSTP/HIMO, (gabillon)
48	NASSA Etienne	Travailleur du chantier PSTP/HIMO
49	SAWADOGO Sibiri	Travailleur du chantier PSTP/HIMO
50	OUEDRAOGO Gilbert	Délégué PAFASP
51	Madame Guiguémdé	Travailleur du chantier PSTP/HIMO

	Panayimba	
52	SAWADOGO Koudougou	Travailleur du chantier PSTP/HIMO
53	OUEDRAOGO Missom	Travailleur du chantier PSTP/HIMO
53	OUEDRAOGO Samuel	Président de l' APE de Pilimpikou
55	KABORE Koudaogo	Directeur de l'école de Pilimpikou
56	SAMA ALPHONSE	Directeur de l'école de Woro
57	ZAGRE CLAUDE FRANCOIS	Enseignant à l'école de Woro
58	NEBIE Béli Josué	Conseiller /Président de l' APE de Woro
NORD, OUAHIGOUYA,		
59	SANDWIDI Alphonse	Directeur régional de la jeunesse et de l'emploi
60	KOUNKORGO Adama	Instructeur de jeunesse et d'éducation permanente, Direction régionale de la jeunesse et de l'emploi
61	SYAOGO André	Inspecteur de l'enseignement primaire de Sollé
62	KEREGUE Pierre	Conseiller Pédagogique Itinérant
63	OUEDRAOGO Ousséni	Directeur de l'école de Sollé
64	Tiendrebéogo Seydou	Maître de la classe du CM2
65	FOROGO Firmin	Maître de la classe du CM1
66	KOLGA Fernant	Maître de la classe du CE2
67	ZONGO Alfred	Maître de la classe du CE1
68	PARE L. Guy	Maître de la classe du CP2
69	KABORE Maimounata	Maître de la classe du CP1
70	DIENDA/Kaboré D. Esther	Agent Itinérant de Santé , CSPS de Sollé
71	SWADOGO/Traoré Aminata	Accoucheuse Auxiliaire, CSPS de Sollé
72	Porgho Mamadou	Chef du village de Sollé
80	Huit (08) autres habitants de Sollé	Travailleurs des chantiers PSTP/HIMO, bénéficiaires
CENTRE –NORD, KAYA		
81	BELEMVIRE Mahama	Maire de Kaya
82	DIARRA Henri Didier	Directeur régional de la jeunesse et de l'emploi
83	OUEDRAOGO Boukaré	Chef de Basma, Travailleur des chantiers HIMO, bénéficiaire direct
84	SAWADOGO Gueswendé	Travailleur des chantiers HIMO, bénéficiaire direct
85	SAWADOGO Hamado	C conseiller municipal, Travailleur des chantiers HIMO, bénéficiaire direct
86	TIENDREBEOGO Kouka	Chargé de poste sanitaire (CPS)

87	KABORE Koudougou	Agent Itinérant de Santé
88	GUIGUEMDE /Koara Blandine	Accoucheuse Auxiliaire
89	ZONGO/Ouédraogo Balkissa	Infirmière Breveté
90	OUERAOGO Adama	Directeur de l'école de Nacombgo
91	KAFANDO Rahim	Maître du CM2
92	BAMOGA Aminata	Maîtresse du CP1 et CP2
93	OUEDRAOGO Tibnoga	Chef du village de Tamasgo/Nimpoui
94	OUEDRAOGO Lankouka	Conseiller municipal
95	OUEDRAOGO Nobila	Travailleur des chantiers HIMO, bénéficiaire direct
96	OUEDRAOGO Oumarou	Travailleur des chantiers HIMO, bénéficiaire direct
97	OUEDRAOGO Tingandé	Travailleur des chantiers HIMO, bénéficiaire direct
98	OUEDRAOGO Noaga	Travailleur des chantiers HIMO, bénéficiaire direct
99	OUEDRAOG Keita	Travailleur des chantiers HIMO, bénéficiaire direct
100	OUEDRAOG Kirissiyemba	Travailleur des chantiers HIMO, bénéficiaire direct
101	OUEDRAOGO Fati	Travailleuse des chantiers HIMO, bénéficiaire directe
	NANA Pougbi	Travailleur des chantiers HIMO, bénéficiaire direct
REGION DE L'EST, FADA N'GOURMA		
102	KOCTY Moumouni	Maire de la commune de Fada N'Gourma
103	BA Boukary	Directeur régional de la jeunesse et de l'emploi, par intérim
104	SANKARA Hamidou	Conseiller de Jeunesse, DRJE
105	COULIBALY Sié Seydou	Directeur Régional/Est du FICOD
106	MOUNKAILA Aboubakar	Chargé de Programme HIMO, FICOD
107	Dr HEINZ Bender	Expert , FICOD/KFW
108	DABINI JEAN	Président du Comité villageois Pistes helvétas
109	DABINI youmali	Travailleur sur les pistes helvétas
CENTRE EST, TENKODOGO, DEPARTEMENT DE GARANGO		
110	OUEDRAOGO H. Emmanuel	Secrétaire Général de la Mairie de Garango
111	BAMBARA Joanny	Responsable des services techniques municipaux (Agent de la voirie) de la commune de Garango

ANNEXE 3 : GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES ACTEURS INSTITUTIONNELS (Ministères, Collectivités territoriales, responsables de projets, OSC, etc.) .

1. IDENTIFICATION

1. Nom du Ministère ou de l'Organisation/Structure.

.....
.....
.....
.....

2. Nom et Prénom et titre de la personne rencontrée

.....
.....

II. Projets et programmes de création /promotion de l'emploi, passés ou en cours.

.....

3..Quels sont les projets et programmes HIMO exécutés par votre Ministère ou organisation de 1980 à nos jours ?.....

.....
.....

4. Pour chacun de ces projets et programmes, pouvez-vous nous donner un exemplaire :

- du document de projet
- du dernier rapport d'avancement du projet
- des rapports d'évaluation à mi-parcours
- du rapport d'évaluation finale .

5. Quelle appréciation faites –vous de ce projet ou programme en termes d'impact quantitatif ou qualitatif ?

6. Pour chacun de ces projets, fournir un exemplaire :

- du document de projet
- du dernier rapport d'avancement
- du rapport d'évaluation finale

7. Les forces du projet ou programme

8. Les insuffisances ou les faiblesses

Quelles sont les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre ?

.....

.....

.....

9. Quelle appréciation faites-vous de chacun de ces projets en termes d'impact quantitatif et qualitatif ?

III.. Perspectives ou axes futurs des projets et programmes HIMO.

10. Quelles solutions réalistes proposeriez-vous pour la promotion de l'emploi au Burkina Faso ?.....

.....

.....

.....

11. Quelles nouvelles orientations proposeriez-vous pour une mise en œuvre efficace de l'approche HIMO au Burkina Faso ?

.....

.....

12. Quelles suggestions feriez –vous pour la promotion des projets et programmes HIMO au Burkina Faso ?.....

.....

.....

.....

ANNEXE 4: RENDEMENTS ET REMUNERATION A LA TACHE.

2	Décapage et nivellement de l'emprise de la piste sur une largeur de 6 mètres		
Descriptif des travaux	Rendement	Prix Unitaire (FCFA)	Exemple pour une équipe de 10 personnes
<p>Décapage léger et nivellement</p> <p>Nettoyage et évacuation</p>	100 m ² J / H	15 Fr. / m ²	<p><i>Rendement journalier</i> 10 ouv. x 100 m² 1 000 m² = <u>167 m de piste</u></p> <p><i>Rémunération journalière</i> 1'000 m² x 15 Fr. 15'000 Fr. / équipe Ouvrier : 1'500.- Fr</p>
3	Abattage et dessouchage		
Descriptif des travaux	Rendement	Prix Unitaire (FCFA)	Exemple pour une équipe de 10 personnes
<p>Coupe d'arbre d'un diamètre maximum de 40 cm y compris dessouchage</p>	1 arbre J / H	1'200.- Fr. pièce	<p><i>Rendement journalier</i> 10 ouvriers x 1 arbre <u>10 arbres</u></p> <p><i>Rémunération journalière</i> 10 arbres x 1'200 Fr. 12'000 Fr. / équipe Ouvrier : 1'200 Fr.</p>
4	Excavation d'enrochement		
Descriptif des travaux	Rendement	Prix Unitaire (FCFA)	Exemple pour une équipe de 10 personnes
<p>Enlèvement des blocs rocheux situés sur la plate forme de la piste y compris évacuation du matériel</p>	1 m ³ J / H	2'000.- Fr / m ³	<p><i>Rendement journalier</i> 10 ouvriers x 1 m³ <u>10 m³</u></p> <p><i>Rémunération journalière</i> 10 m³ x 2'000 Fr. 20'000 Fr. / équipe Ouvrier : 2'000 Fr.</p>

Piquetage et débroussaillage de l'emprise de la piste sur une largeur de 6 mètres			
Descriptif des travaux	Rendement	Prix Unitaire (FCFA)	Exemple pour une équipe de 10 personnes
Piquetage du tracé avec l'appui du technicien d'une emprise de 6m de large Enlèvement de la broussaille et des arbustes Elagage	300 m ² J / H	5 Fr. / m ²	<i>Rendement journalier</i> 10 ouv. x 300 m ² 3 000 m ² = <u>500 m de piste</u> <i>Rémunération journalière</i> 3'000 m ² x 5 Fr. 15'000 Fr. / équipe Ouvrier : 1'500.- Fr

5	Décapage lourd en terrain meuble (fouille en masse)		
Descriptif des travaux	Rendement	Prix Unitaire (FCFA)	Exemple pour une équipe de 10 personnes
Excavation de la terre végétale et du terrain meuble	2 m ³ J / H	1000.- Fr. / m ³	<i>Rendement journalier</i> 10 ouvriers x 2 m ³ <u>20 m³ = ~ 22m de piste</u> <i>Rémunération journalière</i> 20 m ³ x 1000.- 20'000.- Fr / équipe Ouvrier : 2'000.- Fr.

6	Fouille linéaire en terrain meuble (fouille en rigole)		
Descriptif des travaux	Rendement	Prix Unitaire (FCFA)	Exemple pour une équipe de 10 personnes
Fouille linéaire en terrain meuble	2. m ³ J / H	1000.- Fr. / m ³	<i>Rendement journalier</i> 10 ouvriers x 2 m ³ <u>20 m³</u> = ~ 65m de fouille <i>Rémunération journalière</i> 20 m ³ x 1000.- 20'000.- Fr / équipe Ouvrier : 2'000.- Fr.

7	Evacuation du déblai		
Descriptif des travaux	Rendement	Prix Unitaire (FCFA)	Exemple pour une équipe de 10 personnes
Evacuation du déblai en dehors de l'emprise sur environ 100 mètres linéaires	3. m ³ J / H	500.- Fr. / m ³	<i>Rendement journalier</i> 10 ouvriers x 3 m ³ <u>30 m³</u> = ~ 65m de fouille <i>Rémunération journalière</i> 30 m ³ x 500.- 15'000.- Fr / équipe Ouvrier : 1'500.- Fr.

8	Gerbage manuel de latérite		
Descriptif des travaux	Rendement	Prix Unitaire (FCFA)	Exemple pour une équipe de 10 personnes
Creusage a la main de latérite dans les sites d'emprunt et mise en dépôt pour chargement sur camion ou charrette asine.	1.2 m ³ J / H	1'500.- Fr. / m ³	<i>Rendement journalier</i> 10 ouvriers x 1,2 m ³ <u>12 m³</u> 2 camions ou 60 charrettes <i>Rémunération journalière</i> 12 m ³ x 1'500.-Fr. 18'000.- Fr. / équipe Ouvrier : 1'800.- Fr

9	Collecte de moellons		
Descriptif des travaux	Rendement	Prix Unitaire (FCFA)	Exemple pour une équipe de 10 personnes
Collecte de moellons dans les sites d'emprunt et entreposage pour chargement sur camion ou charrette asine	1.5 m ³ J / H 0 – 5 000 m du site	1'000.- Fr / m ³	<i>Rendement journalier</i> 10 ouvriers x 1.5 m ³ <u>15 m³</u> 2.5 camions ou 75 char. <i>Rémunération journalière</i> 15 m ³ x 1'000.- 15'000.- Fr. / équipe Ouvrier : 1'500.- Fr.
	1.5 m ³ J/H 5 000 – 10 000 m du site	1500 Fr/ m ³	<i>Rendement journalier</i> 10 ouvriers x 1.5 m ³ <u>15 m³</u> 2.5 camions ou 75 char. <i>Rémunération journalière</i> 15 m ³ x 1'500.- 22'500.- Fr. / équipe Ouvrier : 2'250.- Fr

10	Collecte et transport de sable		
Descriptif des travaux	Rendement	Prix Unitaire (FCFA)	Exemple pour une équipe de 10 personnes
Collecte de sable dans les sites d'emprunt et transport avec charrette asine.	0 – 300 m 4,5 m ³ J / H = ~ <u>15 char</u>	300 Fr. / Char.	<i>Rendement journalier</i> 10 ouvriers x 4,5 m ³ <u>45 m³</u> 6 camions ou 150 char. <i>Rémunération journalière</i> 150 char x 300.- 45'000.- Fr. / équipe Ouvrier : 4'500.- Fr
			<i>Rendement journalier</i>

Collecte de sable dans les sites d'emprunt et transport avec charrette asine.	300 – 600 m 3 m ³ J / H ~ <u>10 char.</u>	500 Fr/ Char.	10 ouvriers x 3 m ³ <u>30 m³</u> 5 camions ou 100 char. <i>Rémunération journalière</i> 100 char. x 500.- 50'000.- Fr. / équipe Ouvrier : 5'000.- Fr.
	600 – 1000 m 2 m ³ J / H ~ <u>6 char</u>	800 Fr / Char	<i>Rendement journalier</i> 10 ouvriers x 2 m ³ <u>20 m³</u> 3 camions ou 60 char. <i>Rémunération journalière</i> 60 m ³ x 800.- 48'000.- Fr. / équipe Ouvrier : 4'800.- Fr.

ANNEXE 5 : ETAPES DE MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME HIMO

Séquence N°1 : Identification du projet

Étapes n°	Activités	Résultats	Objectifs
1	<ul style="list-style-type: none"> Recensement des besoins auprès d'intermédiaires locaux (projets, ONG, Administrations décentralisée et déconcentrée) 	Liste des besoins en désenclavement et des partenaires de développement	Connaître des activités de développement porteuses et appuyées par un partenaire
2	Identification physique (visite de terrain)	Aperçu sommaire des travaux	Apprécier la consistance des travaux de désenclavement et les répertorier
3	Analyse sommaire (recherche de données)	Existence de données relatives aux besoins exprimés	Mettre en évidence la pertinence socio-économique du projet de désenclavement

A ce stade, une décision est prise par le Maître d'ouvrage et le Maître d'œuvre de poursuivre le processus ou non en fonction des données de base

Séquence N°2 : Diagnostic conjoint

Étapes n°	Activités	Résultats	Objectifs
4	Prise de contact avec les villages et/ou les communes concernées	Identification des autorités locales et programme pour le diagnostic conjoint	Préparation d'un diagnostic socio-économique sectoriel
Étapes n°			

5	Conduite d'un diagnostic conjoint (plan directeur de pistes rurales)	Connaissance du village, de la commune et choix de la piste à aménager	Identifier les besoins en désenclavement, motivation et capacité de participation des demandeurs
6	Détermination de la participation financière	Confirmation de la piste à aménager, engagement financier des demandeurs	Connaître le projet prioritaire des demandeurs et leur volonté de contribuer financièrement
7	Mise en place d'une instance villageoise de gestion du projet (CVP, CVD)	Choix d'intermédiaires représentatifs pour la réalisation du projet	Disposition d'interlocuteur local représentatif

A ce stade, les communautés villageoises et leurs instances de décentralisation délibèrent sur la hiérarchisation des projets de pistes.

SEQUENCE N°3 : ELABORATION DU PROJET

Étapes n°	Activités	Résultats	Objectifs
8	Élaboration du dossier socio-économique	Document d'évaluation de la faisabilité socio-économique de la piste retenue	Mettre en évidence les éléments socio-économiques justifiant le projet
9	Étude d'avant projet sommaire (technique)	Élément de faisabilité technique de la piste retenue	Identifier l'itinéraire du projet, la nature des travaux et évaluer sommairement le coût
10	Présentation du projet à la CPAT pour approbation	Approbation formelle du projet par les autorités	Décider de la réalisation et l'intégrer dans le plan communal de développement

A ce stade, le projet de piste priorisé est soumis pour adoption à la Commission Provinciale d'Aménagement du Territoire (CPAT)

Séquence N°4 : Mise en œuvre du projet

Étapes n°	Activités	Résultats	Objectifs
11	Mobilisation des ressources locales	Compte projet approvisionné, liste des travailleurs potentiels	Réunir la participation financière des bénéficiaires et la main d'œuvre locale disponible
12	Contractualisation	Signature d'un protocole de financement, de réalisation et d'entretien	Formaliser la réalisation et l'entretien du projet avec les maîtres d'ouvrage locaux
13	Étude technique détaillée	Élaboration projet quantitatif et DAO (clauses techniques et administratives)	Disposer des éléments techniques indispensables à la réalisation de l'ouvrage
14	Attribution des travaux	Contractualisation de la réalisation des travaux	Choisir les prestataires pour la réalisation des travaux
15	Exécution travaux, contrôle technique/suivi administratif	Rapport périodique de suivi	Exécuter les travaux et le contrôle conformément aux mandats octroyés
16	Réception des travaux	Procès-verbal de réception signé par toutes les parties	Vérifier la conformité des travaux et constat d'achèvement de l'ouvrage

A ce stade, ce sont les contractualisations du projet et des travaux (Maître d'ouvrage, maître d'œuvre et prestataire/BET/PME)

SEQUENCE N°5: Remise de l'infrastructure et gestion de l'entretien

Étapes n°	Activités	Résultats	Objectifs
-----------	-----------	-----------	-----------

17	Remise de la piste	Cérémonie de remise officielle	Transférer la propriété de la piste au maître d'ouvrage local (collectivité)
18	Constitution de l'organe local de gestion	Mise en place d'un comité de gestion	Responsabiliser les bénéficiaires pour assurer la pérennité de l'ouvrage
19	Suivi/évaluation de la gestion et de l'entretien	Gestion durable de la piste	Appuyer le comité de gestion : organisation de l'entretien et mobilisation financière

A ce stade, l'organe de gestion de l'infrastructure est mis en place, formé et opérationnel pour l'entretien

ANNEXE 6 : COMPTE-RENDU DES VISITES DE TERRAIN (par localité).

LOCALITES	RESULTATS DES VISITES/ COMMENTAIRES TECHNIQUE SUR LES OUVRAGES VISITES
HOUET	<p>Au terme des entretiens avec les personnes rencontrées, l'on se rend compte que beaucoup d'entre eux n'ont jamais entendu parler des projets type HIMO.</p> <p>Pour des travaux durs dans la région, seuls les jeunes venant du terroir mossi les acceptent plus facilement. Donc une rémunération avoisinant les 1500f/jour pourrait mieux les intéresser.</p> <p>Dans le cadre des travaux du cinquantenaire, à l'instar des femmes balayeurs des rues sous la supervision de la mairie, certains travaux à haute intensité de main d'œuvre ont pu drainer du monde ces derniers temps à BOBO moyennant le SMIG comme salaire aux personnes non qualifiées (31000 FCFA) /mois.</p> <p>Les types de chantiers sont comme ci-après: le marché des fruits et légumes du secteur 2 ; les voies bitumées ; les monuments ; les 450 villas des forces vives ; les 20 villas présidentiels ; le palais de la culture</p> <p>L'engouement des jeunes pour les travaux du cinquantenaire a été total. Comment maintenant les désintéresser après cette période très mouvementée ?</p> <p>Le constat à BOBO et dans les autres provinces est que tout le monde se désintéresse de l'entretien de la chose publique. Les caniveaux des voies bitumées reçoivent des ordures en lieu et place des poubelles déposées par la mairie dans des endroits connus de tous. Faut-il passer à la répression pour le respect de la chose publique ou créer tout système favorable à leur entretien ?</p> <p>La chose incompatible reste le volet réalisation des ouvrages qui ne répondent pas aux besoins des populations à long terme. La tendance veut des ouvrages très durables et non des solutions aux préoccupations n'intégrant pas tous les paramètres techniques dédiées aux villes modernes.</p> <p>Aux vues des inducteurs de développement et des indicateurs de croissance de la population, l'autorité ne doit permettre des caniveaux latéraux des voies bitumées sans dalettes de couverture pour la sécurité des usagers.</p> <p>La commune gagnerait en instaurant une banque de données à partir des jeunes qui ont déjà donné le meilleur d'eux-mêmes pour les travaux type HIMO si l'on sait bien entretenir le peut qu'on a, l'avenir se fera sans trop de remise en cause.</p> <p>La population a besoin d'être tous les jours sensibilisée, car rien n'est gagné d'avance et même si l'on parvenait à respecter les normes techniques selon les règles de l'art, le taux d'alphabétisation très faible est pour beaucoup, source de ces maladies récurrentes de notre société.</p> <p>COMMENTAIRE D'ORDRE TECHNIQUE DES OUVRAGES DU HOUET</p> <ul style="list-style-type: none"> -Espace pavé de la mairie (Aire de foire de la mairie) -routes urbaines avec caniveaux de pierres de Legma -canon primaire du marigot Houet

	<p>-caniveaux du marché de fruits du secteur 21 -Boulevard SANON GUIDI</p> <p>De tous ces ouvrages visités, tous étaient achevés car leurs travaux de réalisation étaient réceptionnés et exploités.</p> <p>Au regard des inondations qu'a connues la sous région ces derniers temps, l'on devrait revoir le budget de certains ouvrages avant leur exécution. car pour des projets durables, il ne faut plus permettre des réalisations qui ne peuvent répondre aux attentes des usagers quelques décennies après leur réception car leur réhabilitation nécessitera des moyens financiers .</p> <p>Les caniveaux exigus du marché des fruits et légumes doit être couverts de dalettes pour la plus grande sécurité des usagers.</p> <p>Les bénéficiaires doivent aider à l'entretien de ces ouvrages. Car, un caniveau ne doit pas être utilisé comme un lieu de décharge public comme une poubelle par certains riverains. Son rôle primaire est de contribuer à l'assainissement de la ville de SYA.</p> <p>Dans le cadre des routes bitumées du cinquantenaire, des dalettes de couverture des caniveaux devraient être déposées sur ces caniveaux très fréquentés au centre de la ville.</p>
<p>BANFORA</p>	<p>INFRASTRUCTURES VISITEES : abattoir, marché de quartier (secteur 2) et voie a bitumer « Koné Mamadou »</p> <p>Ce qui ressort du contact avec les ressortissants de BANFORA, est que les jeunes autochtones n'aiment pas les travaux durs.</p> <p>Pourtant c'est l'une des communes la plus arrosée au FASO, donc produisant beaucoup plus de fruits avec d'énormes difficultés d'écoulement.</p> <p>La province manque énormément d'infrastructures routières et d'assainissement.</p> <p>Ville industrielle, très accidentée, BANFORA vit les mêmes situations que l'ensemble des villes burkinabé. Les caniveaux sont insuffisants et le peu déjà réalisés est mal entretenus.</p> <p>L'exemple le plus criard est l'abattoir de la municipalité. En dépit de son rôle de respecter l'hygiène du consommateur, ce sont plutôt de l'insalubrité totale que l'on retrouve à l'intérieur de l'abattoir. Ce constat est soutenu par le manque d'eau dans l'abattoir et ses alentours ce qui entrave l'élan de recherche de propreté souhaitée par les riverains.</p> <p>A raison de 2000fcfa par jour, des travaux type HIMO peuvent apporter un plus à l'économie locale.</p> <p>Le MCA américain tente d'apporter sa touche, le fruit des jumelages avec l'EUROPE se continue doucement mais beaucoup restent à faire. Le genre déjà présent dans le séchage des fruits et légumes aimerait voir mieux développer la ville. Les pierres taillées de TOUSSIANA sont disponibles comme matériaux locaux mais le nombre d'infrastructures scolaires est dérisoire pour répondre aux attentes de la population.</p>

<p>DIEBOUGO</p> <p>U</p>	<p>OUVRAGES VISITES : réalisations du projet HIMO de la KFW/FICOD</p> <p>-boulevard cinéma liberté –boulevard circulaire Bagane -route Diébougou –village Limanaya</p> <p>Ayant touché plus de 1600 personnes, la réalisation de ces deux ouvrages HIMO en 2002/2003 a permis aux populations de faire face à la famine de l'époque. Recevant chacun 1200f CFA par jour, les habitants sont marqués par ce type d'emploi qu'ils aimeraient revoir chez eux encore. Jadis inaccessibles en hivernage, les villages desservis par ces ouvrages ne pouvaient espérer mieux de la mairie.</p> <p>« Chef, as-tu vu ce qu'est devenue notre route ? S'exclamait une des femmes qui avaient bien travaillé sur les chantiers.</p> <p>Techniquement ,nous recommandons et persistons que l'ETAT doit favoriser les ouvrages de franchissement très chères c'est –à-dire bannir les radiers souples ou mixtes sur son territoire si nous voulons des ouvrages dignes des normes standards pour une ville qui aspire au rang d'un pays émergent doit respecter les normes de construction de piste rurale ou voie urbaine. De ce faite, le radier au passage étroit devrait normalement le passage simultané de deux véhicules circulant en sens inverse soit huit (08) mètres à réaliser avec du béton armé dosé à plus de 350kg/m³ de ciment cpa 45. Malgré les dispositions prise par la mairie de inclure dans ses budgets une somme forfaitaire pour l'entretien de ces routes , mais jusqu'à la date d'aujourd'hui ,aucun centime n'a été décaissé pour sensibiliser les jeunes à l'entretien périodique de ces deux routes actuellement dans piteux état.</p> <p>Malgré la bonne volonté de la population à sortir pour freiner l'érosion de ces routes, la mairie qui ne peut même pas leur procurer de quoi se désaltérer les décourage beaucoup. La sensibilisation seule ne peut les mettre au travail, il faut savoir mieux les motiver ; et pire , le changement d'autorité à la mairie ralentit les ardeurs au travail, et sur cet état de fait ,les mairies doivent mieux préparer les alternances à venir pour éviter la non participation des populations à leur propre épanouissement...</p>
<p>PILIMPIKO</p> <p>U</p>	<p>OUVRAGE VISITE : Ecole Primaire B du PSTP/HIMO</p> <p>Cet ouvrage réalisé avec les techniques HIMO répondait dans les premières années de son exploitation aux besoins de la population mais actuellement, il n'inspire que cauchemar et méfiance tant les risques sont grands pour sa fréquentation. Malgré des tentatives de réfection, son délabrement poussé mérite qu'on la démolisse pour éviter le pire. La population signale qu'elle était restée dix (10) ans sans élèves et comme le MEBA n'a pas pu construire un nouveau bâtiment pour les élèves qui deviennent très nombreux, ils sont obligés d'y rester sans mots dire avec l'unique salle de classe.</p>
<p>KONA</p>	<p>OUVRAGE VISITE : le barrage du PSTP/HIMO</p> <p>« sans ce barrage, Kona aurait disparu de la carte du Burkina Faso ; des citernes nous ravitaillaient à partir de Ouagadougou », d'ires du chef de village tellement les projets HIMO ont aidé à fixer ces habitants dans le village en 1984/85 sous l'effet de la famine</p>

	<p>et de la soif.</p> <p>Car, travailler pour son milieu et recevoir 300fcfa en 1984 était important pour ces gens qui n'avaient pas grand espoir.</p> <p>De nos jours, ils reconnaissent que leurs enfants s'adonnant à l'orpaillage apprécieraient les travaux HIMO avec un minimum de paie de 1500fcfa/jour.</p> <p>Techniquement, ces genres de retenue d'eau sont toujours utiles mais leur entretien pose problème.</p> <p>Ce dernier ne peut plus l'eau de surface de saison à saison, sa digue filtrante présente une fissure qui passer en profondeur et son remplissage de boue et de sable réduisant sa capacité de stockage.</p> <p>Les cultures de contre saison menées aux abords du barrage permettent pendant trois mois aux habitants de produire des légumes pour leur consommation et les approvisionnements vers les grands centres urbains.</p> <p>Pour des localités très reculées, l'ETAT gagnerait en utilisant des techniques HIMO pour répondre aux programmes de décentralisation de toutes les régions du pays.</p>
WORD	<p>OUVRAGES VISITES : Piste rurale Rogo-Woro et Ecole Primaire de WORD du PSTP/HIMO</p> <p>L'école primaire construite en 1983/84 par le PSTP/HIMO avec des agglos à base ciment comme liant reste malgré des imperfections des ouvertures d'aération d'ordre architectural. Ce bâtiment à l'allure d'un amphithéâtre ne peut plus contenir tous les enfants de la localité qui s'instruire, donc la construction d'une école a été effective mais ce nouvel infrastructure reste pour des raisons administratives que nous ignorons, ce qui contraint enseignants et écoliers à travailler sous des paillettes de fortune.</p> <p>Par contre pour les logements des enseignants réalisés avec du banco amélioré, un des trois bâtiments s'était effondré en 1997 et les deux autres présentent des dégradations très avancées. Ce constat doit inciter les responsables du MEBA à les démolir pour éviter le pire aux enseignants qui les occupent malgré leur volonté.</p> <p>Pour ce qui est de la piste rurale de desserte des villages (ROGO & WORD), l'on remarque qu'elle a reçu rarement des entretiens périodiques car son état de dégradation est très avancé, obligeant par endroits, les usagers à se frayer des chemins parallèles pour leur déplacements. Les chapelets de radiers n'ont pas été implantés tout le long des passages des eaux de ruissellement, ce qui a accélérer leur dégradations anticipées voire rapides car leur éléments de protection en aval (perrés secs) et en amont (gabillons) ont été vite emportés lors des grandes inondations de ces derniers temps.</p>
SOLLE	<p>OUVRAGES VISITES : ECOLE PRIMAIRE et CSPS du PSTP/HIMO</p> <p>Cette localité située à environ quelques cinq kilomètres de la frontière avec le MALI, reçoit des élèves et malades venant des villages voisins maliens, toute chose utile aux bons facteurs de cohabitation et d'échanges.</p> <p>C'est le projet HIMO jumelé au interventions de la croix rouge qui ont permis aux habitants de faire face à la famine de 1985 avec les 300 f CFA qu'ils recevaient comme paie de ces travaux HIMO.</p>

	<p>Pour les infrastructures éducatives, l'école primaire présente des fissures dans les murs et sur le sol, mais l'ensemble du bâtiment reste intact.</p> <p>Par contre pour la cantine /magasin réalisée en 1985 à base de banco amélioré donnant des briques pressées incorporant 8% de ciment comme liant a été abandonné car se présentant aucune sécurité pour les exploitants. A cause de la mauvaise qualité des matériaux locaux, aucun des logements d'enseignants n'a survécu jusqu'à nos jours. Pire, la réplique du MEBA à fournir des logements décentes aux courageux enseignants de la localité, risque fort car des fissures existent déjà sur les logements neufs, les agrégats locaux sont de mauvaise qualité.</p> <p>Pour ce qui concerne le CSPS réalisé en parpaings à base de ciment ,les bâtiments (maternité ,dispensaire ,consultation, hospitalisation) restent intacts malgré quelques fissures et faux plafonds que l'on observe.</p> <p>Donc le problème récurrent d'entretien des édifices publiques ne fait pas exception en brousse comme en ville.</p>
KAYA	<p>OUVRAGES VISITES : Le pourtour pavé du marché central de KAYA – PSTP/HIMO ET PROJET BELGE.</p> <p>Le pavage au granite du pourtour du marché central de KAYA fait avec les méthodes HIMO est toujours en bon état et l'on peut dire que ce projet d'utiliser des matériaux locaux est une parfaite réussite. Les autres provinces pourraient s'en inspirer pour des endroits qui reçoivent du monde...</p> <p>La jeunesse de KAYA réclame des travaux rémunérateurs, d'éducation civique, de la grande sensibilisation pour mieux accompagner tous les acteurs du développement.</p> <p>Si le 11 Décembre 2014 aura lieu à KAYA comme prévu et planifié ,alors les besoins en caniveaux ,voies de communication ,pistes rurales et autres devraient être étudiées au détail près car la province souffre du manque d'infrastructures dignes d'une ville moderne.</p>
BASMA - NACOMGO	<p>OUVRAGES VISITES : CSPS de BASMA, Ecole primaire de Nacombgo et piste rurale du projet PSTP/HIMO.</p> <p>Au terme de la visite, on retient que l'école a contribué à réduire le taux d'analphabétisme et que le CSPS a amélioré leur santé et continuer de nos jours à les soigner.</p> <p>Ces infrastructures réalisés à base d'agglos en ciment restent intacts malgré quelques fissures que l'on observe sur les façades et sol ,mais cela conduit par ricoché à l'éternel manque d'entretien généralisé des ouvrages publics.</p> <p>La particularité de BASMA est qu'ils se sont vite appropriés la philosophie de la méthode HIMO, c'est – à-dire mettre fin à l'assistanat. Des 300 f CFA qu'ils percevaient, ils en renaient systématiquement 100 FCFA pour la collecte des céréales pour le reste de la population nécessiteuse car la grande famine de 1985 sévissait dans la zone.</p> <p>De nos jours des travaux type HIMO moyennant 1000 F CFA seront prisés pour le développement de leur localité.</p> <p>Le côté tableau noir de BASMA concerne l'après projet de leur piste rurale. Car cette voie de communication qui débouchait sur la cours royale a été purement et simplement</p>

	<p>abandonné, délaissant un radier carrément en brousse. Ce interpelle tous sur nécessité de bien implanter des ouvrages qu'on à long terme pour un développement durable de nos communes et non se laisser dans pesanteurs égoïstes au détriment de la grande masse.</p> <p>Pire le site du CSPS s'avère de nos jours comme une zone marécageuse ,donc perpétuellement inondé, le choix du site que les villageois n'avaient pas pu faire éviter en son temps à l'équipe de la mission technique de suivi et d'exécution des travaux. Même si de nos jours, l'on retient que l'environnement a changer avec cette désertification causée à dessein par les hommes, il n'en demeure pas moins que le rôle du foncier soit écarté à 100%.</p> <p>Comment le Ministère de la santé qui ne peut honorer à toutes ses demandes nouvelles de CSPS peut se taper le luxe de déplacer un ouvrage qui tient bon ? Car construit en 1985, les 10609 habitants restent coupés des soins de santé en hivernage sans oublier les conditions impitoyables que le personnel subit dans ces temps de grandes inondations.</p>
<p>FADA N'GOURMA</p>	<p>OUVRAGES VISITES : PISTE RURALES DE HELVETAS</p> <ul style="list-style-type: none"> - PISTE RURALE NAMOUNGOU- BOUNGOU (20,600 km) - Piste rurale DIANDOUGA –TANTIAKA (09 km) - Piste rurale TANTIAKA –TIBGA (08 km) <p>A la différence des autres pistes rurales visitées, les pistes de l'Est tirent leur référence dans la différence de hausse d'estimatif.</p> <p>Si les caniveaux et pistes rurales ont été très forfaitairement évalués pour les types FICOD, exécutés par des entreprises locales ,les pites ont été sous le contrôle de HELVETAS ,une agence d'exécution pour travail avec rigueur.</p> <p>Ce bureau qui le rôle d'ingénieur conseil, joue en même temps le rôle d'entreprise et se présente comme un partenaire très technique des fonds suisses, des collectivités territoriales.</p> <p>Encourageant le travail à la tâche, les personnes qui ont travailler sur les pistes ont pu obtenir 37500 F CFA à 150.000 F CFA à la quinzaine tellement l'engouement était total pour les plus entrepreneurs.</p> <p>N'utilisant pratiquement pas de gabions pour protéger leurs ouvrages de franchissement (radier souple avec crête en moellons maçonnée au mortier de ciment) ce dernier rempart de l'ouvrage ne tient pas avec les surcharges des poids lourds qui excèdent les normes recommandées à l'essieu. Il aurait plus tôt fallu un radier classique en béton armé ou un dallol, ce qui aurait augmenté la cherté de l'ouvrage.</p> <p>Par contre, pour la piste carrossable ,la largeur de 4,5 à 5m est convenable au trafic pouvant atteindre 40 à 60 km/h ,servant à rapprocher les populations très enclavées des grands axes routiers ,donc de l'intérieur vers l'administration ,éliminant les barrières sociales.</p> <p>Si la première piste tient toujours très bien, c'est parce que HELVETAS comparativement aux autres a protégé toutes ces pistes de rangées de chapelets de moellons allant du début à la fin de chaque piste.</p> <p>Chaque moellon d'environ 30 cm de hauteur voit ses 10 cm enterrés et les 20 cm restant doit recevoir les 20 cm de remblai latéritique compacté après les passes du compacteur BOOMAG, la chaussée finie entre les deux rangées anti dégradation. présente une pente de</p>

1% pour empêcher la stagnation des eaux de pluie sur la chaussée carrossable. De ce fait, le problème de protection de la voie avec cette quantité de cailloux sauvages ou autres roches pose des soucis aux localités qui en sont peu dépourvues car des moyens de transport seront à rudes épreuves pour la satisfaction des résultats escomptés. Ainsi, pour l'approvisionnement en matériaux, il fallait respecter la productivité journalière de chaque travailleur, et puisque les pistes peuvent atteindre 20 km de rayon, il était judicieux d'utiliser les engins mécaniques lourds pour la partie gerbage ou foisonnement des matériaux latéritiques et de les transporter avec des camions mieux qu'avec des charrettes pour pistes rurales qui peuvent atteindre les six mois voire huit mois. Avec la communalisation intégrale de nos régions, les pistes rurales de HELVETAS pourraient mieux répondre aux soucis de la population et ce type de HIMO, suite à une très bonne sensibilisation des habitants peut contribuer à les désenclaver. Si une route à la régie peut s'estimer à 8,5 millions de FCFA (version HELVETAS), cette route coûterait 11,5 à 12 millions de FCFA à une entreprise locale, et à 20000 000 de FCFA si elle était mécanisée.

ANNEXE 7 : TERMES DE REFERENCE DE LA REVUE DES PROGRAMMES

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Avec une population d'environ 14 millions d'habitants, le Burkina Faso a une croissance démographique relativement forte (3,1% l'an), entraînant une augmentation rapide de la main d'œuvre (2,7% l'an), d'où une structure démographique caractérisée par la jeunesse de sa population (environ 72,3% de la population a moins de 30 ans).

Par ailleurs selon les données de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), la population active de 15 ans et plus devrait augmenter de 140 000 à 150 000 personnes par an jusqu'en 2015. Cette population active passerait à plus de 160 000 personnes par an entre 2010 et 2015. Par contre, la création d'emplois de ces dernières années a été estimée en moyenne autour de 20 000 emplois par an. Malheureusement le fossé entre la demande et l'offre d'emplois se creusera d'avantage dans les prochaines années malgré le financement des initiatives privées d'auto emploi par le Gouvernement.

Pour pallier ces insuffisances, la Politique Nationale de l'Emploi (PNE) et son plan d'action prévoient la mise en œuvre de nouvelles initiatives de création d'emplois telles que la promotion du travail à Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) à travers des projets pilotes HIMO en milieu urbain et rural. Par ailleurs un programme de lutte contre le chômage en milieu urbain et rural mettant l'accent sur l'utilisation de la méthode HIMO comme modalité de mise en œuvre des investissements et de création d'emploi est envisagé sur la période 2010-2015 par le gouvernement dans le cadre du futur programme pays de promotion du travail décent (PPTD) appuyé par le BIT.

L'utilisation des méthodes HIMO n'est pas nouvelle au Burkina Faso. Outre l'expérience de Faso Bara, il est à noter que plusieurs initiatives ont été menées depuis les années 1980 par divers partenaires techniques et financiers. Il serait souhaitable de s'inspirer des leçons tirées de ces expériences (positives et négatives) avant de formuler de nouveaux projets HIMO.

II- OBJECTIF GLOBAL

L'étude a pour objectif global est de réaliser le bilan de la mise en œuvre de l'approche HIMO au Burkina Faso de 1980 à nos jours et de proposer les grandes lignes d'un projet pilote HIMO en milieu urbain et rural.

III-OBJECTIFS SPECIFIQUES

De façon spécifique, l'étude vise les objectifs suivants :

- faire le bilan de l'approche HIMO mise en œuvre au Burkina Faso de 1980 à nos jours : son évolution, les acquis, les échecs et leurs raisons et les leçons tirées des expériences passées ;
- proposer de nouvelles orientations pour une mise en œuvre efficace de l'approche HIMO et les grandes lignes de deux projets HIMO dont l'un en milieu rural et l'autre en milieu urbain à travers des fiches de projets.

IV- RESULTATS ATTENDUS

A la fin de l'étude, les résultats suivants seront atteints :

- Un bilan de l'approche HIMO mise en œuvre au Burkina Faso de 1980 à nos jours est disponible et les leçons tirées tant positives que négatives ; Pour chacun des projets HIMO le Consultant fera une analyse critique articulée autour des sujets suivants : le montant des investissements engagés, le ciblage et les procédures de recrutement de la main d'œuvre, le nombre de poste de travail et de temps d'emplois (avec emphase sur analyse genre), la fixation des salaires et la nature de la rémunération, la procédure et régularité du paiement, le temps de travail et la durée des travaux, la productivité (rendement obtenus) du travail, le renforcement des capacités et les stratégies de sortie. Il pourra également analyser les dispositifs opérationnels (outils de gestion, ...) le respect des normes de et disposition de sécurité et santé au travail, le rôle des communautés et de la société civile, du secteur privé et la performance du système de suivi-évaluation des projets.
- De nouvelles orientations pour une mise en œuvre efficace de l'approche HIMO et les grandes lignes de deux projets HIMO dont l'un en milieu rural et l'autre en milieu urbain à travers des fiches de projets sont proposées.

V- METHODOLOGIE, DUREE DE LA CONSULTATION ET RAPPORTS

Sous la supervision d'un comité de pilotage composé du Directeur général des Stratégies et Programmes d'Emploi, du Directeur des Etudes et de la Planification, et du Directeur de l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation professionnelle, le consultant devra effectuer les tâches suivantes:

Proposer une note méthodologique

Le Consultant proposera une note technique comportant les commentaires sur les termes de référence, la compréhension du travail à réaliser, une méthodologie de travail et un plan de rapport et une proposition de calendrier d'exécution qui seront approuvés par le comité de Pilotage;

Collecter les données et Elaborer le rapport

- collecter les données primaires et secondaires existantes ;
- traiter et analyser ces différentes données ;
- faire l'état des lieux des programmes HIMO ;
- dégager les perspectives pour une exécution efficace des programmes HIMO.
- faire des recommandations pour des actions spécifiques porteuses dans le sens de la promotion de l'emploi par l'approche HIMO ;
- proposer à la fin de l'étude un rapport provisoire qui fera l'objet d'amendement au cours d'un atelier de validation dont les amendements seront pris en compte dans le rapport final ;
- déposer le rapport final en supports CD (01 copie) et papiers (05 copies) après intégration des amendements auprès du commanditaire.

VI. COMPOSITION ET PROFIL DE L'EQUIPE DE CONSULTANTS

L'étude sera réalisée par une équipe composée de deux consultants:

- Un (e) consultant(e) national(e) titulaire d'un DESS au moins en économie (BAC+ 5ans) qui sera le chef de la mission,
- Et d'un (e) consultant(e) national(e) Ingénieur du génie civil avec au moins sept (07) ans d'expérience professionnelle pertinente.

En outre, ils ou elles devront avoir:

- une expérience avérée dans la réalisation d'études similaires ;

- une grande expérience en matière d'analyse économique en général d'analyse de projets HIMO et de données sur l'emploi en particulier ;
- de bonnes qualités rédactionnelles ;
- être motivée et montrer une bonne prédisposition à exécuter convenablement les présents termes de référence.

VII- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

La sélection se fera par appel à candidature. Le dossier de candidature devra comprendre les pièces suivantes :

- une lettre de candidature ;
- un curriculum vitae détaillé indiquant les qualifications et expériences pertinentes pour la présente consultation;
- une offre technique contenant les commentaires sur les termes de référence, la compréhension du travail à réaliser, la méthodologie d'approche et une proposition de calendrier ;
- une offre financière précisant les honoraires, les éventuelles indemnités de déplacement, le coût des rapports et tout autre coût non mentionné ;
- une liste des études similaires déjà menées.

VIII- FINANCEMENT

Le financement de cette étude est assuré par le Projet d'Appui à la Promotion de l'Emploi et à la Formation Professionnelle à raison de 60% des honoraires au dépôt du rapport provisoire et 40% au dépôt et à l'acceptation du rapport final.